



DOCUMENT D'INFORMATION

La formation en milieu de pratique

LES STAGES

2023
2024

en enseignement secondaire

UQAR

Remerciements

Nos remerciements les plus sincères sont adressés aux professeur(e)s et personnes chargées de cours-stages en enseignement, qui, par leur générosité, leur ouverture et le partage de leurs expériences et connaissances, ont contribué à l'élaboration de ce document d'information.



Nous remercions également les enseignantes associées et les enseignants associés qui accueillent des stagiaires dans leurs classes et qui contribuent de manière importante à une formation de qualité des futures enseignantes et des futurs enseignants du secondaire.

Un remerciement tout spécial à notre commis modulaire, madame Guylaine Dubé, qui a travaillé à la mise à jour de ce document.

Geneviève Therriault et Annie Trépanier

Table des matières

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	7
COORDONNÉES	7
CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME	8
COMPÉTENCES EN FRANÇAIS	10
STAGE III ET TECFÉE	10
GRILLES DE CHEMINEMENT TRIMESTRIEL PAR PROFIL	11
PASSERELLES POUR L'OBTENTION ACCÉLÉRÉE DU BREVET D'ENSEIGNEMENT	25
PASSERELLES - GRILLES DE CHEMINEMENT	26
PASSERELLE UNIVERS SOCIAL ET PASSERELLE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL	28
CADRE DE RÉFÉRENCE	29
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET ORIENTATIONS RELATIVES À LA FORMATION PRATIQUE	29
DIRECTIVES CONCERNANT LA SUPPLÉANCE POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS EN STAGE DANS LE MILIEU SCOLAIRE	37
DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	38
RÈGLE DE CHEMINEMENT CONCERNANT LE NOMBRE DE REPRISES D'UN COURS-STAGE	38
ORGANISATION DES STAGES EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	39
RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES	40
ÉVALUATION DES STAGIAIRES	46
DESCRIPTION ÉLABORÉE DES STAGES	48
ESE 181 08 STAGE I : FAMILIARISATION AVEC PROFESSION ENSEIGNANTE DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES (3 CRÉDITS)	48
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	49
EN RÉSUMÉ...ÉLÉMENTS PRESCRIPTIFS RELATIFS AU COURS-STAGE I	57
ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT	57
SYNTHÈSE DU COURS-STAGE I	58
ESE 380 20 STAGE II : OBSERVATION PARTICIPANTE ET INTERVENTION (3 CRÉDITS)	59
EN RÉSUMÉ... ÉLÉMENTS PRESCRIPTIFS RELATIFS AU COURS-STAGE II	63
ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT	63
SYNTHÈSE DU COURS-STAGE II	64
ESE 383 20 STAGE III : INTERVENTION ET ANALYSE DE LA PRATIQUE (3 CRÉDITS)	65
EN RÉSUMÉ... ÉLÉMENTS PRESCRIPTIFS RELATIFS AU COURS-STAGE III	70
ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT	70
SYNTHÈSE DU COURS-STAGE III	71
ESE 483 21 STAGE IV : PRISE EN CHARGE D'UNE TÂCHE EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (15 CRÉDITS)	72
EN RÉSUMÉ... ÉLÉMENTS PRESCRIPTIFS RELATIFS AU COURS-STAGE IV	83
ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT	83
SYNTHÈSE DU COURS-STAGE IV	83
ANNEXE I INFORMATION CONCERNANT L'UTILISATION DE LA NOTATION « S » EN STAGE IV	85
ANNEXE II NIVEAUX DE MAÎTRISE ATTENDUS EN STAGE IV	86
CALENDRIER DES STAGES I À IV – 2023-2024	88
QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES POUR L'ACCOMPAGNEMENT	89

BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

COORDONNÉES

Pour nous joindre :

Module d'enseignement secondaire

Analia Bergé, Ph.D.
Directrice du module d'enseignement secondaire
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1
418 723-1986 poste 1020 ou 1-800-511-3382 poste 1147
Analia_berge@uqar.ca

Guylaine Dubé
Commis à la gestion modulaire
Module d'enseignement secondaire
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines Bureau A-323
Rimouski (Québec) G5L 3A1
418 723-1986 poste 1695 ou 1-800-511-3382 poste 1695
guylaine_dube@uqar.ca

Agente de stage

Michelle Langlois
Responsable du placement des stagiaires en enseignement secondaire
418 723-1986 poste 1674 ou 1-800-511-3382 poste 1674
michelle_langlois@uqar.ca

Responsable des stages en enseignement secondaire

Marta Teixeira Ph.D.
Professeure en psychopédagogie de
la formation pratique au secondaire
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1
418 723-1986 poste 5461 ou 1-800-511-3382 poste 5461
Marta_Teixeira@uqar.ca

Le présent document est aussi disponible en ligne dans la portion « Éducation » du site Web de l'UQAR :
https://www.uqar.ca/uqar/etudes/programmes_detudes/education/7950_document_de_presentation_des_stages.pdf

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

Une description complète du programme se trouve aussi à cette adresse :

<http://www.uqar.ca/etudes/etudier-a-l-uqar/programmes-d-etudes/7950>

Vision du diplômé

Le diplômé que l'on désire former au baccalauréat en enseignement secondaire

Un programme qui vise la formation d'un enseignant compétent et cultivé

Ce programme vise une formation à caractère professionnel et comprend les axes suivants : une formation disciplinaire, la psychopédagogie, la didactique et la formation pratique (stages) dans l'un des domaines de connaissance suivants : français, mathématique, musique (musique classique / musique populaire et jazz), science et technologie, univers social (histoire et éducation à la citoyenneté, géographie, monde contemporain) et univers social et développement personnel (histoire et éducation à la citoyenneté, éthique et culture religieuse).

Ce programme permet de développer les aptitudes propres à une professionnelle ou un professionnel de l'enseignement, compétent et cultivé, possédant les compétences qui l'habilitent à enseigner, aux deux cycles du secondaire, la ou les disciplines prévues au régime pédagogique. Au terme de sa formation de 120 crédits, la diplômée ou le diplômé sera éligible à l'obtention du brevet d'enseignement.

Au terme de ses études, l'étudiante ou l'étudiant sera capable de démontrer l'acquisition de l'ensemble des compétences professionnelles (ministère de l'Éducation du Québec [MÉQ], 2001, 2020) prévues dans son plan de formation.

Le programme de baccalauréat en enseignement secondaire donne accès à des études de deuxième et de troisième cycle dans le domaine des sciences de l'éducation.

Valeurs

- L'étudiante ou l'étudiant constitue le principal acteur de sa formation à l'enseignement secondaire, ce dernier est supporté par une équipe-programme qui lui propose une formation cohérente.
- Une formation centrée sur le développement des compétences professionnelles (MÉQ, 2001, 2020).
- Une formation fondée sur une approche culturelle, dans laquelle l'étudiante ou l'étudiant approfondit les principes fondamentaux et les méthodes propres à sa ou ses disciplines d'enseignement (français, mathématique, musique, science et technologie, univers social, développement personnel).
- Une formation où l'ensemble des activités de formation du programme fait appel à différents moyens pour évaluer le niveau de maîtrise de l'étudiante ou de l'étudiant en regard de ces compétences.
- Une formation intégrée, qui favorise une plus grande articulation théorie-pratique, dans laquelle sont agencés des cours de formation psychopédagogique, des cours de didactique, de formation pratique (les stages) et de formation disciplinaire.
- Une formation pratique solide reposant sur un partenariat avec le milieu scolaire (plus de 800 heures de formation se réalisent sur le terrain) et qui fait appel aux compétences réflexives de l'étudiante ou de l'étudiant, en relation avec des situations vécues en stage.
- Une formation qui favorise le développement du jugement critique chez l'étudiante ou l'étudiant, notamment en regard de la société, de l'éducation et des valeurs sous-jacentes.

- La qualité du français constitue une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le programme (professeurs, chargés de cours, superviseurs, enseignants associés, directions d'écoles...) et constitue une compétence essentielle à maîtriser pour cheminer dans le programme (ex. : test diagnostique à l'entrée, cours de perfectionnement en français de 3 crédits, réussite du test TECFÉE avant l'inscription au stage III, programme court de perfectionnement en français).
- Une formation qui exige un agir éthique et responsable de la part de l'étudiante ou de l'étudiant, tant à l'université qu'à l'école secondaire.

Grade : Bachelier en éducation, B. Éd.

Caractéristiques

Ce programme est offert à temps complet à l'UQAR et peut admettre des étudiantes et des étudiants au trimestre d'automne seulement. Les cours sont habituellement dispensés de jour. Ce programme comporte 120 crédits et peut être complété en quatre ans au rythme de 15 crédits par trimestre.

COMPÉTENCES EN FRANÇAIS

L'acquisition des compétences en français, à l'oral et à l'écrit, assure une progression continue dans le programme jusqu'à la délivrance du diplôme.

Une fois admis dans le programme, en prévision de la passation du TECFÉE (Test de certification en français écrit pour l'enseignement), administré par le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CÉFRANC)¹, tout étudiant nouvellement inscrit doit se présenter à son entrée dans le programme à un test diagnostique sur la connaissance du français écrit, le test Epigram. La mesure imposée à la suite du test diagnostique est la suivante : la personne étudiante ayant obtenu 70 % ou plus n'a pas l'obligation de suivre des cours correctifs de français; la personne étudiante ayant obtenu moins de 70 % **devra suivre, pour pouvoir s'inscrire à la première passation du TECFÉE, le cours correctif de français SCE 104 13 Maîtrise des savoirs essentiels en français écrit pour l'enseignement (3 crédits), durant son premier trimestre.**

Stage III et TECFÉE

Les étudiantes et les étudiants inscrits en formation initiale à l'enseignement doivent avoir réussi le *test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) AVANT l'inscription au troisième stage ESE 383 20 : Intervention et analyse de la pratique pour poursuivre le cheminement régulier de formation.* Les placements pour les stages se font toujours à la session qui précède vos stages. Ainsi, les placements pour les stages de l'hiver se font à la session de l'automne et doivent être confirmés au département au plus tard à la mi-novembre. Il est donc de votre responsabilité de prévoir vos passations pour le TECFÉE en conséquence. Ainsi, **il est fortement recommandé de vous inscrire à la passation de septembre ou avant votre 3e année de formation (voir avec le module pour les dates exactes de passation) pour ainsi ne pas compromettre votre stage de l'hiver. **Cependant, vous devez savoir que si vous décidez de retarder la passation de votre test après le mois de septembre, les conséquences sont les suivantes :****

1. Tous les critères de priorité seront levés (travail, lieu de résidence, enfants, etc).
2. Aucune demande ne sera placée dans un CSS
3. Il sera possible de vous placer en stage **si et seulement si**, des places restent disponibles sur la liste fournie par le CSS des Phares dans votre discipline et que cette place est conforme aux critères de placement (niveau, enseignants, écoles et stages précédents).
4. Vous devez accepter le stage qui vous est alors offert ou bien reporter ce dernier à l'année suivante.

En ce sens nous vous recommandons fortement de planifier, dès le début de votre formation, les passations du TECFÉE pour ainsi éviter de mauvaises surprises qui pourraient retarder votre cheminement.

Ce test est obligatoire pour les étudiantes et les étudiants inscrits dans un programme de formation à l'enseignement dans toutes les universités du Québec². Le test de certification en français écrit pour l'enseignement doit être réussi au cours de leur formation³. La réussite du *test de certification en français écrit pour l'enseignement* (TECFÉE) est obligatoire pour l'obtention d'un diplôme conduisant à l'autorisation légale d'enseigner⁴. **Le seuil de réussite est de 70 % dans les deux volets du test : code linguistique et rédaction.**

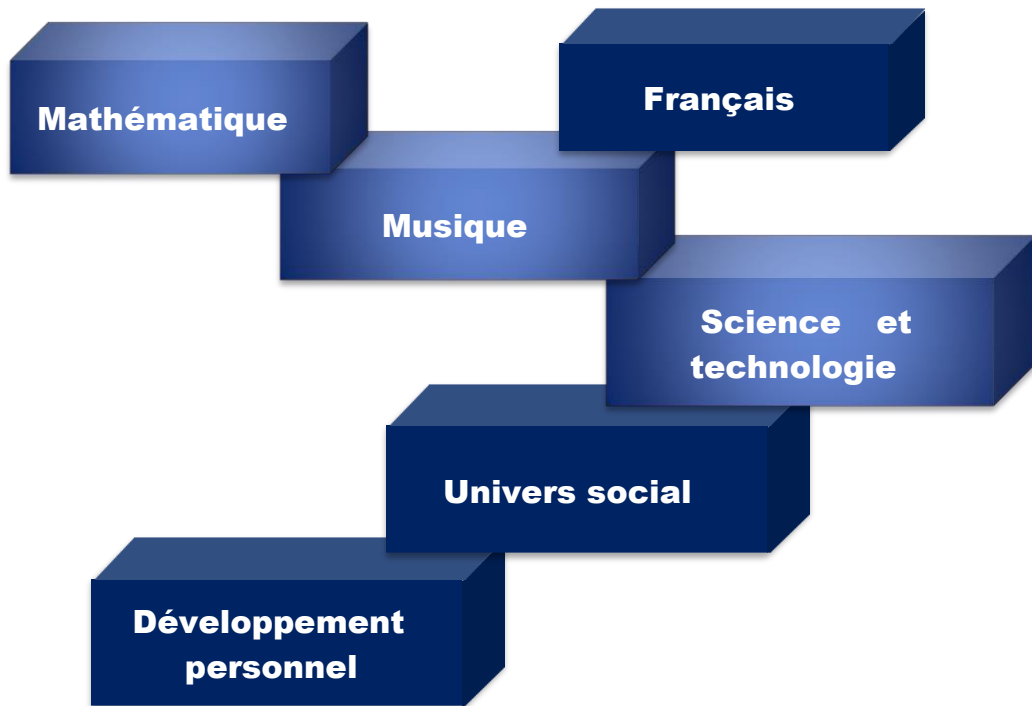
¹ Il est possible de consulter à cette adresse le site Internet du CÉFRANC et ainsi télécharger les guides préparatoires aux tests TECFÉE : <http://www.cspi.qc.ca/cefranc/>

² Politique et modalités relatives au test de certification en français écrit pour l'enseignement (Table MELs-Universités, 14 avril 2009).

³ Voir à cet effet les directives du TECFÉE énoncées par le Bureau du doyen des études de l'UQAR.

⁴ Petit vade-mecum TECFÉE, à l'intention des étudiants du PREP, de BESet d'EASS.

GRILLES DE CHEMINEMENT TRIMESTRIEL PAR PROFIL



FRANÇAIS

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)

FRN-110-19 OU FRN-111-19	Grammaire nouvelle avancée Grammaire du texte	
LIN-110-10 OU LIN-210-10	Notions générales de linguistique Histoire de la langue	
MET-100-10	Approches du roman	
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	

AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)

ESE-230-1 OU ESE-232-11	Didactique de la lecture Didactique de la littérature et de la communication	
ESE-380-20	Stage II : Observation participante et intervention (ESE-181-08) Règlement pédagogique	
FRN-110-19 OU FRN-111-19	Grammaire nouvelle avancée Grammaire du texte	
LIN-110-10 OU LIN-210-10	Notions générales de linguistique Histoire de la langue	
SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement	

AUTOMNE - Trimestre 5 (15 crédits)

ESE-230-11 OU ESE-232-11	Didactique de la lecture Didactique de la littérature et de la communication	
CLT-323-10	Littérature pour la jeunesse	
CRE-100-10	Atelier d'écriture : récit	
MET-101-10	Approches de la poésie	
3 crédits	Littérature et culture littéraire (optionnel)	

AUTOMNE - Trimestre 7 (15 crédits)

ESE-483-21	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (règlement pédagogique) (ESE-383-20)	

HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)

ESE-181-08	Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires	
LIN-262-13 OU 3 crédits	Le français au Québec : identité et culture (LIN-110-10) (littérature et culture littéraire optionnel)	
MET-202-10	Approches du théâtre	
SCE-302-17 3 crédits	Adolescence et transition à la vie adulte Littérature et culture littéraire (optionnel)	

HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)

ESE-231-16 OU ESE-233-16	Didactique de l'écriture Didactique de la grammaire	
LIN-141-10	Syntaxe du français	
LIN-262-13 OU 3 crédits	Le français au Québec: identité et culture (LIN-110-10) Littérature et culture littéraire (optionnel)	
CRE-270-10	Pratiques éditoriales	
3 crédits	Enrichissement (optionnel)	

HIVER - Trimestre 6 (15 crédits)

ESE-231-16 OU ESE-233-16	Didactique de l'écriture Didactique de la grammaire	
ESE-315-02	Gestion du groupe-classe	
ESE-383-20	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (règlement pédagogique)	
SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté	
SCE-301-17	Évaluation des compétences	

HIVER - Trimestre 8 (15 crédits)

SCE-102-02	Éthique et profession enseignante	
SCE-204-17 3 crédits	Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire Littérature et culture littéraire (optionnel)	
3 crédits	Littérature et culture littéraire (optionnel)	
3 crédits	Formation en psychopédagogie (optionnel)	

Formation disciplinaire	Formation en psychopédagogie
<p>Cours obligatoires (36 crédits)</p> <p>FRN-110-19 Grammaire nouvelle avancée FRN-111-19 Grammaire du texte CRE-100-10 Atelier d'écriture : récit CRE-270-10 Pratiques éditoriales LIN-110-10 Notions générales de linguistique LIN-141-10 Syntaxe du français LIN-210-10 Histoire de la langue LIN-262-13 Le français au Québec: identité et culture (LIN-110-10) MET-202-10 Approches du théâtre MET-101-10 Approches de la poésie MET-100-10 Approches du roman CLT-323-10 Littérature pour la jeunesse</p> <p>Cours optionnels (15 crédits)</p> <p>Littérature et culture littéraire : <u>quatre</u> cours parmi les suivants :</p> <p>CLT-100-10 Les lumières CLT-101-10 Renaissance et dignitas hominis CLT-110-15 De l'entre-deux-guerres à la postmodernité CLT-111-10 Lettres québécoises contemporaines CLT-202-10 Lettres médiévales CLT-203-10 Littérature de la Nouvelle-France CLT-212-10 L'invention de la littérature québécoise CLT 230 10 Culture littéraire I CLT-304-10 Baroque et classicisme CLT-313-10 Du réalisme aux années folles CLT-331-10 Culture littéraire II CLT-320-10 Littérature et américanité CLT-321-10 Mythes et utopies littéraires CLT-322-10 Femmes écrivains CLT-324-10 Bestsellers et paralittérature CRE-101-10 Atelier d'écriture : fiction I LIN-260-10 Sémantique et lexicologie (LIN-110-10) LIN-300-10 Pragmatique et linguistique de l'énonciation MET-212-10 Poétique MET-213-10 Rhétorique MET-330-10 Approches littéraires I MET-331-10 Approches littéraires II</p> <p>Cours d'enrichissement (3 crédits) : <u>un</u> cours au choix parmi la liste institutionnelle des cours avec approbation de la direction du programme.</p>	<p>Cours obligatoires (63 crédits)</p> <p>ESE-181-08 Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires ESE-230-11 Didactique de la lecture ESE-231-16 Didactique de l'écriture ESE-232-11 Didactique de la littérature et de la communication ESE-233-16 Didactique de la grammaire ESE-315-02 Gestion du groupe-classe ESE-380-20 Stage II : Observation participante et intervention</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 380 02 Stage II : Observation participante et intervention, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 181 08 et obtenu une moyenne disciplinaire et psychopédagogique cumulative supérieure à 2,0 » à l'ensemble des profils de formation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de consolider ses connaissances lorsque sa situation le requiert.</p> <p>ESE-383-20 Stage III : Intervention et analyse de la pratique</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 383 20, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 380 20 et tous les cours de la grille de cheminement précédant le stage III. De plus, elle ou il doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), à défaut de quoi elle ou il sera soumis aux mesures en vigueur. L'application de ce règlement pourra être suspendue exceptionnellement pour les étudiantes ou les étudiants qui ont un cheminement atypique approuvé par la direction du module, qui ont réussi le TECFÉE et n'ont pas plus d'un échec dans le bloc disciplinaire ou le bloc psychopédagogique. La demande d'autorisation de s'inscrire au cours-stage ESE 383 20 devra alors être analysée et approuvée par la direction du module.</p> <p>ESE-483-21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 483 21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 383 20 Stage III – Intervention et analyse de sa pratique et tous les cours de didactique du profil choisi.</p> <p>SCE-100-02 Organisation de l'éducation au Québec SCE-101-02 Utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication SCE-102-02 Éthique et profession enseignante SCE-200-22 Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté SCE-204-17 Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire SCE-300-17 Apprentissage et cognition en enseignement SCE-301-17 Évaluation des compétences SCE-302-17 Adolescence et transition à la vie adulte</p> <p>Cours optionnels (3 crédits) <u>un</u> cours parmi les suivants :</p> <p>ASS 470 21 Interventions pédagogiques adaptées pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) EDU-504-18 Sexualité et éducation SCE-202-17 Prévention, adaptation et réussite scolaire SCE-207-06 Éthique, culture religieuse et vivre ensemble</p>

MATHÉMATIQUE

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)	
ESE-150-16 Ou ESE-255-16	Mathématiques pour l'enseignement au secondaire : arithmétique et algèbre Mathématiques pour l'enseignement au secondaire géométrie, probabilités et statistiques	ESE-181-08	Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires
MES-101-22 Ou MES-100-19	Atelier de résolution de problèmes mathématiques Algèbre et géométrie analytique	MES-121-19 Ou MES-201-22	Éléments d'algèbre linéaire Méthodes de preuve
MAT-132-03	Structures discrètes	MES-131-22 Ou MES-112-19	Structures numériques et algébriques (MAT-132-03) Calcul à une et plusieurs variables réelles
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	MAT-141-07	Probabilités et statistiques
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte
AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)	
ESE-150-16 Ou ESE-255-16	Mathématiques pour l'enseignement au secondaire arithmétique et algèbre Mathématiques pour l'enseignement au secondaire : géométrie, probabilités et statistiques	ESE-251-11 Ou ESE-254-11	Didactique de la géométrie Didactique des mathématiques et résolution de problèmes
ESE-380-20	Stage II: Observation participante et intervention (ESE-181-08) Règlement pédagogique	MES-121-19 Ou MES-201-22	Éléments d'algèbre linéaire Méthodes de preuves
ESE-250-22 Ou ESE-252-11	Didactique de l'arithmétique et de la proportionnalité Didactique de l'algèbre et des fonctions	MES-131-22 Ou MES-112-19	Structures numériques et algébriques (MAT-132-03) Calcul à une et plusieurs variables réelles
MES-101-22 Ou MES-100-19	Atelier de résolution de problèmes de mathématiques Algèbre et géométrie analytique	MES-151-22	Géométrie euclidienne
SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement	MES-331-22	Technologies numériques en enseignement des mathématiques
AUTOMNE - Trimestre 5 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 6 (15 crédits)	
ESE-250-22 Ou ESE-252-11	Didactique de l'arithmétique et de la proportionnalité Didactique de l'algèbre et des fonctions	ESE-251-11 Ou ESE-254-11	Didactique de la géométrie Didactique des mathématiques et résolution de problèmes
ESE-253-22	Didactique de la statistique et des probabilités	ESE-315-02	Gestion du groupe classe
MES-415-22	Éléments d'analyse réelle (MES-112-19)	ESE-383-20	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (ESE-380-20) Règlement pédagogique
MES-452-22	Géométrie des transformations (MES-151-22)	SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté
MES-481-22	Sujets spéciaux en application des mathématiques (règlement pédagogique)	SCE-301-17	Évaluation des compétences
AUTOMNE - Trimestre 7 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 8 (15 crédits)	
ESE-483-21	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire) (ESE-383-20) Règlement pédagogique	MES-340-22	Histoire des mathématiques
		SCE-102-02	Éthique et profession enseignante
		SCE-204-17	Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire
		SES-400-22	Fondements de connaissances pour l'enseignement des sciences et technologies au secondaire
		3 crédits	Psychopédagogie (optionnel)

Profil MATHÉMATIQUE

Volet disciplinaire	Formation en psychopédagogie
<p>Cours obligatoires (45 crédits)</p> <p>MES-100-19 Algèbre et Géométrie analytique MES-101-19 Atelier de résolution de problèmes MES-112-19 Calcul à une et plusieurs variables réelles MES-121-19 Éléments d'algèbre linéaire MES-131-19 Structures numériques et algébriques (MAT-132-03) MAT-132-03 Structures discrètes MAT-141-07 Probabilités et statistiques MES-151-19 Géométrie euclidienne MES-201-19 Méthodes de preuve MES-300-19 Structures algébriques pour l'enseignement MES-331-19 Mathématiques et technologies MES-340-19 Histoire des mathématiques MES-415-19 Analyse réelle (MES-112-19) MES-452-19 Géométries des transformations (MES-151-19) MES-481-19 Sujets spéciaux en application des mathématiques (avoir réussi les cours de mathématiques des trimestres 1 à 5) SCI-200-01 Histoire des sciences et des technologies</p>	<p>Cours obligatoires (72 crédits)</p> <p>ESE-150-16 Mathématiques pour l'enseignement au secondaire : arithmétique et algèbre ESE-181-08 Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires ESE-250-11 Didactique de l'arithmétique, de la proportionnalité, de la probabilité et de la statistique ESE-252-11 Didactique de l'algèbre et des fonctions ESE-254-11 Didactique de mathématiques et résolution de problèmes ESE-255-16 Mathématiques pour l'enseignement au secondaire : géométrie, probabilités et statistiques ESE-315-02 Gestion du groupe-classe ESE-380-20 Stage II : Observation participante et intervention</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 380 20 Stage II : Observation participante et intervention, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 181 08 et obtenu une moyenne disciplinaire et psychopédagogique cumulative supérieure à 2,0 » à l'ensemble des profils de formation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de consolider ses connaissances lorsque sa situation le requiert.</p> <p>ESE-383-20 Stage III : Intervention et analyse de la pratique Pour s'inscrire au cours ESE 383 20, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 380 20 et tous les cours de la grille de cheminement précédant le stage III. De plus, elle ou il doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), à défaut de quoi elle ou il sera soumis aux mesures en vigueur. L'application de ce règlement pourra être suspendue exceptionnellement pour les étudiantes ou les étudiants qui ont un cheminement atypique approuvé par la direction du module, qui ont réussi le TECFÉE et n'ont pas plus d'un échec dans le bloc disciplinaire ou le bloc psychopédagogique. La demande d'autorisation de s'inscrire au cours-stage ESE 383 20 devra alors être analysée et approuvée par la direction du module.</p> <p>ESE-483-21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire Pour s'inscrire au cours ESE 483 21, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 383 20 et, à l'exception des étudiantes et des étudiants admis à une passerelle en enseignement secondaire, tous les cours de didactique du profil choisi.</p> <p>SCE-100-02 Organisation de l'éducation au Québec SCE-101-02 Utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication SCE-102-02 Éthique et profession enseignante SCE-200-22 Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté SCE-204-17 Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire SCE-300-17 Apprentissage et cognition en enseignement SCE-301-17 Évaluation des compétences SCE-302-17 Adolescence et transition à la vie adulte</p> <p>Cours optionnels (3 crédits) <u>un</u> cours parmi les suivants :</p> <p>ASS 470 21 Interventions pédagogiques adaptées pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) EDU-504-18 Sexualité et éducation SCE-202-17 Prévention, adaptation et réussite scolaire SCE-207-06 Éthique, culture religieuse et vivre ensemble</p>

MUSIQUE CLASSIQUE

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)

SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	

AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)

MUS-100-14	Didactique de la musique au préscolaire et au primaire	
MUS-201-20	Stage II : Initiation à l'intervention en classe au primaire (MUS-101-08 ou ESE-181-08)	
SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	

AUTOMNE - Trimestre 5 (15 crédits)

MUS-202-21	Didactique de la musique au premier cycle du secondaire (MUS-100-14)	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	

AUTOMNE - Trimestre 7 (15 crédits)

ESE-483-21	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (règlement pédagogique) (ESE-383-20)	
OU		
MUS-401-08	Stage IV : Prise en charge de la classe au primaire (règlement pédagogique) (ESE-383-20)	

HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)

ASS-131-18	Éducation et développement de l'enfant de zéro à douze ans	
ESE-181-08	Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires	
OU		
MUS-101-08	Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante au primaire	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	

HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)

SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte	
	Psychopédagogie (optionnel)	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	

HIVER - Trimestre 6 (15 crédits)

ESE-315-02	Gestion du groupe classe	
ESE-383-20	Stage III (règlement pédagogique)	
MUS-300-14	Didactique de la musique au deuxième cycle du secondaire (MUS-202-14)	
SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté	
SCE-301-17	Évaluation des compétences	

HIVER - Trimestre 8 (15 crédits)

SCE-102-02	Éthique et profession enseignante	
SCE-204-17	Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	
3 crédits	Discipline	

JAZZ ET MUSIQUE POP

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)		
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec		ESE-181-08 ou MUS-101-08	Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires Stage I: Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante au primaire	
MUS-100-14 ou SCE-101-02	Didactique de la musique au préscolaire et au primaire Utilisation pédagogique des TIC		ASS 131 18	Éducation et développement de l'enfant de 0 à 12 ans	
MUS-150-17	Informatique de l'écriture musicale		MUS-250-17	Instrument principal I (TU)	
MUS-210-17 ou MUS-260-20	Initiation aux instruments d'harmonie Arrangement musical I (MUS-150-17)		MUS-350-17 ou MUS-360-17	Atelier d'improvisation I Arrangement musical III (MUS-260-20)	
MUS-270-17 ou MUS-261-20	Histoire du jazz et de la musique populaire Arrangement musical II (MUS-260-20)		MUS-410-17 ou MUS-361-17	Direction d'ensembles Arrangement musical IV (MUS-360-17)	
AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)		
MUS-100-14 ou SCE-101-02	Didactique de la musique au préscolaire et au primaire Utilisation pédagogique des TIC		SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte	
SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement		MUS-251-17	Instrument principal II (TU) (MUS-250-17)	
MUS-201-20	Stage II: Initiation à l'intervention en classe au primaire (MUS-101-08 ou ESE-181-08)		MUS-350-17 ou MUS-360-17	Atelier d'improvisation I Arrangement musical III	
MUS-210-17 ou MUS-260-20	Initiation aux instruments d'harmonie Arrangement musical I (MUS-150-17)		MUS-410-17 ou MUS-361-17	Direction d'ensembles Arrangement musical IV (MUS-360-17)	
MUS-270-17 ou MUS-261-20	Histoire du jazz et de la musique populaire Arrangement musical II (MUS-260-20)		MUS 255 20	Initiation aux percussions	
AUTOMNE - Trimestre 5 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 6 (15 crédits)		
MUS-202-21	Didactique de la musique au premier cycle du secondaire (MUS-100-14)		ESE-315-02	Gestion du groupe classe	
MUS-252-17	Instrument principal III (TU) (MUS-251-17)		ESE-383-20	Stage III: Intervention et analyse de la pratique (MUS-201-20) Règlement pédagogique	
MUS-370-17	Analyse stylistique et écoute comparative du jazz et de la musique populaire (MUS-270-17)		MUS-300-14	Didactique de la musique au deuxième cycle du secondaire (MUS-202-21)	
MUS-351-17	Atelier d'improvisation II (MUS-350-17)		SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté	
MUS-430-17	Instrument complémentaire (TU)		SCE-301-17	Évaluation des compétences	
AUTOMNE - Trimestre 7 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 8 (15 crédits)		
ESE-483-21 ou MUS-401-08	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (ESE-383-20) Règlement pédagogique Stage IV : Prise en charge de la classe au primaire (ESE-383-20)		SCE-102-02	Éthique et profession enseignante	
			SCE-204-17	Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire	
			MUS-253-17	Instrument principal IV (TU) (MUS-252-17)	
			MUS-420-17	Sonorisation et enregistrement	
			3 crédits	Psychopédagogie (optionnel)	

Volet disciplinaire	Formation en psychopédagogie
<p>Crédits d'intégration (48 crédits)</p> <p>MUSIQUE CLASSIQUE</p> <p>Crédits obligatoires (27 crédits)</p> <p>MUE-301-08 à MUE-306-08 Petits et grands ensembles (6 cr.) FMA-301-08 et FMA-302-08 Formation auditive (3 cr.) HAR-301-08 et HAR-302-08 Harmonie (4 cr.) ANA-301-08 et ANA-302-08 Analyse (4 cr.) HST-301-09 à HST-304-09 Histoire de la musique (6 cr.) CPT-301-09 et CPT-302-09 Contrepoint (4 cr.) ou ANA-303-08 et ANA-304-08 Analyse (4 cr.)</p> <p>Crédits de la spécialité (21 crédits)</p> <p>Chant, clavecin, guitare, orgue, piano, saxophone et instruments d'orchestre</p> <p>Crédits obligatoires (6 crédits) *</p> <p>MUS-210-17 Initiation aux instruments d'harmonie (3 cr.) MUS-410-17 Direction d'ensembles (3 cr.)</p> <p>*Cours offerts par l'UQAR via le volet jazz-pop du baccalauréat en enseignement</p> <p>MUSIQUE POPULAIRE ET JAZZ</p> <p>Voici la liste des cours de la voie de spécialisation en musique populaire et jazz et le nombre de crédits entre parenthèses :</p> <p>MUS-150-17 Informatique de l'écriture musicale (3) MUS-210-17 Initiation aux instruments d'harmonie (3) MUS-250-17 Instrument principal I (3) MUS-251-17 Instrument principal II (3) (MUS-250-17) MUS-255-20 Initiation aux percussions (3) MUS-252-17 Instrument principal III (3) MUS-253-17 Instrument principal IV (3) MUS-260-20 Arrangement musical I (3) (MUS-150-17) MUS-261-20 Arrangement musical II (3) (MUS-260-20) MUS-270-17 Histoire du jazz et de la musique populaire (3) MUS-350-17 Atelier d'improvisation I (3) MUS-351-17 Atelier d'improvisation II (3) MUS-360-17 Arrangement musical III (3) MUS-361-17 Arrangement musical IV (3) (MUS-360-17) MUS-370-17 Analyse stylistique et écoute comparative du jazz et de la musique populaire (3) MUS-410-17 Direction d'ensembles (3 crédits) MUS-420-17 Sonorisation et enregistrement (3) MUS-430-17 Instrument complémentaire (3)</p>	<p>Cours obligatoires (63 crédits)</p> <p>ESE-181-08 Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires</p> <p>ou</p> <p>MUS-101-08 Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante au primaire</p> <p>MUS-201-20 Stage II : Initiation à l'intervention en classe au primaire (MUS-101-08 ou ESE-181-08)</p> <p>ESE-315-02 Gestion du groupe-classe</p> <p>ESE-383-20 Stage III : Intervention et analyse de la pratique</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 383 20, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours MUS 201 08 et tous les cours de la grille de cheminement précédant le stage III. De plus, elle ou il doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), à défaut de quoi elle ou il sera soumis aux mesures en vigueur. L'application de ce règlement pourra être suspendue exceptionnellement pour les étudiantes ou les étudiants qui ont un cheminement atypique approuvé par la direction du module, qui ont réussi le TECFÉE et n'ont pas plus d'un échec dans le bloc disciplinaire ou le bloc psychopédagogique. La demande d'autorisation de s'inscrire au cours-stage ESE 383 20 devra alors être analysée et approuvée par la direction du module.</p> <p>ESE-483-21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 483 21, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 383 20 et, à l'exception des étudiantes et des étudiants admis à une passerelle en enseignement secondaire, tous les cours de didactique du profil choisi.</p> <p>Ou</p> <p>MUS-401-08 Stage IV : Prise en charge de la classe au primaire Pour s'inscrire à ce cours, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi ESE 383 20, tous les cours disciplinaires prévus en musique et avoir réussi les cours de didactique du profil musique, à défaut de quoi, elle ou il sera soumis aux mesures alors en vigueur.</p> <p>MUS-100-14 Didactique de la musique au préscolaire et au primaire</p> <p>MUS-202-21 Didactique de la musique au premier cycle du secondaire (MUS-100-14)</p> <p>MUS-300-14 Didactique de la musique au deuxième cycle du secondaire (MUS-202-21)</p> <p>SCE-100-02 Organisation de l'éducation au Québec</p> <p>SCE-101-02 Utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication</p> <p>SCE-102-02 Éthique et profession enseignante</p> <p>SCE-200-22 Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté</p> <p>SCE-301-17 Évaluation des compétences</p> <p>SCE-204-17 Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire</p> <p>SCE-300-17 Apprentissage et cognition en enseignement</p> <p>SCE-301-17 Évaluation des compétences</p> <p>SCE-302-17 Adolescence et transition à la vie adulte</p> <p>Cours optionnels (3 crédits) : <u>un</u> cours parmi les suivants :</p> <p>ASS-470-21 Interventions pédagogiques adaptées pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)</p> <p>EDU-504-18 Sexualité et éducation</p> <p>PPE-390-17 Éducation et expression artistique au préscolaire et au primaire</p> <p>SCE-202-17 Prévention, adaptation et réussite scolaire</p>

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)

BIO-114-99	Structure moléculaire du vivant	
CEB-121-09	Techniques générales de laboratoire	
GEO-104-09	Le géosystème planétaire	
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	

HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)

BIO-315-01	Physiologie cellulaire (BIO-114-99)	
CEB-192-07 OU CEB-222-07	L'atmosphère Échantillonnage, prélèvements et conservation (CEB-121-09)	
ESE-181-08	Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires	
PHY-110-08 OU PHY-120-08	Physique de l'espace Physique des systèmes technologiques	
SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte	

AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)

BIO-316-09	Physiologie animale comparée I	
CEB-151-09 OU 3 crédits	Grands enjeux environnementaux Discipline (optionnel)	
ESE-280-17	Didactique des sciences et des technologies I	
ESE-380-20	Stage II : Observation participante et intervention (ESE-181-08) Règlement pédagogique	
SCE-300-17	Apprentissage et cognition enseignement	

HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)

CEB-141-07	Thermochimie et cinétique environnementales	
CEB-192-07 OU CEB-222-07	L'atmosphère Échantillonnage, prélèvements et conservation (CEB-121-09)	
PHY-110-08 OU PHY-120-08	Physique de l'espace Physique des systèmes technologiques	
SCI-200-01	Histoire des sciences et des technologies	
3 crédits	Discipline (optionnel)	

AUTOMNE - Trimestre 5 (15 crédits)

BIO-531-18	Écologie générale	
CEB-151-09 OU 3 crédits	Grands enjeux environnementaux Discipline (optionnel)	
GEN-291-18	Ingénierie, design et communication	
GEO-250-01	Climatologie	
3 crédits	Discipline (optionnel)	

HIVER - Trimestre 6 (15 crédits)

ESE-281-17	Didactique des sciences et des technologies II (ESE-280-17)	
ESE-315-02	Gestion du groupe-classe	
ESE-383-20	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (Règlement pédagogique)	
SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté	
SCE-301-17	Évaluation des compétences	

AUTOMNE - Trimestre 7 (15 crédits)

ESE-483-21	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (ESE-383-20) (règlement pédagogique)	

HIVER - Trimestre 8 (15 crédits)

BIO-317-09	Physiologie animale comparée II (BIO-316-09)	
SCE-102-02	Éthique et profession enseignante	
3 crédits	Discipline (optionnel)	
3 crédits	Discipline (optionnel)	
3 crédits	Psychopédagogie (optionnel)	

Profil SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Formation disciplinaire	Formation en psychopédagogie
<p>Cours obligatoires (48 crédits)</p> <p>BIO-114-99 Structure moléculaire du vivant BIO-315-01 Physiologie cellulaire (BIO-114-99) BIO-316-09 Physiologie animale comparée I BIO-317-09 Physiologie animale comparée II (BIO-316-09) BIO-531-85 Écologie générale CEB-121-09 Techniques générales de laboratoire I CEB-141-07 Thermochimie et cinétique environnementales CEB-151-09 Grands enjeux environnementaux CEB-192-07 L'atmosphère CEB-222-07 Échantillonnage, prélèvements et conservation (CEB-121-09) GEN-291-18 Ingénierie, design et communication GEO-104-09 Le géosystème planétaire GEO-250-01 Climatologie PHY-110-08 Physique de l'espace PHY-120-08 Physique des systèmes technologiques SCI-200-01 Histoire des sciences et des technologies</p> <p>Cours optionnels (15 crédits)</p> <p>Cinq cours parmi les suivants et un maximum de deux cours siglés BIO</p> <p>BIO-111-10 Introduction à la biochimie expérimentale (BIO-114-99) BIO-130-99 Invertébrés BIO-210-15 Biologie végétale BIO-211-99 Métabolisme énergétique (BIO-114-99) BIO-212-15 Évolution et diversité des chordés BIO-250-94 Biologie des populations et des communautés (BIO-531-85) BIO-281-15 Biologie évolutive (BIO-322-91) BIO-320-15 Écophysiologie végétale (BIO-210-15, BIO-315-01) BIO-321-15 Microbiologie (BIO-315-01) BIO-322-10 Génétique (BIO-315-01) BIO-424-18 Physiologie intégrative et évolutive (BIO-316-09, BIO317-09) BIO-543-94 Mammalogie (BIO-212-15) BIO-544-94 Ornithologie (BIO-212-15) BIO-545-94 Ichtyologie (BIO-212-15) CEB-131-09 Composés inorganiques : principes et applications CEB-173-09 Techniques générales de laboratoire II (CEB-121-09) CEB-273-10 Méthodes d'analyse en chimie organique (BIO-114-99 ou CEB-111-09 et CEB-121-09) CEB-355-07 Chimie des environnements aquatique (CEB-141-07) CEB-374-07 Méthodes d'analyse en chimie inorganique (CEB-121-09) GEN-101-08 Mécanique de l'ingénieur I GEN-121-94 Matériaux GEN-151-08 Mécanique de l'ingénieur II GEN-161-04 Instrumentation GEN-221-05 Circuits électriques I GEN-252-95 Circuits logiques GEO-124-09 Géologie / géomorphologie structurale GEO-203-12 Introduction aux risques naturels, aux changements climatiques et à leurs conséquences GEO-251-05 Climatologie appliquée (GEO-250-01) GEO-270-01 Biogéographie GEO-269-09 Géosystème nordique GEO-303-18 Gestion et prévention des risques naturels (GEO-104-09, GEO-203-12) INF-111-07 Programmation orientée objet I INF-141-07 Architectures des systèmes informatiques INF-151-07 Bases de données I (INF-111-07) INF-161-07 Introduction à l'Internet SCI-300-07 Introduction à la recherche SCS-242-21 Physiologie humaine</p>	<p>Cours obligatoires (54 crédits)</p> <p>ESE-181-08 Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires ESE-280-17 Didactique des sciences et des technologies I ESE-281-17 Didactique des sciences et des technologies II (ESE-280-17) ESE-315-02 Gestion du groupe-classe ESE-380-20 Stage II : Observation participante et intervention</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 380 20 Stage II : Observation participante et intervention, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 181 08 et obtenu une moyenne disciplinaire et psychopédagogique cumulative supérieure à 2,0 » à l'ensemble des profils de formation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de consolider ses connaissances lorsque sa situation le requiert.</p> <p>ESE-383-20 Stage III : Intervention et analyse de la pratique</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 383 20, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 380 20 et tous les cours de la grille de cheminement précédant le stage III. De plus, elle ou il doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), à défaut de quoi elle ou il sera soumis aux mesures en vigueur. L'application de ce règlement pourra être suspendue exceptionnellement pour les étudiantes ou les étudiants qui ont un cheminement atypique approuvé par la direction du module, qui ont réussi le TECFÉE et n'ont pas plus d'un échec dans le bloc disciplinaire ou le bloc psychopédagogique. La demande d'autorisation de s'inscrire au cours-stage ESE 383 20 devra alors être analysée et approuvée par la direction du module.</p> <p>ESE-483-21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 483 21, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 383 20 et, à l'exception des étudiantes et des étudiants admis à une passerelle en enseignement secondaire, tous les cours de didactique du profil choisi.</p> <p>SCE-100-02 Organisation de l'éducation au Québec SCE-101-02 Utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication SCE-102-02 Éthique et profession enseignante SCE-200-22 Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté SCE-300-17 Apprentissage et cognition en enseignement SCE-301-17 Évaluation des compétences SCE-302-17 Adolescence et transition à la vie adulte</p> <p>Cours optionnels (3 crédits) un cours parmi les suivants :</p> <p>ASS-470-21 Interventions pédagogiques adaptées pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) EDU-504-18 Sexualité et éducation SCE-202-17 Prévention, adaptation et réussite scolaire SCE-204-17 Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire SCE-207-06 Éthique, culture religieuse et vivre ensemble</p>

Histoire et éducation à la citoyenneté, Géographie, Histoire du Québec et du Canada, Monde contemporain et Éducation financière

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)		
GEO-101-18	Cartes et photos aériennes : notions de base		ESE-181-08	Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires	
HIS-100-19	Méthodologie de l'histoire		GEO-121-09	L'homme et l'environnement de la préhistoire à nos jours	
HIS-112-19	La Nouvelle-France		HIS-120-16	L'Histoire par les sources	
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec		HIS-122-19	Le Canada sous le régime britannique	
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC		SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte	
AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)		
ESE-240-14	Didactique de l'univers social		HIS-121-19	Le Moyen Âge en Occident	
ESE-380-20	Stage II : Observation participante et intervention (ESE-181-08) Règlement pédagogique		HIS-143-19	Le Québec depuis la Confédération	
GEO-204-09 OU GEO-293-15	Urbanités et dynamiques territoriales Géographie économique		3 crédits	Géographie (optionnel)	
HIS-111-19	Le monde antique		3 crédits	Histoire (optionnel)	
SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement		3 crédits	Psychopédagogie (optionnel)	
AUTOMNE - Trimestre 5 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 6 (15 crédits)		
GEO-104-09	Le géosystème planétaire		ESE-241-18	Didactique de l'univers social et du développement personnel (ESE-240-14)	
GEO-123-09	Système monde et phénomènes de pouvoir		ESE-315-02	Gestion du groupe-classe	
GEO-204-09 OU GEO-293-15	Urbanités et dynamiques territoriales Géographie économique		ESE-383-20	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (règlement pédagogique) (ESE-380-20)	
HIS-131-19	L'époque moderne		SCE-200-17	Connaissance et intégration des élèves handicapés et en difficulté	
HIS-130-19	Historiographie (HIS-100-19) ((30 crédits doivent être réussis)		SCE-301-17	Évaluation des compétences	
AUTOMNE - Trimestre 7 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 8 (15 crédits)		
ESE-483-21	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (règlement pédagogique) (ESE-383-20)		GEO-203-12	Introduction aux risques naturels, aux changements climatiques et à leurs conséquences	
			HIS-140-19	Épistémologie et sociologie de l'histoire (HIS-100-19) (30 crédits doivent être réussis)	
			HIS-142-19	L'Europe contemporaine	
			SCE-102-02	Éthique et profession enseignante	
			3 crédits	Histoire (optionnel)	

Formation disciplinaire	
<p>HISTOIRE Cours obligatoires (33 crédits)</p> <p>HIS-100-19 Méthodologie de l'histoire HIS-111-19 Le monde antique HIS-112-19 La Nouvelle-France HIS-120-19 L'Histoire par les sources HIS-121-19 Le Moyen Âge en Occident HIS-122-19 Le Canada sous le régime britannique HIS-130-19 Historiographie (HIS10019 et avoir réussi 30 crédits en histoire) HIS-131-19 L'époque moderne HIS-140-19 Épistémologie et sociologie de l'histoire (HIS10019 et avoir réussi 30 crédits en histoire) HIS-142-19 L'Europe contemporaine HIS-143-19 Le Québec depuis la Confédération</p> <p>Cours optionnels (6 crédits)</p> <p>ARC-300-19 Théories et méthodes de l'archéologie ARC-310-19 École de fouilles archéologiques ARC-315-19 Pratique avancée de l'archéologie (ARC-310-19) HIS-200-19 Histoire culturelle du Québec HIS-201-19 Histoire des régions de l'Est du Québec HIS-202-19 Histoire de l'Amérique latine HIS-203-19 Histoire des États-Unis d'Amérique HIS-204-19 Migrations et espace habité au Québec aux XIX^e et XX^e siècles HIS-205-19 Les peuples autochtones/l'Amérique du Nord HIS-206-19 Histoire sociale de l'architecture au Québec (3 cr.) HIS-207-19 Histoire du Canada contemporain (3 cr.) HIS-208-19 Histoire des Acadiens (3 cr.) HIS-209-19 Historiographie du Québec (3 cr.) HIS-210-19 Marginalité et exclusion dans le Canada préindustriel (3 cr.) HIS-220-19 Histoire de l'Asie orientale contemporaine HIS-221-19 Histoire de l'Afrique depuis 1800 HIS-222-19 La construction de l'Europe du XVIII^e siècle à nos jours HIS-223-19 Histoire de la Grande-Bretagne contemporaine HIS-224-19 La révolution française et l'Empire HIS-225-19 Histoire de la France contemporaine HIS-226-19 Histoire du monde musulman HIS-227-19 Fascisme et nazisme en Europe HIS-228-19 Histoire de l'Union Soviétique (1917-1991) HIS-229-19 Histoire des pays scandinaves HIS-240-19 La civilisation gréco-romaine (HIS-111-19) HIS-241-19 Histoire maritime HIS-242-19 Histoire des sciences et des technologies HIS-243-19 Histoire des femmes HIS-244-19 Genre, corps et sexualité (3 cr.) HIS-245-19 Le monde atlantique (3 cr.) HIS-246-19 Introduction aux arts de l'Occident HIS-247-19 Histoire et culture matérielle HIS-248-19 Séminaire thématique en histoire HIS-253-07 Histoire des religions HIS-260-19 Histoire des idées politiques HIS-320-19 Archivistique HIS-322-19 Histoire et humanités numériques HIS-323-19 Histoire appliquée et muséologie (3 cr.) HIS-324-19 Généalogie et histoire de la famille HIS-325-19 Histoire orale (15 cr. du cheminement doivent être réussis) PAT-340-19 Université d'été en patrimoine</p> <p>GÉOGRAPHIE Cours obligatoires (21 crédits)</p> <p>GEO-101-18 Cartes et photos aériennes : notions de base GEO-104-09 Le géosystème planétaire GEO-121-09 L'homme et l'environnement de la préhistoire à nos jours GEO-123-09 Système monde et phénomènes de pouvoir GEO-203-12 Introduction aux risques naturels, aux changements climatiques et à leurs conséquences GEO-204-09 Urbanités et dynamiques territoriales GEO-293-15 Géographie économique</p> <p>Cours optionnels (3 crédits)</p> <p>GEO-122-09 Géographie rurale GEO-125-09 Géographie du Québec maritime GEO-200-12 Vulnérabilité et résilience aux aléas naturels et aux changements environnementaux GEO-206-09 Aménagement du territoire GEO-260-15 Géographie sociale et culturelle GEO-262-15 Mise en valeur et protection des ressources</p>	<p>GEO-265-15 Développement durable : de l'échelle locale à l'échelle globale GEO-266-09 Géographie régionale GEO-267-09 Les organismes et moyens de gestion de l'aménagement GEO-269-09 Géosystèmes nordiques GEO-291-15 Géographie et archéologie GEO-292-15 Géographie de l'alimentation : espace et identité GEO-321-09 Grands fleuves du monde GEO-378-01 Tourisme, écotourisme et loisir</p>
	<p style="text-align: center;">Formation en psychopédagogie</p> <p>Cours obligatoires (54 crédits)</p> <p>ESE-181-08 Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires ESE-240-14 Didactique de l'univers social ESE-241-18 Didactique de l'univers social et du développement personnel (ESE-240-14) ESE-315-02 Gestion du groupe-classe ESE-380-20 Stage II : Observation participante et intervention</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 380 20 Stage II : Observation participante et intervention, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 181 08 et obtenu une moyenne disciplinaire et psychopédagogique cumulative supérieure à 2,0 » à l'ensemble des profils de formation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de consolider ses connaissances lorsque sa situation le requiert.</p> <p>ESE-383-20 Stage III : Intervention et analyse de la pratique Pour s'inscrire au cours ESE 383 20, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 380 20 et tous les cours de la grille de cheminement précédant le stage III. De plus, elle ou il doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), à défaut de quoi elle ou il sera soumis aux mesures en vigueur. L'application de ce règlement pourra être suspendue exceptionnellement pour les étudiantes ou les étudiants qui ont un cheminement atypique approuvé par la direction du module, qui ont réussi le TECFÉE et n'ont pas plus d'un échec dans le bloc disciplinaire ou le bloc psychopédagogique. La demande d'autorisation de s'inscrire au cours-stage ESE 383 20 devra alors être analysée et approuvée par la direction du module.</p> <p>ESE-483-21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire Pour s'inscrire au cours ESE 483 21, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 383 20 et, à l'exception des étudiantes et des étudiants admis à une passerelle en enseignement secondaire, tous les cours de didactique du profil choisi.</p> <p>SCE-100-02 Organisation de l'éducation au Québec SCE-101-02 Utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication SCE-102-02 Éthique et profession enseignante SCE-200-22 Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté SCE-300-17 Apprentissage et cognition en enseignement SCE-301-17 Évaluation des compétences SCE-302-17 Adolescence et transition à la vie adulte</p> <p>Cours optionnels : un cours parmi les suivants :</p> <p>ASS-470-21 Interventions pédagogiques adaptées pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) EDU-504-18 Sexualité et éducation SCE-202-17 Prévention, adaptation et réussite scolaire SCE-204-17 Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire SCE-207-06 Éthique, culture religieuse et vivre ensemble</p>

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Histoire et éducation à la citoyenneté et Éthique et culture religieuse

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)	
	ETH-100-06	Introduction à l'éthique	
	HIS-100-19	Méthodologie de l'histoire	
	HIS-112-19	La Nouvelle-France	
	SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	
	SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	
AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)	
	ESE-240-14	Didactique de l'univers social	
	ESE-380-20	Stage II : Observation participante et intervention (ESE-181-08) Règlement pédagogique	
	HIS-111-19	Le monde antique	
	REL-100-06	Religions du monde contemporain	
	SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement	
AUTOMNE - Trimestre 5 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 6 (15 crédits)	
	ETH-108-06	Démocratie, droits et libertés de la personne	
	HIS-130-19	Historiographie (HIS-100-19) 30 crédits doivent être réussis	
	HIS-131-19	L'époque moderne	
	3 crédits	Histoire (optionnel)	
	3 crédits	Histoire (optionnel)	
AUTOMNE - Trimestre 7 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 8 (15 crédits)	
	ESE-483-21	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (règlement pédagogique) (ESE-383-20)	
	ETH-400-12	Éthique, sciences et technologies	
	HIS-140-19	Épistémologie et sociologie de l'histoire (HIS-100-19) 30 crédits doivent être réussis	
	HIS-142-19	L'Europe contemporaine	
	SCE-102-02	Éthique et profession enseignante	
	3 crédits	Psychopédagogie (optionnel)	

Profil DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Volet disciplinaire	Formation en psychopédagogie
<p>Cours obligatoires</p> <p>HISTOIRE (33 crédits)</p> <p>HIS-100-19 Méthodologie de l'histoire HIS-111-19 Le monde antique HIS-112-19 La Nouvelle-France HIS-120-19 Histoire par les sources HIS-121-19 Le Moyen Âge en Occident HIS-122-19 Le Canada sous le régime britannique HIS-130-19 Historiographie (HIS-100-19 et avoir réussi 30 crédits) HIS-131-19 L'époque moderne HIS-140-19 Épistémologie et sociologie de l'histoire (HIS-100-19 et avoir réussi 30 crédits) HIS-142-19 L'Europe contemporaine HIS-143-19 Le Québec depuis la Confédération</p> <p>ÉTHIQUE (24 crédits)</p> <p>ETH-100-06 Introduction à l'éthique ETH-102-06 Histoire de la philosophie morale ETH-108-06 Démocratie, droits et libertés de la personne ETH-109-06 Éthique de l'environnement ETH-200-12 Philosophie sociale et politique ETH-201-12 Éthique et dialogue ETH-400-12 Éthique, sciences et technologies REL-100-06 Religions du monde contemporain</p> <p>Cours optionnels (6 crédits)</p> <p>ARC-300-19 Théories et méthodes de l'archéologie ARC-310-19 École de fouilles archéologiques ARC-315-19 Pratique avancée de l'archéologie (ARC-310-19) HIS-200-19 Histoire culturelle du Québec HIS-201-19 Histoire des régions de l'Est du Québec HIS-202-19 Histoire de l'Amérique latine HIS-203-19 Histoire des États-Unis d'Amérique HIS-204-19 Migrations et espace habité au Québec aux XIX^e et XX^e siècles HIS-205-19 Les peuples autochtones/l'Amérique du Nord HIS-206-19 Histoire sociale de l'architecture au Québec (3 cr.) HIS-207-19 Histoire du Canada contemporain (3 cr.) HIS-208-19 Histoire des Acadiens (3 cr.) HIS-209-19 Historiographie du Québec (3 cr.) HIS-210-19 Marginalité et exclusion dans le Canada préindustriel (3 cr.) HIS-220-19 Histoire de l'Asie orientale contemporaine HIS-221-19 Histoire de l'Afrique depuis 1800 HIS-222-19 La construction de l'Europe du XVIII^e siècle à nos jours HIS-223-19 Histoire de la Grande-Bretagne contemporaine HIS-224-19 La révolution française et l'Empire HIS-225-19 Histoire de la France contemporaine HIS-226-19 Histoire du monde musulman HIS-227-19 Fascisme et nazisme en Europe HIS-228-19 Histoire de l'Union Soviétique (1917-1991) HIS-229-19 Histoire des pays scandinaves HIS-240-19 La civilisation gréco-romaine (HIS-111-19) HIS-241-19 Histoire maritime HIS-242-19 Histoire des sciences et des technologies HIS-243-19 Histoire des femmes HIS-244-19 Genre, corps et sexualité (3 cr.) HIS-245-19 Le monde atlantique (3 cr.) HIS-246-19 Introduction aux arts de l'Occident HIS-247-19 Histoire et culture matérielle HIS-248-19 Séminaire thématique en histoire HIS-253-07 Histoire des religions HIS-260-19 Histoire des idées politiques HIS-320-19 Archivistique HIS-322-19 Histoire et humanités numériques HIS-323-19 Histoire appliquée et muséologie (3 cr.) HIS-324-19 Généalogie et histoire de la famille HIS-325-19 Histoire orale (15 cr. du cheminement doivent être réussis) PAT-340-19 Université d'été en patrimoine</p>	<p>Cours obligatoires (54 crédits)</p> <p>ESE-181-08 Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires ESE-240-14 Didactique de l'univers social ESE-241-18 Didactique de l'univers social et du développement personnel (ESE-240-14) ESE-315-02 Gestion du groupe-classe ESE-380-20 Stage II : Observation participante et intervention</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 380 20 Stage II : Observation participante et intervention, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 181 08 et obtenu une moyenne disciplinaire et psychopédagogique cumulative supérieure à 2,0 » à l'ensemble des profils de formation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de consolider ses connaissances lorsque sa situation le requiert.</p> <p>ESE-383-20 Stage III : Intervention et analyse de la pratique</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 383 20, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 380 20 et tous les cours de la grille de cheminement précédant le stage III. De plus, elle ou il doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), à défaut de quoi elle ou il sera soumis aux mesures en vigueur. L'application de ce règlement pourra être suspendue exceptionnellement pour les étudiantes ou les étudiants qui ont un cheminement atypique approuvé par la direction du module, qui ont réussi le TECFÉE et n'ont pas plus d'un échec dans le bloc disciplinaire ou le bloc psychopédagogique. La demande d'autorisation de s'inscrire au cours-stage ESE 383 20 devra alors être analysée et approuvée par la direction du module.</p> <p>ESE-483-21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire</p> <p>Pour s'inscrire au cours ESE 483 21, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 383 20 et, à l'exception des étudiantes et des étudiants admis à une passerelle en enseignement secondaire, tous les cours de didactique du profil choisi.</p> <p>SCE-100-02 Organisation de l'éducation au Québec SCE-101-02 Utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication SCE-102-02 Éthique et profession enseignante SCE-200-22 Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté SCE-300-17 Apprentissage et cognition en enseignement SCE-301-17 Évaluation des compétences SCE-302-17 Adolescence et transition à la vie adulte</p> <p>Cours optionnels (3crédits) un cours parmi les suivants :</p> <p>ASS-470-21 Interventions pédagogiques adaptées pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) EDU-504-18 Sexualité et éducation SCE-202-17 Prévention, adaptation et réussite scolaire SCE-204-17 Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire SCE-207-06 Éthique, culture religieuse et vivre ensemble</p>

PASSERELLES POUR L'OBTENTION ACCÉLÉRÉE DU BREVET D'ENSEIGNEMENT

Les passerelles permettent aux candidates et aux candidats de se qualifier pour l'enseignement au secondaire tout en reconnaissant l'expertise qu'elles et ils ont développée dans leur formation antérieure (baccalauréat, maîtrise ou doctorat disciplinaire) et leur expérience professionnelle dans les écoles.

Formation accélérée

Les passerelles permettent de réduire la durée de la formation et d'accéder au brevet d'enseignement après deux ans (pour les profils Français, Mathématique et Musique) ou deux ans et demi (pour les profils Science et technologie, Univers social et Développement personnel).

Public visé

Ces passerelles s'adressent spécifiquement aux personnes qui détiennent un baccalauréat dans une discipline enseignée au secondaire (par exemple : lettres ou création littéraire, mathématiques, biologie, chimie, histoire, géographie...) et pourraient particulièrement intéresser le personnel enseignant non légalement qualifié.

Cheminement et plan de formation

Le cheminement est offert à temps complet, à raison de quatre à six cours par trimestre. Les cours sont offerts entre 8 h 30 et 22 h, du lundi au vendredi, au campus de Rimouski.

Les personnes qui cheminent à l'intérieur d'une passerelle doivent avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) AVANT l'inscription au troisième stage (prévu au trimestre 2 pour les profils Français, Mathématique et Musique ou au trimestre 4 pour les profils Science et technologie, Univers social et Développement personnel).

Admission

En plus de déposer une demande d'admission et de fournir l'ensemble des documents nécessaires à l'admission, les candidates et les candidats sont invités à fournir le relevé de notes de leur baccalauréat disciplinaire ainsi qu'une lettre du Centre de services scolaire qui précise le nombre d'heures de travail réalisées en tant qu'enseignante ou enseignant dans les écoles.

Cette lettre est nécessaire pour évaluer la possibilité de reconnaître à partir de l'expérience professionnelle le cours-stage ESE-181-08 *Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires* ou le cours-stage MUS-101-08 *Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante au primaire*.

PASSERELLES - GRILLES DE CHEMINEMENT

PASSERELLE FRANÇAIS – 60 CRÉDITS

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)	
ESE-230-11 OU ESE-232-11	Didactique de la lecture Didactique de la littérature et de la communication	ESE-231-16 OU ESE-233-16	Didactique de l'écriture Didactique de la grammaire
ESE-380-20	Stage II : Observation participante et intervention	ESE-315-02	Gestion du groupe-classe
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	ESE-383-20	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (ESE-380-20) Règlement pédagogique
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté
SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement	SCE-301-17	Évaluation des compétences
AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 4 (12 crédits)	
ESE-483-21	Stage IV (ESE-383-20) Règlement pédagogique	ESE-231-16 OU ESE-233-16	Didactique de l'écriture Didactique de la grammaire
ESE-230-11 OU ESE-232-11	Didactique de la lecture Didactique de la littérature et de la communication	SCE-102-02	Éthique et profession enseignante
		SCE-204-17	Connaissance et Interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire
		SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte

PASSERELLE MATHÉMATIQUE – 60 CRÉDITS

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)	
ESE-250-22 OU ESE-252-11	Didactique de l'arithmétique et de la proportionnalité Didactique de l'algèbre et des fonctions	ESE-251-11 Ou ESE-254-11	Didactique de la géométrie Didactique des mathématiques et résolution de problèmes
ESE-380-20	Stage II : Observation participante et intervention (ESE-181-08) Règlement pédagogique	ESE-315-02	Gestion du groupe classe
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	ESE-383-20	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (ESE-380-20) Règlement pédagogique
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté
SCE-300-17	Apprentissage et cognition enseignement	SCE-301-17	Évaluation des compétences
AUTOMNE - Trimestre 3 (18 crédits)		HIVER - Trimestre 4 (12 crédits)	
ESE-483-21	Stage IV (ESE-383-20) Règlement pédagogique	ESE-251-11 OU ESE-254-11	Didactique de la géométrie Didactique des mathématiques et résolution de problèmes
ESE-250-22 OU ESE-252-11	Didactique de l'arithmétique et de la proportionnalité Didactique de l'algèbre et des fonctions	SCE-102-02	Éthique et profession enseignante
		SCE-204-17	Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire
		SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte

PASSERELLE MUSIQUE – 60 CRÉDITS

AUTOMNE - Trimestre 1 (18 crédits)		HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)	
MUS-100-14	Didactique de la musique au préscolaire et au primaire	ESE-315-02	Gestion du groupe classe
MUS-202-21	Didactique de la musique au premier cycle du secondaire (MUS-100-14)	ESE-383-20	Stage III: Intervention et analyse de la pratique (MUS-201-08) Règlement pédagogique
MUS-201-20	Stage II : Initiation à l'intervention en classe au primaire	MUS-300-14	Didactique de la musique au deuxième cycle du secondaire (MUS-202-21)
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	SCE-301-17	Évaluation des compétences
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté
SCE-300-02	Apprentissage et cognition en enseignement		
AUTOMNE - Trimestre 3 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 4 (12 crédits)	
ESE-483-21	Stage IV (ESE-383-20) Règlement pédagogique	SCE-102-02	Éthique et profession enseignante
OU MUS-401-08	Stage IV (ESE-383-20) Règlement pédagogique	SCE-204-17	Connaissance et interventions auprès des élèves présentant des difficultés comportementales au secondaire
		ASS 131 18	Éducation et développement de l'enfant de 0 à 12 ans
		SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte

PASSERELLE SCIENCE ET TECHNOLOGIE – POUR UN TOTAL DE 75 CRÉDITS

*Un maximum de huit cours disciplinaires obligatoires pourra être exigé pour compléter la formation des étudiantes et étudiants admis à la passerelle Science et technologie. L'ensemble de ces cours permettront aux étudiantes et étudiants de développer des connaissances et compétences dans les disciplines des sciences et technologies complémentaires à celles étudiées dans le baccalauréat disciplinaire ayant servi de base à l'admission. **Ces cours seront identifiés par la direction du module.**

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)		HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)	
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec	SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte
3 crédits	Discipline*	3 crédits	Discipline*
3 crédits	Discipline*	3 crédits	Discipline*
3 crédits	Discipline*	3 crédits	Discipline*
3 crédits	Discipline*	3 crédits	Discipline*
AUTOMNE - Trimestre 3 (12 crédits)		HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)	
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC	ESE-281-17	Didactique des sciences et des technologies II (ESE-280-17)
ESE-280-17	Didactique des sciences et des technologies I	ESE-315-02	Gestion du groupe-classe
ESE-380-20	Stage II : Observation participante et intervention (ESE-181-08) Règlement pédagogique	ESE-383-20	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (ESE-380-20) Règlement pédagogique
SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement	SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté
		SCE-301-17	Évaluation des compétences
AUTOMNE - Trimestre 5 (18 crédits)			
ESE-483-21	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (règlement pédagogique) (ESE383-20)		
SCE-102-02	Éthique et profession enseignante		

PASSERELLE UNIVERS SOCIAL ET PASSERELLE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

POUR UN TOTAL DE 75 CRÉDITS

*Un maximum de huit cours disciplinaires obligatoires pourra être exigé pour compléter la formation des étudiantes et étudiants admis à la passerelle Univers social ou à la passerelle Développement personnel. L'ensemble de ces cours permettront aux étudiantes et étudiants de développer des connaissances et compétences dans les disciplines de l'univers social ou du développement personnel complémentaires à celles étudiées dans le baccalauréat disciplinaire ayant servi de base à l'admission. Ces cours seront identifiés par la direction du module.

AUTOMNE - Trimestre 1 (15 crédits)			HIVER - Trimestre 2 (15 crédits)		
SCE-100-02	Organisation de l'éducation au Québec		SCE-302-17	Adolescence et transition à la vie adulte	
3 crédits	Discipline*		3 crédits	Discipline*	
3 crédits	Discipline*		3 crédits	Discipline*	
3 crédits	Discipline*		3 crédits	Discipline*	
3 crédits	Discipline*		3 crédits	Discipline*	
AUTOMNE - Trimestre 3 (12 crédits)			HIVER - Trimestre 4 (15 crédits)		
SCE-101-02	Utilisation pédagogique des TIC		ESE-241-18	Didactique de l'univers social et du développement personnel (ESE-240-14)	
ESE-240-14	Didactique de l'univers social		ESE-315-02	Gestion du groupe-classe	
ESE-380-20	Stage II : Observation participante et intervention (ESE-181-08) Règlement pédagogique		ESE-383-20	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (ESE-380-20) Règlement pédagogique	
SCE-300-17	Apprentissage et cognition en enseignement		SCE-200-22	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté	
			SCE-301-17	Évaluation des compétences	
AUTOMNE - Trimestre 5 (18 crédits)					
ESE-483-21	Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (règlement pédagogique) (ESE-383-20)				
SCE-102-02	Éthique et profession enseignante				

CADRE DE RÉFÉRENCE

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET ORIENTATIONS RELATIVES À LA FORMATION PRATIQUE

Les treize compétences professionnelles et la place qu'elles occupent lors des stages






- 📖 Les treize compétences professionnelles à développer chez les futures enseignantes et futurs enseignants du secondaire sont tirées du référentiel produit par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en 2001 : *La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles*. Celles-ci sont regroupées en quatre blocs (voir les pages suivantes du présent document) et constituent le cadre de référence pour la mise en œuvre de la formation des enseignants du secondaire. De plus, ce cadre représente un outil essentiel pour encadrer la formation en milieu de pratique, l'accompagnement et l'évaluation des stagiaires, tel que stipulé à l'intérieur d'un second document rédigé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS, 2008) : *La formation à l'enseignement. Les orientations relatives à la formation en milieu de pratique*. Le nouveau référentiel de compétences de la profession enseignante (MEQ, 2020) sera progressivement mis en application dans le cadre des stages à compter de l'hiver 2023.
- 📖 Ainsi, les compétences professionnelles sont évaluées dans le cadre des différents stages en enseignement secondaire. En effet, la formation pratique vise un perfectionnement graduel de ces compétences par les stagiaires. L'évaluation pour chacun des stages doit rendre compte de l'observation et de l'appréciation du niveau de développement des compétences professionnelles des stagiaires. L'évaluation se veut aussi un outil de développement professionnel qui favorise l'analyse réflexive chez les stagiaires.

Quelques orientations relatives à la formation pratique au secondaire

- 📖 Les stages constituent un point d'ancrage essentiel dans le cheminement professionnel des enseignants. Ils concourent au développement des compétences professionnelles (MEQ, 2001, 2020), à l'arrimage entre théorie et pratique et préparent à l'insertion professionnelle.
- 📖 Les quatre stages en enseignement secondaire prennent appui sur une approche réflexive, ceci dans le but de prendre en compte les exigences de la pratique de l'enseignement en milieu scolaire. L'analyse réflexive consiste à réfléchir sur son agir en tant que praticien et à mettre en application les pistes de solution qui s'en dégagent dans l'action. Celle-ci permet également aux stagiaires de s'engager dans une démarche de développement professionnel à la fois individuelle et collective.
- 📖 Offrir aux stagiaires un accompagnement de qualité. Dans un esprit de complémentarité et de réciprocité des savoirs, des superviseures et superviseurs universitaires ainsi que des enseignantes et des enseignants chevronnés soutiennent les étudiantes et les étudiants dans le développement de leurs compétences professionnelles.
 - ✍ L'enseignante associée ou l'enseignant associé doit être bien informé(e) des défis que la ou le stagiaire sera amené(e) à relever (coformation), fournir une rétroaction constante et prendre une part active à l'évaluation.
 - ✍ La personne responsable du cours-stage de l'université (superviseure, superviseur universitaire) fournit des rétroactions à propos des situations d'enseignement-apprentissage observées, évalue et sanctionne le cheminement ainsi que le niveau de maîtrise des compétences professionnelles par les stagiaires.
 - ✍ Le stagiaire demeure le principal acteur de sa formation.
- 📖 Différentes activités de formation sont intégrées aux stages : notamment, des séminaires de préparation aux stages et de synthèse, l'autoévaluation et l'évaluation formative.

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Tableau 1: Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant

 DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement
 CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre
 CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté
 CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
 DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

Ministère de l'Éducation du Québec. (2020). *Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante*. Gouvernement du Québec, p.43.

1) La compétence 1 : AGIR EN TANT QUE MÉDIATRICE OU MÉDIATEUR D'ÉLÉMENTS DE CULTURE

Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions :

- démontrer une compréhension approfondie des contenus du Programme de formation de l'école québécoise, notamment de ceux associés à la discipline d'enseignement (théories, notions, problèmes, méthodes, outils, pratiques, histoire, etc.), et de leur organisation intellectuelle afin d'en dégager les points de repère essentiels et les axes d'intelligibilité qui rendront possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves;
- donner du sens aux apprentissages des élèves en tissant des liens entre ceux effectués dans la classe, entre sa discipline et les autres disciplines enseignées de même qu'entre sa discipline et les œuvres, les récits, les productions du patrimoine culturel de l'humanité, les questions sociales, scientifiques, éthiques et politiques ou les situations de la vie courante;
- susciter chez les élèves l'esprit critique, la mise à distance et la réflexivité à l'égard de l'environnement immédiat, de l'univers médiatique et numérique, des phénomènes sociaux, scientifiques, artistiques, éthiques et politiques ainsi que des productions culturelles du passé et du présent;
- aménager la classe en un espace de vie inclusif et stimulant qui met la culture en valeur;
- amener les élèves à expliciter et à justifier leurs représentations, leurs goûts, leurs références et leurs pratiques en matière de culture;
- encourager un dialogue ouvert et critique entre la culture des jeunes et la culture transmise à l'école;
- porter un regard critique sur ses propres origines et ses pratiques culturelles, en reconnaître les potentialités et les limites, et trouver les moyens de les enrichir et de les diversifier;
- collaborer avec la communauté et les organismes culturels du milieu, et connaître les ressources et les programmes qui soutiennent l'enseignante ou l'enseignant dans son rôle de médiatrice ou de médiateur d'éléments de culture.

2) La compétence 2 : MAÎTRISER LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Communiquer de manière appropriée dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans l'ensemble des contextes liés à l'exercice de ses fonctions :

- maîtriser les règles et les usages de la langue orale, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté;
- démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications, à l'oral comme à l'écrit;
- employer un registre de langue approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents et de ses pairs;
- intégrer, dans la planification de son enseignement, des outils visant à promouvoir la langue d'enseignement comme objet de culture;
- recourir aux différents modes d'expression de la langue (visuel, spatial, sonore et gestuel) pour soutenir le développement des compétences langagières des élèves;
- prendre appui sur la langue maternelle des élèves et la valoriser pour favoriser l'acquisition de la langue d'enseignement;
- vérifier la qualité de la langue des élèves, leur offrir une rétroaction fréquente et les amener à se corriger et à développer leur capacité à intégrer les règles et les usages de la langue orale et écrite;
- communiquer de façon claire, précise et constructive les apprentissages effectués et toute autre information servant à soutenir l'élève dans ses apprentissages.

3) La compétence 3 : PLANIFIER LES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Concevoir et planifier des activités et des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des contenus d'apprentissage et des intentions de formation :

- élaborer des séquences et des situations d'enseignement et d'apprentissage qui tiennent compte de la logique des contenus des programmes d'études, des connaissances préalables des élèves et de leurs préconceptions dans une perspective de planification des apprentissages à court, à moyen et à long terme;
- cerner, dans les programmes d'études, les concepts clés, les stratégies, les repères culturels et les connaissances autour desquels les situations d'enseignement et d'apprentissage seront organisées et les adapter à ses élèves;
- vérifier la cohérence entre les intentions pédagogiques, les situations d'enseignement et d'apprentissage et les modalités d'évaluation planifiées;
- tenir compte de l'hétérogénéité du groupe dans le choix du matériel et la préparation des situations d'enseignement et d'apprentissage : diversité de genre, ethnique, socioéco-nomique, culturelle, religieuse, linguistique ou liée à un handicap ; conceptions, besoins et champs d'intérêt des élèves;
- prévoir des activités de préparation, d'intégration, de transfert et de réinvestissement des apprentissages en vue d'optimiser le développement des compétences;
- appuyer le choix de ses stratégies d'intervention sur des données de recherche en matière de didactique et de pédagogie;
- prévoir les moyens de présenter les contenus de manière structurée afin que les élèves puissent en saisir les éléments pertinents et comprendre leur caractère contingent;
- veiller à ce que l'organisation spatiale et physique de la classe ou de ce qui en tient lieu offre, en fonction du contexte matériel et organisationnel, des conditions d'apprentissage optimales et sécuritaires pour toutes et tous;
- prévoir le temps nécessaire à chaque étape de la situation d'enseignement et d'apprentissage;
- tenir compte, dans sa planification, des activités qui peuvent se dérouler en même temps que l'enseignement en classe (soutien linguistique, orthopédagogie, etc.).

4) La compétence 4 : METTRE EN ŒUVRE LES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Mettre en œuvre et superviser les situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et des intentions de formation :

- présenter aux élèves l'intention pédagogique des situations d'enseignement et d'apprentissage, les compétences visées, les consignes à suivre, les attentes établies et le déroulement de ces situations tout en mettant en évidence leur pertinence au regard des apprentissages antérieurs et ultérieurs;
- vérifier les préconceptions des élèves et réactiver les connaissances préalables aux situations d'enseignement et d'apprentissage;
- mettre en place diverses approches et stratégies ainsi que des tâches stimulantes et variées afin de susciter et de maintenir chez les élèves un engagement actif dans la tâche et de cultiver leur autonomie;
- utiliser les rétroactions pour procéder à une vérification continue de la compréhension des concepts, des connaissances, des stratégies ou des règles en jeu;
- ajuster les modalités de travail en fonction de la nature des compétences à développer, de la complexité de la tâche, du temps disponible et du niveau de réussite des élèves;
- proposer des occasions de retour réflexif pour favoriser chez les élèves la capacité de faire la synthèse des apprentissages effectués.

5) La compétence 5 : ÉVALUER LES COMPÉTENCES

Développer, choisir et utiliser différentes modalités afin d'évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences chez les élèves :

- concevoir ou choisir des instruments ou des modalités d'évaluation qui s'appuient sur les programmes d'études et permettent de vérifier les apprentissages effectués par les élèves;
- utiliser des modalités d'évaluation appropriées pour l'objet évalué;
- concevoir ou choisir des outils d'évaluation qui sont signifiants pour les élèves;
- repérer les forces ainsi que les défis des élèves et prévoir des interventions appropriées qui favoriseront leurs apprentissages;
- utiliser l'information récoltée par l'entremise des différentes modalités d'évaluation pour avoir une vue d'ensemble de son groupe-classe et planifier son enseignement en conséquence;
- donner des rétroactions fréquentes et constructives à l'élève pour lui permettre de se situer dans ses apprentissages et soutenir sa progression;
- prévoir des modalités d'évaluation variées pour offrir à tous les élèves l'occasion de démontrer les apprentissages effectués;
- connaître et respecter les balises ministérielles en matière d'évaluation des élèves;
- connaître et respecter les attentes des organismes scolaires relativement au partage et aux responsabilités en matière d'évaluation et de communication des résultats de celle-ci.

6) La compétence 6 : GÉRER LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE-CLASSE

Organiser et gérer le fonctionnement du groupe-classe de sorte à maximiser le développement, l'apprentissage et la socialisation des élèves :

- construire et maintenir des relations positives avec les élèves pour susciter leur adhésion et leur contribution au fonctionnement de la classe;
- instaurer, de concert avec les élèves, un climat de classe respectueux et sécurisant favorisant la progression des apprentissages et revoir périodiquement avec eux les comportements attendus;
- aider les élèves à reconnaître et à gérer adéquatement leurs comportements et leurs émotions;
- choisir et mettre en œuvre des interventions permettant aux élèves de développer leurs habiletés sociales et relationnelles;
- repérer chez les élèves les manifestations de démotivation ou d'incompréhension et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y remédier;
- veiller à une gestion efficace du temps imparti à l'enseignement et à l'apprentissage;
- gérer l'organisation spatiale et physique de la classe afin d'offrir des conditions d'apprentissage optimales et sécuritaires pour toutes et tous;
- rappeler les mesures de sécurité en place et s'assurer de leur respect, notamment lors d'activités se déroulant au gymnase, en laboratoire ou en atelier ou encore au cours des sorties scolaires;
- consigner les faits relatifs aux comportements inappropriés et en assurer le suivi.

7) La compétence 7 : TENIR COMPTE DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES ÉLÈVES

Mettre en place, dans le cadre d'un enseignement inclusif, des stratégies de différenciation pédagogique en vue de soutenir la pleine participation et la réussite de tous les élèves :

- moduler les situations d'enseignement et d'apprentissage et le soutien offert aux élèves en fonction de leurs besoins, de leurs défis et de leurs capacités;
- utiliser les ressources disponibles pour répondre à des besoins ou surmonter des obstacles en matière d'apprentissage;
- privilégier des modalités de regroupement qui tiennent compte des intentions pédagogiques et des besoins d'apprentissage différencié des élèves;

- appliquer des mesures de flexibilité, d'adaptation ou de modification aux besoins particuliers des élèves en fonction d'objectifs préétablis;
- favoriser, au sein du groupe-classe, des stratégies d'entraide mettant à profit l'hétérogénéité des élèves et bénéficiant à toutes et à tous;
- consulter des personnes-ressources, les parents ou la documentation pertinente en ce qui concerne les besoins et le cheminement des élèves, et en tenir compte dans son enseignement;
- appliquer les modalités de demande de services pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ou encore des signes de déficience ou de handicap;
- mettre en œuvre les plans d'intervention ou les plans d'aide à l'apprentissage, en collaboration avec l'équipe-école, et en assurer le suivi.

8) La compétence 8 : SOUTENIR LE PLAISIR D'APPRENDRE

Entretenir chez ses élèves le plaisir d'apprendre, le sens de la découverte et la curiosité en réunissant les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacune et de chacun :

- construire et maintenir des relations positives avec les élèves pour susciter leur motivation pour l'apprentissage;
- développer chez les élèves, au moyen d'expériences variées, la capacité à se faire confiance dans leur apprentissage;
- développer chez les élèves la persévérance dans l'apprentissage par un soutien axé sur leurs efforts et leurs progrès;
- encourager chez chaque élève l'utilisation de stratégies d'apprentissage qui valorisent et cultivent son autonomie;
- intégrer aux situations d'enseignement et d'apprentissage des liens avec des éléments de la vie courante et des repères culturels tirés du bagage des élèves;
- susciter l'intérêt et la curiosité des élèves pour la discipline enseignée, les savoirs et les savoir-faire, les pratiques, les outils et les techniques, les méthodes et les procédures, l'histoire de la discipline ainsi que les enjeux, les réalisations, les acteurs, les courants de pensée et les débats qui ont marqué son évolution;
- prévoir des situations d'enseignement et d'apprentissage qui mobilisent la curiosité pour les activités d'apprentissage et qui sont susceptibles de correspondre aux champs d'intérêt des élèves;
- favoriser le travail collaboratif, les échanges, la participation et l'entraide chez les élèves;
- amener les élèves à développer leur sentiment d'appartenance en les impliquant dans la vie de la classe et de l'école.

9) La compétence 9 : S'IMPLIQUER ACTIVEMENT AU SEIN DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des activités éducatives :

- collaborer avec les membres de l'équipe-école à la définition et au respect des orientations éducatives et des normes qui font de l'école un milieu de vie sain, sécuritaire et équitable;
- contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques, des pratiques et des règlements qui régissent le fonctionnement de l'école;
- collaborer avec les membres de l'équipe-école à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif de l'école;
- assumer les responsabilités inscrites dans les dispositions de sa convention collective;
- travailler de concert avec les membres de l'équipe-école à valoriser, en toutes circonstances, les attitudes et les comportements positifs, sains et sécuritaires;
- travailler avec l'équipe enseignante, le cas échéant, à la conception de situations d'enseignement et d'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages en conformité avec les normes et modalités d'évaluation des apprentissages en vigueur à l'école;

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures fondées sur les besoins de groupes minorisés ou en difficulté à l'école, le cas échéant;
- participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à la révision des plans d'intervention ou des plans d'aide à l'apprentissage.

10) La compétence 10 : COLLABORER AVEC LA FAMILLE ET LES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ

Solliciter l'engagement des parents dans les apprentissages de leurs enfants et la vie de l'école, tout en contribuant à des actions de partenariat durable entre l'école et sa communauté :

- établir des relations constructives avec la famille et les partenaires de la communauté;
- entretenir une communication de qualité avec la famille à propos de la réussite et du bien-être de l'enfant;
- communiquer à la famille ses attentes au regard des résultats, des attitudes et des comportements souhaités en classe;
- mettre en œuvre des moyens appropriés de faire participer la famille aux apprentissages de l'enfant ainsi qu'aux activités scolaires et parascolaires;
- saisir les occasions de collaborer avec tout partenaire susceptible d'enrichir l'apprentissage et l'éducation des élèves;
- s'assurer que les intentions éducatives poursuivies par les activités proposées par des partenaires respectent le Programme de formation de l'école québécoise, le projet éducatif de l'école ainsi que les intérêts et les besoins des élèves, de l'enseignante, de l'enseignant et de l'école;
- saisir les occasions de réinvestir le contenu des activités de partenariat dans des situations d'enseignement et d'apprentissage.

11) La compétence 11 : S'ENGAGER DANS UN DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU ET DANS LA VIE DE LA PROFESSION

Analyser, évaluer et développer de manière continue toutes les facettes de sa pratique professionnelle et favoriser la reconnaissance et le rayonnement de la profession enseignante en participant à la valorisation d'une culture professionnelle commune fondée sur l'entraide et la coopération :

- adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer et actualiser ses compétences professionnelles à l'aide des ressources appropriées;
- participer, en fonction de ses besoins et de ceux de ses élèves, à des activités de formation continue telles qu'elles sont définies à l'article 7 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;
- lire, analyser et évaluer, de manière critique, des ouvrages spécialisés et en discuter afin d'en retirer des éléments utiles à sa pratique;
- analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels vécus pour enrichir sa pratique et affermir sa posture d'enseignante ou d'enseignant;
- encourager la tenue d'activités de recherche et de formation au sein de son école;
- développer une culture collaborative avec ses pairs et la communauté pour le rayonnement et la reconnaissance de la profession enseignante;
- participer à la promotion et à la diffusion de projets et d'expériences mettant en valeur l'accomplissement et l'engagement des enseignantes, des enseignants et de leurs élèves;
- soutenir et encourager ses pairs dans leur développement professionnel, notamment celles et ceux qui se préparent à entrer dans la profession (stagiaires) ou qui viennent de le faire (enseignantes et enseignants en insertion professionnelle).

12) La compétence 12 : MOBILISER LE NUMÉRIQUE

Utiliser le numérique afin d'en faire bénéficier les élèves ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs éducatif :

- agir en citoyen éthique à l'ère du numérique;
- développer et mobiliser ses habiletés technologiques;
- exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage;
- développer et mobiliser sa culture informationnelle;
- collaborer à l'aide du numérique;
- communiquer à l'aide du numérique;
- produire du contenu avec le numérique;
- mettre à profit le numérique en tant que vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés;
- adopter une perspective de développement personnel et professionnel avec le numérique dans une posture d'autonomisation;
- résoudre une variété de problèmes avec le numérique;
- développer sa pensée critique à l'égard du numérique;
- innover et faire preuve de créativité avec le numérique.

13) La compétence 13 : AGIR EN ACCORD AVEC LES PRINCIPES ÉTHIQUES DE LA PROFESSION

Adopter et valoriser des comportements éthiques et responsables afin d'établir des liens empreints de respect et de confiance avec les élèves, les membres de l'équipe-école et la communauté éducative élargie :

- agir et se comporter de manière respectueuse envers l'école et ce qu'elle représente;
- encourager et souligner les actions ou les comportements qui reflètent les valeurs de l'école et de la société québécoises;
- connaître les enjeux éthiques propres à la pratique de l'enseignement afin d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions;
- tenir compte du cadre légal en vigueur dans l'exercice de ses droits et de ses responsabilités professionnelles;
- agir avec vigilance et diligence pour protéger la confidentialité de l'information qui se rapporte à la vie privée des élèves et des autres actrices et acteurs éducatifs;
- respecter les rôles et les responsabilités des personnes engagées dans la communauté éducative;
- dénoncer et déconstruire les savoirs, les pratiques, les attitudes et les processus qui produisent ou reproduisent, en contexte éducatif, des situations d'exclusion et de discrimination;
- adopter des pratiques et attitudes équitables, transparentes et inclusives pour prévenir toute forme de discrimination auprès des élèves, de ses collègues et de la communauté.

DIRECTIVES CONCERNANT LA SUPPLÉANCE POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS EN STAGE DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Stages I et II

Les étudiantes et les étudiants du programme de formation initiale en enseignement secondaire ne peuvent effectuer de la suppléance pendant leurs stages I et II, que ce soit dans la classe de leur enseignante ou enseignant associé(e) ou dans toute autre classe de l'école ou du centre de services scolaire.

Stages III

Afin de répondre aux demandes de plusieurs centres de services scolaires, qui se trouvent en rareté de ressources enseignantes, il est autorisé de façon exceptionnelle, et ce, pour les années 2023-2028, qu'une stagiaire ou un stagiaire puisse effectuer un maximum d'une (1) journée de suppléance au cours de leur stage III.

Stage IV

Afin de répondre aux demandes de plusieurs centres de services scolaires, qui se trouvent en rareté de ressources enseignantes, il est autorisé, uniquement dans le cadre du stage IV, qu'une stagiaire ou un stagiaire puisse faire un maximum de cinq (5) jours de suppléance, idéalement non consécutifs, au cours de leur stage. Cette suppléance doit se dérouler obligatoirement dans la classe de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé. Les journées de suppléance n'ont pas à être reprises.

Afin d'assurer la continuité d'un encadrement adéquat et le développement des compétences professionnelles en enseignement du stagiaire, cette suppléance est assujettie de conditions particulières.

Conditions particulières concernant la réalisation de la suppléance en contexte de stage

Pour les stages III et IV :

- La ou le stagiaire doit tout à fait être libre d'accepter ou non la ou les suppléances demandée.s et elle ou il ne peut être pénalisé.e en cas de refus.
- Dans tous les cas, la ou le stagiaire doit obtenir l'accord de l'enseignant.e associé.e ainsi que de la personne superviseure du stage pour faire de la suppléance.
- La direction de l'établissement (ou son représentant) assume l'encadrement et la supervision de la ou du stagiaire durant les journées de suppléance.
- La ou le stagiaire doit aviser, par courriel, la personne superviseure du stage aussitôt qu'une suppléance est confirmée.
- Lorsque la ou le stagiaire réalise de la suppléance dans le contexte autorisé, ce dernier est tenu de réaliser, dans les délais, les travaux demandés et demeurer entièrement disponible pour les activités prévues à l'université dans le cadre de son stage.
- En dehors des jours où l'étudiante ou l'étudiant n'est pas en stage, celui-ci demeure libre d'accepter ou non une offre de suppléance qui peut lui être faite par les autorités compétentes au sein d'un centre de services scolaire. L'Université se dégage alors de toute responsabilité civile ou professionnelle à l'égard de l'étudiante ou de l'étudiant.

Enfin, il revient à l'employeur, dans ce cas-ci les centres de services scolaires, de s'assurer que cette mesure peut s'appliquer dans leur milieu, et ce, en conformité avec les conventions collectives locales et nationales des enseignantes et des enseignants.

Non-respect des conditions particulières concernant la réalisation de la suppléance en contexte de stage

Pour les stages III et IV, le non-respect des conditions particulières concernant la réalisation de la suppléance en contexte de stage entrainera automatiquement un manquement à la compétence professionnelle 12 – *Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions*.⁵

Du moment que les stagiaires de l'UQAR sont engagés à titre de suppléant.e pendant les journées de stage prévues au calendrier, ils agissent à titre d'employé.e du centre de service scolaire (et non de stagiaires). Toutefois, si des problèmes majeurs relevant de l'éthique professionnelle sont rencontrés pendant les suppléances réalisées sur les journées inscrites au calendrier du stage III ou IV, les superviseur.es et les responsables de la formation pratique ont l'autorisation de prendre en compte ceux-ci dans le processus d'évaluation du stage.

Septembre 2022

Comité de concertation en matière de stage

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Les centres de services scolaires peuvent exiger que les stagiaires remplissent et signent un formulaire d'autorisation de vérification des antécédents judiciaires. Cette exigence s'inscrit dans le contexte suivant : le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a proposé un plan d'action de vérification des antécédents judiciaires et, pour ce faire, les centres de services scolaires doivent s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès des élèves ne possède aucun antécédent judiciaire en lien avec l'activité exercée dans un établissement scolaire qui mettrait en danger l'intégrité et la sécurité de ces derniers.

RÈGLE DE CHEMINEMENT CONCERNANT LE NOMBRE DE REPRISES D'UN COURS-STAGE

En cas d'échec ou d'abandon, les cours-stages ESE 181 08 Stage I : *Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires* (3 cr.), ESE 380 20 Stage II : *Observation participante et intervention* (ESE 181 08) (3 cr.), ESE 383 20 Stage III : *Intervention et analyse de la pratique* (ESE 380 20) (3 cr.) et ESE 483 21 Stage IV : *Prise en charge d'une tâche en enseignement au secondaire* (ESE 383 20) (15 cr.) **ne peuvent être repris qu'une seule fois**. Pour reprendre un cours-stage, l'étudiante ou l'étudiant doit en faire la demande par écrit auprès de la direction du module en faisant valoir les raisons expliquant son échec ou son abandon et justifiant un droit de reprise. Plus précisément, cette demande écrite devra comprendre les éléments suivants : description sommaire de la situation vécue, analyse de la situation vécue en précisant les aspects devant être améliorés, description des moyens concrets envisagés pour éviter que la situation ne se reproduise et tout autre élément jugé pertinent.

Cette demande sera étudiée par un comité composé de trois personnes : la personne assumant la direction du module, un professeur ou une professeure membre du conseil de module, un professeur ou une professeure membre du comité de coordination des stages et désigné par la direction. À la suite de l'analyse préliminaire de la demande, le comité pourra convoquer la superviseure ou le superviseur universitaire ayant encadré l'étudiante ou l'étudiant en situation d'échec ou d'abandon, l'étudiante ou l'étudiant en situation d'échec ou d'abandon du cours-stage et une étudiante ou un étudiant de 3^e ou 4^e année, membre du conseil de module. Selon la recommandation du comité d'évaluation de la demande de reprise du cours-stage, le droit de reprise pourra être assorti de conditions particulières d'encadrement et de réalisation. La décision du comité est finale et sans appel.

⁵ En toutes circonstances, une évaluation négative de la compétence 12 engendre un échec au stage.

ORGANISATION DES STAGES EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Tableau synthèse – Automne 2023 et hiver 2024

Objectifs	Approche et dynamique	Format (présence en milieu scolaire)
Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires (3 crédits)		
<p>Se familiariser avec la profession enseignante en enseignement secondaire</p> <p>Explorer et observer la réalité du milieu scolaire</p> <p>Procéder à l'intégration des apprentissages dans le cadre de son développement professionnel</p>	<p>Approche réflexive basée sur une <u>dynamique d'observation et de participation</u></p> <p><u>Accent mis sur la familiarisation avec toutes les composantes de la profession enseignante dans les écoles secondaires</u></p>	<p>2^e trimestre : 1^{re} année</p> <p>15 jours de présence dans le milieu scolaire, généralement les jeudis et vendredis, répartis sur 7 semaines, dont 7 jours consécutifs.</p> <p>Dates : 18--19-25-26 janvier, 1^{er}-2 février, la semaine intensive du 5 au 9 février inclusivement et 15-16-22-23 février 2024</p>
Stage II : Observation participante et intervention (3 crédits)		
<p>Développer des habiletés d'observation</p> <p>S'initier à l'intervention pédagogique en enseignement secondaire</p> <p>Intégrer ses apprentissages dans le cadre de son développement professionnel</p>	<p>Approche réflexive basée sur une <u>intervention intermittente et progressive</u></p> <p><u>Accent mis sur l'intervention éducative et la gestion de la classe</u></p>	<p>3^e trimestre : 2^e année</p> <p>15 jours consécutifs de présence dans le milieu scolaire</p> <p>Dates : 30 octobre au 17 novembre 2023</p>
Stage III : Intervention et analyse de la pratique (3 crédits)		
<p>Approfondir l'intégration du savoir disciplinaire à sa pratique d'enseignement</p> <p>Développer des habiletés d'intervention spécifiques</p> <p>Intégrer ses apprentissages dans le cadre de son développement professionnel</p>	<p>Analyse réflexive basée sur une <u>intervention progressive de prise en charge de l'enseignement en classe</u></p> <p><u>Accent mis sur l'innovation pédagogique et la différenciation</u></p>	<p>6^e trimestre : 3^e année</p> <p>20 jours consécutifs de présence dans le milieu scolaire</p> <p>Dates : 26 mars au 23 avril 2024 inclusivement.</p>
Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (15 crédits)		
<p>Maîtriser ses compétences en enseignement secondaire</p> <p>Personnaliser son approche pédagogique</p> <p>Intégrer ses apprentissages dans le cadre de son développement professionnel</p>	<p>Approche réflexive basée sur une <u>dynamique d'interventions continues</u></p> <p><u>Accent mis sur la consolidation des compétences professionnelles</u></p>	<p>7^e trimestre : 4^e année</p> <p>Avec l'entrée des enseignantes et des enseignants en milieu scolaire (lors des journées pédagogiques), en août 2020 jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement.</p>

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

Les rôles des intervenantes et intervenants en formation pratique

Les rôles et les responsabilités des partenaires ont été définis dans le *Guide administratif et pédagogique – La formation pratique dans les programmes de baccalauréat de formation à l'enseignement*⁶.

Le rôle de la ou du stagiaire

Personne admise à un programme de formation de l'Université comportant la réalisation de stages en milieu scolaire et inscrite aux cours de stage. Elle est réputée avoir satisfait aux exigences préalables aux stages.

Rôle et responsabilités

Ces rôles et responsabilités s'appliquent selon les objectifs et les modalités de chacun des stages.

De façon spécifique, il lui revient :

- de respecter les directives et procédures concernant le placement en stages;
- une fois son lieu de stage connu, de prendre contact premièrement avec la direction de l'école pour se présenter et s'informer des caractéristiques et du fonctionnement de son milieu de stage;
- ensuite, de prendre contact avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et d'échanger en regard des objectifs, des modalités de son stage et des attentes mutuelles;
- de se familiariser avec le milieu scolaire dans lequel elle ou il évolue (structure, organigramme, fonctionnement, personnel, programme, etc.) en tenant compte des règles et des usages du milieu;
- d'être présente ou présent à l'école selon le calendrier scolaire, qu'il y ait enseignement, examens, journées de planification, rencontres de parents ou quelque autre activité que ce soit;
- de se conformer aux règles d'éthique de l'école;
- de partager avec l'enseignante ou l'enseignant associé les tâches relatives au travail d'une enseignante ou d'un enseignant;
- de prendre connaissance des programmes, des méthodes pédagogiques et du matériel utilisés en classe;
- dans le cas de l'abandon du stage, d'informer les partenaires impliqués dans la réalisation du stage : l'enseignante ou l'enseignant associé, la direction de l'école, la professeure ou le professeur de l'Université et l'agente ou l'agent de stage;
- de planifier des activités d'apprentissage, de les soumettre à l'enseignante ou à l'enseignant associé, de les réaliser et de les évaluer; toutefois, le groupe-classe demeure toujours sous la responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant associé;
- de prendre progressivement en charge le groupe d'élèves conformément aux modalités et aux objectifs du cours-stage auquel elle ou il est inscrit;
- d'apprendre à reconnaître ses forces et à identifier ses besoins de façon à pouvoir actualiser son potentiel;
- de participer activement au processus d'évaluation des apprentissages réalisés en stage;
- d'informer le plus tôt possible la professeure ou le professeur de l'Université de tout problème ayant une incidence négative sur la réalisation du stage;
- de faire part à la direction du Module des suggestions ou commentaires visant à améliorer l'organisation, le déroulement ou la qualité du stage;
- de participer à ses cours à l'Université et de s'engager à réaliser les travaux selon les exigences demandées.

⁶ Université du Québec à Rimouski (1994). *Guide administratif et pédagogique – La formation pratique dans les programmes de baccalauréat de formation à l'enseignement*. Secteur disciplinaire des sciences de l'éducation, p. 6 - 14.

Le rôle de l'enseignante ou l'enseignant associé

Personne responsable du groupe-classe qui reçoit une ou un stagiaire dans sa classe pour une période déterminée et qui répond aux exigences reliées à cette tâche.

Rôle et responsabilités

De façon spécifique, il lui revient :

- d'accueillir la ou le stagiaire et de favoriser son intégration à la classe et à l'école;
- de s'enquérir des attentes de la ou du stagiaire et de prendre connaissance des objectifs du stage qu'il ou elle poursuit;
- de préparer le séjour de la ou du stagiaire (lieu de travail, horaire et règlements de l'école);
- de préparer les élèves à la venue de la ou du stagiaire et de le présenter comme une ou un collègue de travail;
- d'informer les parents de la présence en classe d'une ou d'un stagiaire;
- de permettre à la ou au stagiaire de faire ses observations et d'interagir avec elle ou avec lui sur les observations qu'elle ou il aura à effectuer;
- de permettre à la ou au stagiaire de participer aux interventions auprès des élèves (individuellement, en sous-groupe ou en groupe) de façon graduelle et progressive;
- d'échanger avec la ou le stagiaire à propos du programme d'enseignement ou de certaines situations d'enseignement;
- de guider la ou le stagiaire dans la poursuite des objectifs de planification, d'interaction et d'évaluation de l'action éducative;
- de laisser la ou le stagiaire expérimenter des méthodes et des techniques différentes des siennes et de commenter l'expérience tentée;
- de donner l'occasion à la ou du stagiaire d'observer des activités pédagogiques, syndicales et sociales variées et d'y participer dans l'esprit des objectifs de son stage;
- d'observer de façon systématique la ou le stagiaire et de noter les faits saillants de son intervention;
- de prévoir des moments de rétroaction informelle et systématique pour l'évaluation formative de la ou du stagiaire;
- de continuer à appuyer la ou le stagiaire au cours de la prise en charge de la classe et de l'aider à objectiver son action;
- d'assurer une présence continue auprès de la ou le stagiaire, et ce, tout au long de son expérience en milieu de pratique.
- d'informer le plus tôt possible la professeure ou le professeur de l'Université de tout problème ayant une incidence négative sur la réalisation du stage;
- de collaborer à l'évaluation continue et finale de la ou du stagiaire en fonction des objectifs de formation du stage;
- de faire part aux autres partenaires des suggestions et commentaires visant à améliorer l'organisation, le déroulement et la qualité des stages.

Le rôle de la directrice ou du directeur d'école

Personne nommée par le centre de services scolaire conformément à la Loi de l'instruction publique et responsable de la gestion d'un établissement d'enseignement. La directrice ou le directeur voit au bon déroulement des activités de stage dans son établissement. Cette responsabilité peut aussi être assumée par la direction adjointe de l'école.

Rôle et responsabilités

De façon spécifique, il lui revient :

- de reconnaître l'apport des activités de stages à toute la vie de l'école;
- d'inviter et d'inciter, en collaboration avec la personne responsable de la coordination des stages au centre de services scolaire, les enseignantes et les enseignants associés à accueillir des stagiaires à l'école;
- de participer à la sélection et à la désignation par le Centre de services scolaire des enseignantes et des enseignants associés qui pourraient accueillir des stagiaires;
- de déterminer, en collaboration avec la personne responsable de la coordination des stages au Centre de services scolaire, les moments de formation des enseignantes et des enseignants associés;
- de rencontrer les stagiaires;
- de considérer les stagiaires comme membres de l'équipe-école et de leur donner les mêmes obligations que le personnel régulier par rapport aux procédures et aux politiques en vigueur (ponctualité, présences, etc.);
- de s'assurer de la collaboration des membres de l'équipe-école dans tout le processus d'intégration des stagiaires à la vie de l'école;
- d'accueillir les stagiaires et de les intégrer à l'équipe-école et aux activités pédagogiques prévues à l'école;
- d'intégrer les stagiaires à toute activité de supervision pédagogique prévue à l'école;
- de présenter aux stagiaires l'organisation générale du Centre de services scolaire et de l'école;
- de rechercher en tout temps, et spécialement en cas de difficulté, des solutions pour faciliter l'apprentissage de la pratique de l'enseignement;
- de participer au diagnostic de toute situation problématique;
- d'entretenir le dialogue avec la professeure ou le professeur universitaire, l'enseignante ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire en vue d'assurer la réussite du stage;
- d'informer le plus tôt possible la professeure ou le professeur de l'Université de tout problème ayant une incidence négative sur la réalisation du stage;
- de faire part aux autres partenaires des suggestions et commentaires visant à améliorer l'organisation, le déroulement et la qualité des stages.

Le rôle de la personne responsable de la coordination des stages au Centre de services scolaire

Personne désignée au Centre de services scolaire qui assume, en collaboration avec l'Université et les autorités du centre, la coordination des stages qui se réalisent dans les établissements d'enseignement du territoire concerné.

Rôle et responsabilités

De façon plus spécifique, il lui revient :

- de favoriser un partenariat avec le milieu universitaire;
- d'informer les enseignantes associées et les enseignants associés, les directrices et les directeurs d'école de leurs responsabilités relatives aux stages;
- d'inviter et d'inciter, en collaboration avec la direction de l'école, les enseignantes associées et les enseignants associés à accueillir des stagiaires à l'école;
- de participer à la sélection et à la désignation par le Centre de services scolaire des enseignantes et des enseignants associés qui pourraient accueillir des stagiaires;
- de déterminer, en collaboration avec la direction de l'école et avec la personne responsable de

- l'organisation des activités de formation à l'Université, les moments de formation des enseignantes et des enseignants associés;
- de mettre sur pied un soutien administratif et pédagogique, reconnaissant ainsi la tâche spécifique des enseignantes et des enseignants associés dans l'encadrement des stages.

Le rôle de la professeure ou du professeur de l'Université

Personne désignée par l'Université pour assumer la responsabilité d'un cours-stage dans un programme de formation à l'enseignement. Elle a l'un des statuts suivants : professeure, professeur, chargée de cours ou chargé de cours.

Rôle et responsabilités

De façon spécifique, il lui revient :

- d'élaborer et de présenter aux stagiaires, aux enseignantes et aux enseignants associés et aux directions d'école un plan de cours qui contient les éléments suivants : la description du cours apparaissant dans l'annuaire, des précisions sur les éléments de la description du cours, principalement sur les objectifs, le contenu, les modalités d'évaluation, le calendrier des rencontres et les références bibliographiques essentielles;
- de préparer et d'animer les cours-stage où sont traités différents sujets liés à la formation psychopédagogique des futurs enseignants et enseignantes;
- de prendre contact avec les directions d'école afin de s'assurer du bon déroulement du stage;
- de préciser aux enseignantes et aux enseignants associés les objectifs, le contenu et la démarche du stage de même que le rôle des personnes impliquées;
- d'établir l'horaire des visites et le plan de la supervision en collaboration avec l'enseignante ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire;
- de visiter suffisamment et régulièrement les stagiaires en milieu scolaire pour assurer un suivi constant de leurs progrès;
- d'observer les stagiaires en situation pédagogique, de leur procurer l'aide nécessaire et de leur assurer une évaluation formative interactive;
- d'encourager et de soutenir les efforts des enseignantes et des enseignants associés pour faire vivre aux stagiaires une suite d'expériences pédagogiques diversifiées et enrichissantes;
- de favoriser les échanges entre les membres de la triade (enseignante associée ou enseignant associé, stagiaire, professeure ou professeur de l'Université) afin de maintenir un climat de collaboration et de coopération;
- d'assumer la responsabilité de l'évaluation finale du cours-stage après examen des travaux des stagiaires et des données provenant des partenaires impliqués;
- de faire part à la direction du Module des suggestions ou des commentaires visant à améliorer l'organisation, le déroulement ou la qualité du stage.

Le rôle de l'agente ou agent de stages

Personne qui assure le placement des stagiaires dans les différents milieux d'accueil. Elle est sous la responsabilité de la direction du Département des sciences de l'éducation.

Rôle et responsabilités

De façon plus spécifique, il lui revient :

- de collaborer étroitement avec les responsables de la coordination des stages au Centre de services scolaire et avec les directions d'école;
- de s'informer des objectifs visés par les cours-stage des programmes de formation à l'enseignement;
- de s'informer de l'entente entre l'Université et les centres de services scolaires sur la formation pratique des étudiantes et des étudiants des baccalauréats d'enseignement;
- de rencontrer les directions de modules pour évaluer les besoins actuels et futurs en placement des stagiaires;
- de rencontrer les étudiantes et les étudiants pour les informer des directives de placement en stage, de la nature des renseignements à fournir en vue de leur placement et des possibilités concernant les lieux de stage;
- d'assurer, en concertation étroite avec les responsables de la coordination des stages du milieu scolaire, le pairage entre les stagiaires et les enseignantes et les enseignants associés et d'en informer les personnes concernées par le placement des stagiaires;
- d'établir des contacts avec les milieux d'accueil des stagiaires pour assurer le placement des stagiaires;
- d'établir un répertoire de lieux de stage qui est révisé chaque année;

Note : l'agente ou l'agent de stage qui agit à titre de **soutien administratif** de la direction de l'unité départementale dans la coordination des stages :

- assiste la direction de l'Unité départementale des sciences de l'éducation de même que les directions de modules pour assurer une liaison continue et fonctionnelle entre le Département des sciences de l'éducation, les modules et le milieu scolaire;
- les assiste afin de promouvoir auprès du milieu scolaire le rôle indispensable de ce dernier dans la formation pratique des futurs candidats et candidates à l'enseignement.

Le rôle de la ou du responsable de la formation pratique en enseignement

La responsabilité de la formation pratique est assumée par un-e professeur-e qui assure la coordination de l'ensemble des activités de la formation pratique, tant en ce qui a trait au milieu scolaire qu'au milieu universitaire.

Rôles liés à la coordination de formation pratique :

- assurer un leadership pédagogique au sein de l'équipe de formation pratique en enseignement;
- convoquer et animer les rencontres de concertation et de coordination avec les personnes superviseuses de stage;
- assurer la mise en application des décisions et des orientations de la formation pratique;
- répondre et soutenir les personnes stagiaires, enseignant.es associé.es, direction d'écoles et tout particulièrement superviseur.es universitaires (professeur-es et personnes chargées de cours) lors de problématiques particulières rencontrées dans le cadre de la formation pratique;
- travailler de concert avec la direction de module et du département (formation des groupes, calendriers des stages, horaire des séminaires, cheminement des étudiantes et étudiants).

Rôles liés à l'administration pédagogique :

- effectuer des rencontres d'informations et d'appréciation concernant l'expérience des stages afin de mettre en place les ajustements nécessaires pour le maintien d'une bonne collaboration avec les milieux scolaires, les superviseur-es et les personnes-ressources;
- coordonner l'amélioration de la formation pratique par le développement et la mise à jour des outils pédagogiques et d'évaluation (plans de cours types, guides d'évaluation et annexes, cahiers d'accompagnement, documents touchant la formation des personnes enseignantes associées, qui doit être assumée par le milieu universitaire);
- exercer un rôle d'expert-conseil auprès des personnes superviseuses de stage;
- contribuer à la formation pédagogique des superviseur-es et des enseignant-es associé-es.

Rôles liés à la collaboration au processus de placement en stage :

- collaborer avec l'agente de stage dans le placement des stagiaires dans les milieux scolaires;
- rencontrer les étudiant-es avec l'agente de placement en stage dans des situations particulières lors du placement des stagiaires;
- confirmer les groupes de stage (présence des ratios dans les stages, ce qui multiplie le nombre de groupes à suivre et d'intervenant-es à accompagner) avec l'agente administrative du département.

Rôles liés à la collaboration et à la représentation auprès des partenaires :

- participer au maintien d'une collaboration étroite et de confiance avec les milieux de stage (écoles primaires et secondaires de tout l'Est-du-Québec, centres de formation professionnelle à l'échelle de la province);
- établir des liens et des collaborations avec les collègues d'autres milieux universitaires sur tout ce qui concerne la formation pratique dans les programmes conduisant à l'exercice d'une profession.

Le rôle de la directrice ou du directeur de module

Personne élue par le Conseil de module d'enseignement secondaire et responsable de la qualité des programmes de formation à l'enseignement et du cheminement des étudiantes et des étudiants dans ce programme.

Rôle et responsabilités

De façon plus spécifique, il lui revient :

- de s'assurer, en collaboration avec l'Unité départementale des sciences de l'éducation, que les stages répondent aux objectifs du programme au plan de leur contenu et de leur organisation;
- de transmettre à l'Unité départementale des sciences de l'éducation la liste des étudiantes et des étudiants inscrits aux cours-stage ainsi que les formats et les dates des stages;
- d'informer l'Unité départementale des sciences de l'éducation des besoins actuels et futurs en placement des stagiaires.

Le rôle de la directrice ou du directeur de l'unité départementale des sciences de l'éducation

Personne élue par l'assemblée départementale des sciences de l'éducation de l'Université et responsable de l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation des activités d'enseignement et de recherche du département.

Rôle et responsabilité

De façon plus spécifique, il lui revient :

- d'assumer la responsabilité de l'ensemble des ressources nécessaires à la réalisation des activités de stage.

ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Mécanismes d'évaluation des stages

L'évaluation des stages dans le programme de baccalauréat en enseignement secondaire occupe une place importante. Elle se veut un processus permettant à la ou au stagiaire de savoir, à partir du début jusqu'à la fin du stage, où elle et il se situe dans ses apprentissages et dans le développement de ses compétences professionnelles.

Des efforts sont faits afin de greffer des aspects de la fonction formative de l'évaluation sur les pratiques de contrôle, déjà bien ancrées et institutionnellement incontournables, associées aux fonctions de l'évaluation sommative (attribution des cotes, décision de certification). Pour faciliter la mise en place d'une politique de l'évaluation formative des stagiaires, l'implication des enseignantes et des enseignants associés, des personnes responsables du cours-stage de l'université et des stagiaires dans la gestion des démarches et des moyens d'évaluation et de régulation est indispensable.

Comme premier agent de formation, la ou le stagiaire doit s'évaluer et prendre part à l'évaluation faite par l'équipe qui l'entoure (ses collègues stagiaires, les enseignantes et enseignants associés et la personne responsable du cours-stage de l'université). De cette façon, la ou le stagiaire constate régulièrement ses progrès, ses points forts et ses faiblesses et peut consolider ses acquis.

Pour cette raison, différents documents seront élaborés, documents qui, nous l'espérons, faciliteront le processus d'évaluation pour toutes les personnes impliquées dans la fonction pratique de nos futures enseignantes et de nos futurs enseignants. Les personnes responsables du cours-stage de l'université assument la responsabilité de l'évaluation finale de la performance de la ou du stagiaire après avoir examiné ses travaux et toutes les pièces portées à son dossier (entre autres choses, le guide d'évaluation de l'enseignante ou de l'enseignant associé et ses commentaires).

ORGANISATION DES STAGES
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dans le cadre du projet d'harmonisation des stages en enseignement secondaire, des rencontres trimestrielles de coordination pour les stages du module en enseignement secondaire permettent de réunir des personnes responsables de cours-stages (professeur-es et personnes chargées de cours) afin de partager leurs pratiques relativement aux stages I, II, III et IV. Ce qui suit est donc le fruit du travail de collaboration entre superviseur-es universitaires.

Des remerciements sincères leur sont donc adressés.

DESCRIPTION ÉLABORÉE DES STAGES

Les cours-stages d'enseignement en milieu scolaire comprennent un ensemble d'activités supervisées par l'Université en collaboration étroite avec le milieu scolaire. Ils s'échelonnent sur les quatre années de formation et sont décrits de la façon suivante :

DESCRIPTION

ESE 181 08 Stage I : Familiarisation avec profession enseignante dans les écoles secondaires (3 crédits)

Objectifs

Se familiariser avec la profession enseignante en enseignement secondaire; Explorer et observer la réalité du milieu scolaire; Procéder à l'intégration de ses apprentissages dans le cadre de son développement professionnel.

Contenu

Observation et analyse des activités entreprises par l'enseignante ou l'enseignant, y compris la planification des activités pédagogiques, l'intervention en classe et l'évaluation des apprentissages. Exploration de l'institution scolaire et familiarisation avec ses aspects physiques, psychopédagogiques et sociaux. Identification des ressources disponibles. Élaboration des objectifs personnels en lien avec son projet de formation. Intégration des apprentissages.

INSERTION DU COURS DANS LE PROGRAMME

Les cours-stages d'enseignement en milieu scolaire du baccalauréat en enseignement secondaire comprennent un ensemble d'activités supervisées par le milieu universitaire en collaboration étroite avec le milieu scolaire. Le cours ESE 181 08 : Stage I Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires fait partie des cours obligatoires du programme et ce, pour les six profils (français, mathématique, musique, science et technologie, univers social, développement personnel). Il constitue le premier d'une série de quatre stages répartis sur l'ensemble des quatre années de formation. Lors de cette première expérience en milieu réel d'enseignement, l'étudiante ou l'étudiant assiste une enseignante ou un enseignant d'expérience dans l'exercice de son métier. Chaque stagiaire est rattaché à une classe et à une enseignante associée ou à un enseignant associé spécifique, mais il doit avoir la possibilité d'explorer l'ensemble du milieu scolaire ainsi que différents aspects de la tâche professionnelle d'une enseignante ou d'un enseignant au secondaire.

Le cours-stage I permet d'observer et de mettre en pratique, dans le milieu scolaire, les acquisitions faites dans les cours suivis au premier trimestre. Il s'agit pour l'étudiante ou l'étudiant de se familiariser avec le milieu scolaire et avec la profession enseignante dans les écoles secondaires, de participer aux activités des groupes-classes, de connaître et d'analyser les diverses composantes de la réalité de l'enseignement et de s'intégrer à l'école où se réalise le stage. Sans assumer elle-même ou lui-même la responsabilité première de l'acte d'enseignement, elle ou il y prend part activement. Ainsi, elle ou il prend conscience des rôles et des responsabilités reliés à la tâche d'enseignante ou d'enseignant et des différents aspects du milieu scolaire, collabore et participe aux activités de la classe et de l'école ainsi qu'aux tâches et aux activités pédagogiques de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé, s'initie à la pratique réflexive et établit des relations professionnelles avec l'enseignante ou l'enseignant, avec les élèves ainsi qu'avec les parents, s'il y a lieu. Le cours-stage I se veut également pour chaque étudiante et étudiant un moment d'interrogation sur son identité professionnelle et sur le bien-fondé de son choix de carrière.

Lors du premier trimestre et tout au long du deuxième trimestre, l'étudiante ou l'étudiant aura acquis neuf crédits en sciences de l'éducation, soit : SCE 100 02 Organisation de l'éducation au Québec, SCE 101 02 Utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication, SCE 302 17 Adolescence et transition à la vie adulte. Ainsi, elle ou il aura acquis suffisamment de notions pour s'insérer dans le milieu scolaire selon l'approche réflexive basée sur la dynamique observation-participation dans le but d'atteindre les objectifs du cours-stage I.

ATTENTES DE FIN DE COURS-STAGE

Attentes de fin de cours – Stage I

Au terme de ce cours-stage, la ou le stagiaire doit :

1. S'être familiarisé avec son milieu de stage. Avoir exploré progressivement les différentes composantes de la réalité du milieu scolaire au secondaire et mis à jour sa compréhension de cette réalité;
2. Avoir participé activement en classe et à l'école aux activités pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant. Avoir participé et collaboré aux tâches de l'enseignante ou de l'enseignant associé(e). Avoir réfléchi sur l'intervention pédagogique et sur sa participation;
3. Avoir observé des situations d'enseignement-apprentissage. Avoir recueilli et analysé les données pertinentes pour l'intervention future. S'être initié à la pratique réflexive et avoir développé une analyse réflexive continue concernant les situations d'enseignement-apprentissage;
4. Avoir développé une analyse réflexive continue de ses pratiques et de ses apprentissages et avoir analysé ses comportements pédagogiques à la lumière des principes éthiques liés à sa profession. Avoir fait preuve d'éthique professionnelle dans ses relations, ses attitudes et ses comportements. Avoir développé une attitude d'ouverture et de collaboration avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé(e), les membres du personnel de l'école et les collègues stagiaires;
5. Avoir fait preuve de maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Bien que le premier stage s'inscrive dans une perspective de familiarisation avec le milieu scolaire et d'initiation à la profession enseignante, le cheminement parcouru par les stagiaires durant ce stage doit les amener à prendre connaissance et à développer des habiletés et des aptitudes professionnelles propres au travail enseignant. Ces gestes professionnels, regroupés en cinq catégories, proviennent du référentiel de compétences de la profession enseignante proposé par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ, 2020). Le **guide d'évaluation du stage I et son annexe** fournissent à cet effet des exemples pour préciser le niveau de développement des compétences professionnelles que l'on s'attend à observer chez les stagiaires au terme du premier stage.

Compétences professionnelles (MÉQ, 2020) regroupées en cinq catégories

Compétences fondatrices

- Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture (C1)
- Maîtriser la langue d'enseignement (C2)

Champ 1 : compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves

- Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage (C3)
- Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage (C4)
- Évaluer les apprentissages (C5)
- Gérer le fonctionnement du groupe-classe (C6)
- Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves (C7)
- Soutenir le plaisir d'apprendre (C8)

Champ 2 : compétences à la base du professionnalisme collaboratif

- S'impliquer activement au sein de l'équipe-école (C9)
- Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté (C10)

Champ 3 : compétence inhérente au professionnalisme enseignant

- S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession (C11)

Compétences transversales

- Mobiliser le numérique (C12)
- Agir en accord avec les principes éthiques de la profession (C13)

FORMAT DU COURS-STAGE

Ce premier stage s'adresse aux étudiantes et étudiants de première année du baccalauréat en enseignement secondaire et se déroule durant tout le deuxième trimestre (trimestre d'hiver). La **présence dans le milieu de stage** correspond à **15 jours** répartis sur un minimum de **six semaines** afin que les stagiaires puissent vivre le déroulement des activités scolaires et constater l'évolution des élèves pendant une période prolongée. Le stage se tient généralement les jeudis et vendredis au cours de semaines ciblées dans les mois de janvier et février. Cela permet d'assurer une certaine stabilité pour les enseignantes et les enseignants, pour les élèves et pour les stagiaires. En février, sept journées consécutives permettent aux stagiaires de vivre de façon intensive la réalité quotidienne des enseignantes et des enseignants.

Le présent cours-stage inclut également **cinq (5) rencontres collectives obligatoires à l'université de 3 heures chacune** pour l'intégration des apprentissages et des compétences professionnelles. Ces rencontres (séminaires) se déroulent dans une perspective d'analyse réflexive au regard des apprentissages et de la pertinence de l'orientation professionnelle. De plus, ils permettent aux étudiantes et aux étudiants de préparer leurs activités de formation, de partager leurs expériences de familiarisation avec la profession enseignante et de réaliser une synthèse de leur stage.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Les objectifs du cours ESE 181 08 : *Stage I Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires* se poursuivent dans le cadre d'activités d'apprentissage à réaliser durant le stage. L'étudiante ou l'étudiant stagiaire doit s'engager essentiellement dans quatre types d'activités d'apprentissage :

- 1) Activités d'exploration et de familiarisation (E)
- 2) Activités de collaboration et de participation active (P)

- 3) Activités d'observation (O)
- 4) Activités de réflexion (R)

Ces activités s'effectuent en milieu de stage ainsi que dans le cadre d'analyses réflexives (journal de réflexion, séminaires, rapport de stage) portant sur les apprentissages réalisés et l'expérience vécue durant le stage. Les activités prévues sont décrites dans les pages qui suivent.

1- ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE FAMILIARISATION (E)

Se familiariser avec son milieu de stage, explorer progressivement les différentes composantes de la réalité du milieu scolaire au secondaire et mettre à jour sa compréhension de cette réalité.

Familiarisation avec son milieu de stage

En collaboration avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et avec d'autres membres de l'équipe école, l'étudiante ou l'étudiant doit **s'informer et se familiariser** avec les ressources de l'école et avec chacune des différentes composantes de la réalité du milieu scolaire.

Exploration de la réalité du milieu scolaire

Dans le cadre de ses **activités d'exploration** (activités qui se déroulent à l'extérieur de la classe) du milieu scolaire, l'étudiante ou l'étudiant devra étudier et **explorer une composante plus en profondeur dans chacun des trois volets suivants** : **1)** l'organisation de l'enseignement; **2)** la communauté scolaire; **3)** les structures.

1. **L'organisation de l'enseignement** : Connaître et se familiariser avec les différentes composantes de l'organisation de l'enseignement :
 - Projet éducatif de l'école et le plan de réussite;
 - Règlements de l'école et encadrement disciplinaire;
 - Évaluation des apprentissages et examens;
 - Programmes de formation, progression des apprentissages et matériel didactique;
 - Utilisation du numérique en enseignement;
 - Organisation de l'enseignement dans le secteur de la formation générale des jeunes;
 - Inclusion des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en classe régulière;
 - Plan d'intervention;
 - Support en classe et à l'enseignant;
 - Organisation des services professionnels et de soutien aux élèves;
 - Activités parascolaires;
 - Etc.

2. **La communauté scolaire** : Se familiariser avec la communauté scolaire. Connaître et apprendre à identifier les diverses ressources de l'école. Se familiariser avec les responsabilités des membres de la communauté scolaire.
 - Découvrir les caractéristiques psychologiques et sociales des **adolescents** et se familiariser avec cette clientèle (motivation, désirs, aspirations, besoins, intérêts, adaptation à l'école, réussites et difficultés d'apprentissage, relation avec les pairs, problèmes particuliers, engagement dans les apprentissages scolaires et dans les activités de l'école, etc.).

- Connaître et se familiariser avec le rôle et les responsabilités des **parents** (comités, rôles, fonctions, collaboration, perceptions, moyens d'information et d'échanges, rencontre de parents, etc.).
- Connaître et se familiariser avec les rôles et les fonctions des **professionnels non enseignant et du personnel non enseignant** (ressources et services professionnels offerts, rôles, tâches, fonctions, etc.) : direction d'école, direction adjointe, psychoéducateur, orthopédagogue, psychologue, intervenant social, conseiller d'orientation, éducateur en prévention des toxicomanies, sexologue, animateur socioculturel et sportif, animateur spirituel et engagement communautaire, bibliothécaire, secrétaire, surveillant et autres intervenants.
- Connaître et se familiariser avec les rôles et les fonctions du **personnel enseignant** et identifier les éléments de la culture professionnelle des enseignantes et enseignants (rôles, tâches, fonctions, comités, collaboration, travail de partenariat avec les intervenants agissant auprès des élèves, participation à la vie de l'école, participation syndicale, etc.).

3. Les structures : Connaître et se familiariser avec l'organisation et les structures d'une école secondaire et les organismes du milieu scolaire :

- Conseil d'établissement;
- Comité du projet éducatif;
- Journée pédagogique;
- Réunion de gestion, d'équipe-cycle, de niveau, etc.;
- Conseil ou gouvernement étudiant;
- Organisation syndicale;
- Services administratifs;
- Services professionnels aux élèves;
- Comités de parents;
- Centre de services scolaire;
- Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
- Etc.

4. ACTIVITÉS DE COLLABORATION ET DE PARTICIPATION (P)

Participer activement en classe et à l'école aux activités pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant.

Participer et collaborer aux tâches de l'enseignante ou de l'enseignant. Réfléchir sur l'intervention pédagogique et sur sa participation.

Dans le cadre de ses **activités de collaboration et de participation active** (activités qui se déroulent **en classe et à l'extérieur de la classe**), l'étudiante ou l'étudiant doit s'impliquer **dans la mesure du possible** dans les **six types d'activités suivantes** de façon à se familiariser avec le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant et ses diverses tâches :

- 1) Collaborer et participer activement aux **activités entourant l'enseignement proprement dit** : accueil des élèves et présentation du cours, installation au travail, sorties de classe, explication du travail personnel à faire, surveillance d'un examen, correction de travaux, préparation du matériel pédagogique et didactique, etc.
- 2) Collaborer et participer activement **au soutien à l'apprentissage et aux différentes modalités d'enseignement-apprentissage** : aider les élèves lors des activités d'apprentissage, soutien à des

élèves en particulier, support au travail d'équipe, explication à des sous-groupes, soutien aux équipes dans le cadre de projets, etc.

- 3) Collaborer aux **activités d'enseignement-apprentissage et de gestion de la classe** : collaboration à la planification et à la préparation d'activités d'enseignement-apprentissage, collaboration aux activités d'enseignement et aux activités pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant en classe, collaboration aux activités de récupération, collaboration à l'évaluation formative et sommative des apprentissages réalisés par les élèves, etc.
- 4) **Coanimer au moins deux (2) situations d'enseignement-apprentissage (SEA) et animer au moins une (1) situation d'enseignement-apprentissage (SEA)** : voici quelques exemples de co-animations : leçon ou correction en classe d'un travail ou d'exercices, explications théoriques, prise en charge d'une activité dans le cadre d'une pédagogie par projet; quant à l'animation d'une SEA, celle-ci vise à planifier une situation d'enseignement-apprentissage et à réaliser l'activité en présence des élèves et de l'enseignante ou de l'enseignant (pour ce faire, il est demandé d'utiliser le modèle de planification d'une SEA proposé), etc.
- 5) Participer à des **activités de l'école ou aux activités pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant** (participer à **au moins une activité** parmi les suivantes) : journée pédagogique, réunion du personnel, réunion pédagogique, syndicale, sociale, comité de travail, tâche demandée par la direction, collaboration aux services d'aide personnelle aux élèves, etc.
- 6) Participer, si possible*, à **une réunion** parmi celles des **différents comités de l'école ou des organismes du milieu scolaire** : conseil d'établissement, conseil ou gouvernement étudiant, rencontre de parents, assemblée des commissaires, comités de parents, rencontre avec des membres du personnel du centre administratif d'un centre de services scolaire ou du Ministère, etc.

* Advenant l'impossibilité de participer à une telle réunion, l'étudiante ou l'étudiant devra participer à une **deuxième activité** parmi celles proposées au paragraphe précédent (5^e puce).

5. ACTIVITÉS D'OBSERVATION (O)

Observer des situations d'enseignement-apprentissage, recueillir et analyser les données pertinentes pour l'intervention future. S'initier à la pratique réflexive et développer une analyse réflexive continue concernant les situations d'enseignement-apprentissage.

L'observation en classe s'inscrit comme une activité essentielle dans le stage que va vivre l'étudiante ou l'étudiant. La période d'observation se veut une activité d'intégration à la dynamique et à l'environnement de la classe. Il s'agit pour l'étudiante ou l'étudiant de saisir, à l'aide d'observations réfléchies, toute la complexité de l'acte d'enseigner. L'habileté d'observation est essentielle à l'enseignante ou à l'enseignant. Elle doit être centrée sur la description des faits réels et non sur l'établissement de jugements. Même si les observations sont tournées vers l'autre, elles visent davantage à une prise de conscience de soi en tant qu'observatrice ou qu'observateur. Quels sont les faits retenus? Quelles sont les hypothèses d'actions dégagées à partir des observations? La démarche d'observation se veut structurée et systématique.

L'étudiante ou l'étudiant doit effectuer au total quatre activités d'observation (activités qui se déroulent en classe) selon une démarche rigoureuse, structurée et systématique ainsi que recueillir et analyser les données pertinentes pour l'intervention future sur chacun des quatre thèmes suivants :

- 1) **La gestion de la classe et les pratiques pédagogiques** (aspects didactiques et pédagogiques) de l'enseignante ou de l'enseignant : gestion pédagogique de la classe et gestion disciplinaire, approches pédagogiques, moyens didactiques, modalités pédagogiques et techniques d'enseignement, déroulement typique d'un cours, gestion d'une activité de type projet, etc.
- 2) **Les comportements de l'enseignante ou de l'enseignant en situation d'enseignement-apprentissage** : accueil et installation au travail, comportements durant les différentes phases du déroulement d'un cours (préparation, réalisation et intégration), transitions, explications, vérification de la compréhension, consignes de travail, soutien à des élèves en particulier, support au travail personnel ou d'équipe, application des règles de vie et des règles de la classe, évaluation formative et sommative des apprentissages, explication du travail personnel à faire, correction des travaux, surveillance d'un examen, etc.
- 3) **Les comportements des élèves** : application à la tâche, comportements dérangeants, méthodes de travail, implication en classe, collaboration au travail d'équipe, compréhension des objectifs, des consignes, du contenu, respect des consignes et des règles de vie, relations avec les pairs, demandes d'aide ou de soutien, etc.
- 4) **Les interactions en classe** : questions et réponses, travail en équipe, travail en groupes restreints, échanges, dynamique de groupe, etc.

6. ACTIVITÉS DE RÉFLEXION (R)

Développer une analyse réflexive continue de ses pratiques et de ses apprentissages et analyser ses comportements pédagogiques à la lumière des principes éthiques liés à sa profession. Faire preuve d'éthique professionnelle dans ses relations, ses attitudes et ses comportements. Développer une attitude d'ouverture et de collaboration avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé, les membres du personnel de l'école et les collègues stagiaires.

L'approche réflexive est privilégiée durant ce stage; elle trouve appui sur la dynamique exploration-observation-participation. Par l'exploration et l'observation, la ou le stagiaire peut prendre suffisamment de distance pour accumuler des données, pour les analyser et les interpréter et pour en déduire des éléments de savoir, de savoir-faire et de savoir-être susceptibles de l'enrichir et de l'aider dans ses interventions futures. Par la participation à la vie de la classe et à la vie d'une école secondaire, la ou le stagiaire s'implique, se fait la main, expérimente par essais et erreurs, se confronte à la réalité et à la complexité de l'intervention pédagogique, évalue ses interventions et ses activités et se réajuste. Par la pratique réflexive, la ou le stagiaire analyse de façon critique et constructive son processus d'apprentissage du métier d'enseignante ou d'enseignant et évalue les apprentissages réalisés. L'alternance observation-participation nourrit la réflexion sur cette autre alternance théorie-pratique.

Au cours de ce stage, la future enseignante ou le futur enseignant, non seulement observe et partage l'acte d'enseignement avec son enseignante associée ou son enseignant associé, mais elle ou il fait une véritable immersion dans le milieu scolaire qui s'accompagne d'une recherche d'informations concernant maints éléments de la profession. Ainsi, la ou le stagiaire cherchera à connaître et à comprendre l'organisation de l'école (personnel, services, règlements, calendrier, horaire, etc.), les responsabilités découlant de la profession enseignante, les caractéristiques et les comportements des groupes d'élèves; elle ou il aidera l'enseignante associée ou l'enseignant associé dans la préparation du matériel didactique, dans le support aux élèves lors de leurs travaux et exercices, dans la préparation, la surveillance et la correction des examens, dans la correction des travaux et des exercices, dans la prise des présences, etc.; elle ou il trouvera place pour se sensibiliser au phénomène de l'inclusion scolaire et sociale des élèves en

difficulté; elle ou il assistera aux journées pédagogiques, aux réunions de l'équipe-école, de l'équipe-matière, etc. Donc, afin de développer son analyse réflexive, l'étudiant(e) devra :

- Analyser de façon critique et constructive son processus d'apprentissage du métier d'enseignante ou d'enseignant.
- Établir une relation professionnelle avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé, les enseignantes et les enseignants, les membres du personnel de l'école et les élèves des groupes-classes.
- Échanger, discuter et verbaliser sur son action pédagogique avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé, les collègues stagiaires (lors des séminaires) et la personne responsable du cours-stage de l'université.
- Demander et recevoir des rétroactions de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé et du professeur du cours-stage de l'université.
- Échanger avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé sur le vécu des élèves, leurs apprentissages, la dynamique des groupes-classes, le programme de formation, les manuels, le matériel didactique, les stratégies pédagogiques, la collaboration avec les autres enseignantes et enseignants et avec les membres du personnel de l'école, ainsi que sur la profession enseignante et l'évolution de la carrière.
- Développer une pratique réflexive en consignait régulièrement, dans un journal de réflexion, ses commentaires, ses réflexions personnelles, ses réactions face à des événements marquants, ses prises de conscience concernant les apprentissages réalisés et les difficultés rencontrées durant le stage, les pistes d'action à réinvestir dans sa pratique professionnelle, sa vision personnelle de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'éducation.
- Organiser par écrit son analyse et sa réflexion continue concernant les activités d'exploration, de participation, d'observation et de réflexion dans un **Rapport de stage** et faire la synthèse de l'ensemble du stage. Réfléchir sur ses aptitudes à l'enseignement en s'interrogeant sur le bien-fondé de son choix de carrière.

PORTFOLIO DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dès la première année de formation à l'enseignement secondaire, les stagiaires doivent s'inscrire dans un processus d'apprentissage continu qui les incite à prendre en main leur développement personnel et professionnel. Dans cette perspective, et de manière sommative, les étudiantes et les étudiants sont invités à élaborer un portfolio électronique qui témoigne de la qualité de leur cheminement tout au long de leur formation initiale. L'élaboration de ce dossier professionnel doit leur permettre de nommer les savoirs acquis ou à acquérir, de préciser les valeurs et les croyances qui les interpellent et de faire des choix pour la continuité de leur formation en fonction de leurs forces et des compétences à développer. Il est donc demandé aux stagiaires d'amorcer leur portfolio lors du premier stage et d'en poursuivre l'élaboration au cours des stages subséquents (voir à cet effet le « Guide pour l'élaboration du portfolio de développement professionnel » remis aux stagiaires en début de formation et accessible via le page Moodle « Stages – Baccalauréat enseignement secondaire » ainsi que l'Annexe II du présent plan de cours). De plus, une sensibilisation à l'égard du portfolio de développement professionnel est prévue lors de l'un des séminaires de ce premier stage.

Sur le plan de la forme, les étudiantes et étudiants **doivent concevoir leur portfolio à l'aide d'un support en format numérique**. Nous recommandons fortement l'utilisation de **Google Sites**. Une formation reliée à l'utilisation du portail Google Sites (<http://sites.google.com>) a d'ailleurs été offerte dans le cadre du cours SCE 101 02 Utilisation pédagogique des TIC en éducation et un réinvestissement sera fait lors de ce premier stage. Toutefois, il est aussi possible d'utiliser un autre support numérique (par exemple : via les outils de

l'UQAR Office 365 tels que Sway, OneNote, ou bien d'autres plateformes telles que Padlet, Jimdo, Wix...).

FORMULES PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

La stratégie proposée dans ce cours tient plus du séminaire que du cours magistral. Plusieurs modalités de fonctionnement seront proposées :

- Cinq (5) séminaires obligatoires** de préparation au stage et d'intégration des apprentissages : exposés formels et informels, réflexion et échange en groupe et en sous-groupes;
 - Présentation du portfolio de développement professionnel lors du cinquième séminaire de synthèse
- Réflexion individuelle et travail personnel;
- Réflexion et travail réalisé avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé en milieu scolaire;
- Projet de stage;
- Rapport de stage;
- Minimum d'une (1) rencontre en triade à l'école secondaire durant la période du stage (d'au moins 1h 15) : superviseur(e), enseignant(e) associé(e) et stagiaire;
 - Présentation orale des productions (portfolio à l'appui)
- D'autres rencontres individuelles peuvent s'ajouter selon les besoins tant de la part du stagiaire que du superviseur(e).

ÉVALUATION DANS LE CADRE DU COURS-STAGE I – JUGEMENT GLOBAL

L'évaluation finale s'appuie sur l'autoévaluation du stagiaire (incluant l'évaluation formative interactive, le bilan écrit et l'évaluation sommative), l'évaluation de l'enseignant(e) associé(e), la qualité de l'ensemble des productions écrites (Projet et Rapport de stage), l'amorce du portfolio de développement professionnel, la présence dans le milieu de stage en respectant le calendrier prévu et la participation aux rencontres universitaires (cinq séminaires obligatoires). Le respect des échéanciers et la ponctualité sont aussi des éléments considérés. La notation du cours-stage s'exprime au relevé de notes de façon littérale et consiste en une évaluation globale reposant sur la qualité de l'ensemble du travail réalisé ainsi que sur l'évaluation de l'atteinte des attentes de fin de cours. Cette évaluation globale se réfère à l'échelle d'appréciation qui apparaît ci-dessous.

La ou le superviseur(e) universitaire assume la responsabilité de la note finale en considérant les éléments d'évaluation mentionnés ci-dessus ainsi que ceux indiqués dans le guide d'évaluation. Il s'agit donc d'une évaluation globale qui tient compte de toutes les composantes de l'agir professionnel du stagiaire. C'est pourquoi un(e) étudiant(e) doit se retrouver en situation de réussite dans les deux contextes de formation (universitaire et pratique).

Échelle d'appréciation – Stage I

Note chiffrée et littérale	Qualité de l'ensemble du travail	Pour le stade où la stagiaire ou le stagiaire est rendu...
96,0 – 100,0 A+ 93,0 – 95,9 A 90,0 – 92,9 A-	Excellent	L'ensemble de son travail est remarquable. L'organisation des activités de formation est excellente de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. Un excellent niveau de maîtrise des compétences a pu être observé.

86,0 – 89,9 B+ 83,0 – 85,9 B 80,0 – 82,9 B-	Très bien	L'ensemble de son travail est conforme aux exigences du stage. L'organisation des activités de formation est adéquate de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. Un très bon niveau de maîtrise des compétences a pu être observé.
76,0 – 79,9 C+ 73,0 – 75,9 C 70,0 – 72,9 C-	Bien	L'ensemble de son travail est bon. Toutefois, plusieurs compétences essentielles à la pratique enseignante sont à travailler.
65,0 – 69,9 D+ 60,0 – 64,9 D	Faible	L'ensemble de son travail est faible. Le niveau de maîtrise des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage n'est pas atteint. Il y a plusieurs lacunes.
59,9 – 0,0 E	Échec	Plusieurs de ses travaux sont inacceptables. Les productions sont incomplètes. Une incapacité à développer les compétences attendues a été observée par la superviseure ou le superviseur du stage ou par l'enseignante associée ou l'enseignant associé.

Évaluation de la qualité de langue écrite

Important : La qualité de la langue écrite est évaluée dans toutes les productions (Projet et Rapport de stage), et ce, jusqu'à concurrence de 15 %. Cette évaluation s'effectue à la toute fin, sur la cote globale attribuée à l'ensemble du stage lors du jugement sommatif. L'échelle suivante est utilisée pour l'évaluation de la qualité de la langue écrite et s'applique lors du jugement global : 1 à 8 erreurs = même intervalle (max. 4 %); 9 à 14 erreurs = 1 intervalle en moins (max. 7 %); 15 à 20 erreurs = 2 intervalles en moins (max. 10 %); 21 à 28 erreurs = 3 intervalles en moins (max. 14 %); 29-30 erreurs = 4 intervalles en moins (max. 15 %).

EN RÉSUMÉ...ÉLÉMENTS PRESCRIPTIFS RELATIFS AU COURS-STAGE I

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT

- Cinq (5) séminaires obligatoires à l'université de 3 heures chacun (à date fixe), dont :
 - Un avant la 1^{re} journée de présence en milieu scolaire secondaire
 - Un après les 15 journées de présence en milieu scolaire secondaire
 - Quinze (15) jours de présence dans le milieu scolaire, dont 7 jours consécutifs
 - Rencontre en dyade à l'université (stagiaire et superviseure) pour valider le projet et un retour formatif par courriel à propos du projet
 - Une lettre envoyée en début de trimestre à l'enseignante associée ou à l'enseignant associé (EA) et à la direction d'école pour présenter les exigences du cours-stage et l'évaluation
 - Une rencontre préalable au stage (en dyade : enseignante ou enseignant associé et superviseure, superviseur) afin de présenter les objectifs, compétences et exigences relatifs au cours-stage
 - Des copies du document d'information sur les stages (en version électronique), du plan de cours et du guide d'évaluation sont transmises à l'enseignante associée ou l'enseignant associé, par courrier postal ou par le biais du stagiaire, en début de trimestre
 - **Une rencontre-synthèse en triade à l'école secondaire durant la période du stage : stagiaire, enseignante ou enseignant associé(e) et superviseur(e)**
- ➔ La présence de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé en classe est requise à 100 % durant le stage, tout en permettant aux stagiaires de vivre des moments avec les élèves en l'absence des EA

SYNTHÈSE DU COURS-STAGE I

Activités de formation

- Activités d'apprentissage (**accent mis sur la familiarisation avec toutes les composantes de la profession enseignante dans les écoles secondaires**):
 - Trois activités d'exploration et de familiarisation (E)
 - Six activités de collaboration et de participation (P), incluant deux (2) coanimations et **une (1) animation d'une situation d'enseignement-apprentissage (SEA) par le stagiaire**
 - Quatre activités d'observation (O)
 - Activités de réflexion (R), dont **une (1) analyse réflexive** tenant compte des étapes de la démarche et articulant théorie-pratique
 - À cela s'ajoute deux travaux de réflexion intégrés au projet et au rapport de stage :
 - Mon histoire scolaire
 - Mon choix professionnel

Productions réalisées par les stagiaires

- Projet de stage évalué par la ou le superviseur
- Rapport ou bilan de stage évalué par la ou le superviseur
- Évaluation effectuée par l'enseignant(e) associé(e) (guide d'évaluation)
- Autoévaluation du stagiaire (guide d'évaluation)
- Amorce du portfolio électronique de développement professionnel (obligatoire)

DESCRIPTION

ESE 380 20 Stage II : Observation participante et intervention (3 crédits)

Objectif

Développer des habiletés d'observation; s'initier à l'intervention pédagogique en enseignement secondaire; intégrer ses apprentissages dans le cadre de son développement professionnel.

Contenu

Observation et analyse des planifications et des interventions pédagogiques reliées aux problématiques du milieu scolaire. Interventions progressives dans la réalisation d'activités d'enseignement, de planification, d'interaction et d'évaluation. Participation et évaluation d'activités autres que d'enseignement. Poursuite d'objectifs personnels en lien avec son projet de formation. Mise en pratique et intégration des connaissances pédagogiques et didactiques en rapport avec la discipline enseignée. Bilan de compétences et développement de son projet professionnel et de formation. Aspects de l'éthique et des compétences liées à la profession enseignante.

Règlement pédagogique particulier : Pour s'inscrire au cours ESE 380 20, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 181 08 et obtenu une moyenne disciplinaire et psychopédagogique cumulative supérieure à 2,0 dans son profil.

INSERTION DU COURS DANS LE PROGRAMME

Le cours ESE 380 20 : Stage II *Observation participante et intervention* fait partie des cours obligatoires du programme et ce, pour les six profils (français, mathématique, musique, science et technologie, univers social, développement personnel). Il constitue le deuxième d'une série de quatre stages répartis sur l'ensemble des quatre années de formation.

Les cours-stages d'enseignement en milieu scolaire du baccalauréat en enseignement secondaire comprennent un ensemble d'activités supervisées par l'université en collaboration étroite avec le milieu scolaire. Le cours ESE 380 20 Stage II *Observation participante et intervention* est caractérisé par la dynamique de l'observation participante et de l'intervention progressive en classe. La stagiaire ou le stagiaire a exploré lors du Stage I les différentes composantes de la réalité du milieu scolaire. Elle ou il s'est familiarisé avec la profession et a vérifié son choix de carrière. Elle ou il est maintenant prêt à développer des compétences professionnelles. Elle ou il interviendra progressivement avec des activités didactiques préparées, exécutées et évaluées par la ou le stagiaire en accord avec l'enseignant-e associé-e (EA). Ces activités seront des exercices de mise en pratique de connaissances didactiques (maîtrise du savoir, savoir-faire et savoir-être). D'ailleurs, un cours de didactique dans le profil choisi accompagne ce stage. Également, le cours SCE 300 17 *Apprentissage et cognition en enseignement* se réalise au même trimestre que le stage II. Ce cours permet de mieux comprendre les courants éducatifs dans lesquels peuvent s'inscrire les situations d'enseignement secondaire qui seront conçues lors du cours de didactique et du cours-stage, et qui seront par la suite mises à l'essai auprès de groupes d'élèves du secondaire.

ATTENTES DE FIN DE COURS – STAGE II

Au terme de ce cours-stage, la ou le stagiaire doit :

- 1) Avoir observé et analysé des planifications et des interventions pédagogiques (préparation, interaction et évaluation).
- 2) Avoir effectué des interventions pédagogiques planifiées en accord avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé.

- 3) Avoir communiqué clairement, efficacement et authentiquement avec les élèves (individuellement et en groupe-classe).
- 4) Avoir piloté des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans des contextes variés.
- 5) Avoir fait preuve d'éthique professionnelle, s'être engagé dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
- 6) Avoir demandé et reçu des rétroactions de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé et de la personne responsable du cours-stage de l'université.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le cheminement parcouru par les stagiaires durant ce stage doit les amener à poursuivre le développement des habiletés et des aptitudes professionnelles propres au travail enseignant. Ces gestes professionnels, regroupés en cinq catégories, proviennent du référentiel de compétences de la profession enseignante proposé par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ, 2020). Le **guide d'évaluation du stage II et son annexe** fournissent à cet effet des exemples pour préciser le niveau de développement des compétences professionnelles que l'on s'attend à observer chez les stagiaires au terme du deuxième stage.

Compétences professionnelles regroupées en cinq catégories

Compétences fondatrices

- Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture (C1)
- Maîtriser la langue d'enseignement (C2)

Champ 1 : compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves

- Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage (C3)
- Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage (C4)
- Évaluer les apprentissages (C5)
- Gérer le fonctionnement du groupe-classe (C6)
- Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves (C7)
- Soutenir le plaisir d'apprendre (C8)

Champ 2 : compétences à la base du professionnalisme collaboratif

- S'impliquer activement au sein de l'équipe-école (C9)
- Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté (C10)

Champ 3 : compétence inhérente au professionnalisme enseignant

- S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession (C11)

Compétences transversales

- Mobiliser le numérique (C12)
- Agir en accord avec les principes éthiques de la profession (C13)

FORMAT DU COURS-STAGE

Le Stage II est prévu pour les étudiantes et les étudiants de deuxième année du baccalauréat en enseignement secondaire. Il se déroulera durant le trimestre d'automne à raison de **15 jours consécutifs** dans le milieu scolaire. Durant les trois semaines de stage, les 15 journées pourraient être réparties comme suit :

- Environ deux (2) journées d’observation en classe et d’exploration de l’école;
- Environ deux (2) à trois (3) journées de collaboration, de participation active et de coenseignement (team teaching);
- Ensuite, pendant 10 ou 11 jours, prise en charge progressive des groupes-classes en alternance.

La présence de l’EA en classe est requise la plupart du temps (70 %). Une part de la **prise en charge graduelle** des groupes-classes par les stagiaires s’effectue toutefois en l’absence des EA (30 %).

Le présent cours-stage inclut également **cinq (5) rencontres collectives obligatoires à l’université de 3 heures chacune** pour l’intégration des apprentissages et des compétences professionnelles. Ces séminaires devront permettre une préparation et une synthèse du stage.

ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE

D’une manière responsable, la future enseignante ou le futur enseignant s’engage dans la réalisation de ce deuxième stage en enseignement secondaire. Avec le soutien de l’EA et de façon progressive, la ou le stagiaire emploie ses connaissances et ses énergies à exercer ses compétences professionnelles. Elle ou il interviendra progressivement avec des activités didactiques préparées, exécutées et évaluées par la ou le stagiaire en accord avec l’EA. Ces activités d’observation participante et d’intervention seront des exercices de mise en pratique de connaissances disciplinaires, psychopédagogiques et didactiques (maîtrise du savoir, savoir-faire et savoir-être). Ces activités d’apprentissage seront décrites et analysées dans le cadre de différents travaux écrits, tels que :

- L’élaboration du projet de stage
- La planification et la réalisation de trois activités d’observation des interventions de l’EA
- La planification et l’élaboration d’au moins deux SEA
- Le travail de réflexion sur les lectures
- L’activité d’autoscopie et son analyse
- La tenue du journal de réflexion et l’élaboration du portfolio de développement professionnel
- La réalisation du stage
- L’élaboration du rapport de stage
- L’analyse réflexive des interventions pédagogiques et un retour réflexif sur l’expérience du stage

PORTFOLIO DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dès la première année de formation à l’enseignement secondaire, les stagiaires doivent s’inscrire dans un processus d’apprentissage continu qui les incite à prendre en main leur développement personnel et professionnel. Dans cette perspective, les étudiantes et les étudiants sont invités à élaborer un portfolio numérique qui témoigne de la qualité de leur cheminement tout au long de leur formation initiale. L’élaboration de ce dossier professionnel doit leur permettre de nommer les savoirs acquis ou à acquérir, de préciser les valeurs et les croyances qui les interpellent et de faire des choix pour la continuité de leur formation en fonction de leurs forces et des compétences à développer. Il est donc demandé aux stagiaires d’amorcer leur portfolio lors du premier stage et d’en poursuivre l’élaboration au cours des stages subséquents (à cet égard, il s’avère utile de consulter le « Guide pour l’élaboration du portfolio de développement professionnel » via la page Moodle intitulée « Stages – Baccalauréat enseignement

secondaire »). Au terme de chacun des stages, une grille d'appréciation (voir annexe IV) sera remplie par la ou le superviseur-e et pourra ensuite être jointe en annexe au portfolio numérique. Il va sans dire que l'élaboration du portfolio numérique est requise pour tous les groupes de stagiaires. Sur le plan de la forme, les étudiantes et étudiants doivent concevoir leur **portfolio à l'aide d'un support en format numérique**. Nous recommandons fortement l'utilisation de **Google Sites**. Toutefois, il est aussi possible d'utiliser un autre support numérique (par exemple : via les outils de l'UQAR Office 365 tels que Sway, OneNote, ou bien d'autres plateformes telles que Padlet, Jimdo, Wix...).

FORMULES PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Les cinq (5) rencontres à l'université se dérouleront sous forme de séminaires. Plusieurs modalités d'échanges et d'interactions seront alors proposées, entre autres :

- Communauté de pratique;
- Échanges en dyade;
- Confrontation collective;
- Jeux de rôles;
- Présentation d'une SEA (micro-enseignement);
- Analyse vidéoscopique.

Lors du stage en milieu scolaire :

- Une rencontre obligatoire avec l'EA afin de préparer le projet de stage;
- Travail individuel, collaboration avec l'EA;
- Lecture et analyse des documents pédagogiques et didactiques;
- Exploration et utilisation des outils numériques;
- Au moins une visite de la personne superviseuse dans le milieu de stage, comprenant l'observation d'une SEA animée par les stagiaires (période de cours complète de 60 ou 75 minutes selon l'horaire de l'école où le stage s'effectue) :
 - Lors de cette visite, une rencontre-synthèse en dyade est prévue à la suite de l'observation du stagiaire (stagiaire et superviseur-e), puis en triade (stagiaire, EA et superviseur-e) pour permettre un retour sur l'activité et sur le déroulement du stage (en tout, une visite de supervision complète équivaut à environ une demi-journée d'observations et d'échanges);
- D'autres rencontres individuelles peuvent s'ajouter selon les besoins tant de la part du stagiaire que de la personne superviseuse.

ÉVALUATION DANS LE CADRE DU COURS-STAGE II – JUGEMENT GLOBAL

L'évaluation finale s'appuie sur l'autoévaluation du stagiaire (incluant l'évaluation formative interactive, le bilan écrit et l'évaluation sommative), l'évaluation de l'enseignant(e) associé(e), la qualité de l'ensemble des productions écrites (Projet et Rapport de stage, Travail de réflexion sur les lectures), la poursuite du portfolio de développement professionnel, la présence dans le milieu de stage en respectant le calendrier prévu et la participation aux rencontres universitaires (obligatoire). Le respect des échéanciers et la ponctualité sont aussi des éléments considérés. La notation du cours-stage s'exprime au relevé de notes de façon littérale et consiste en une évaluation globale reposant sur la qualité de l'ensemble du travail réalisé ainsi que sur l'évaluation de l'atteinte des attentes de fin de cours. Cette évaluation globale se réfère à l'échelle d'appréciation qui apparaît ci-dessous.

Le superviseur(e) universitaire assume la responsabilité de la note finale en considérant les éléments d'évaluation mentionnés ci-dessus ainsi que ceux indiqués dans le guide d'évaluation. Il s'agit donc d'une évaluation globale qui tient compte de toutes les composantes de l'agir professionnel du stagiaire. C'est pourquoi une étudiante ou un étudiant doit se retrouver en situation de réussite dans les deux contextes de formation (universitaire et pratique).

Échelle d'appréciation – Stage II

Note chiffrée et littérale	Qualité de l'ensemble du travail	Pour le stade où la stagiaire ou le stagiaire est rendu...
96,0 – 100,0 A+ 93,0 – 95,9 A 90,0 – 92,9 A-	Excellent	L'ensemble de son travail est remarquable. L'organisation des activités de formation est excellente de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. Un excellent niveau de maîtrise des compétences a pu être observé.
86,0 – 89,9 B+ 83,0 – 85,9 B 80,0 – 82,9 B-	Très bien	L'ensemble de son travail est conforme aux exigences du stage. L'organisation des activités de formation est adéquate de même que la démarche d'analyse réflexive et l'engagement dans le processus d'apprentissage de la profession. Un très bon niveau de maîtrise des compétences a pu être observé.
76,0 – 79,9 C+ 73,0 – 75,9 C 70,0 – 72,9 C-	Bien	L'ensemble de son travail est bon. Toutefois, plusieurs compétences essentielles à la pratique enseignante sont à travailler.
65,0 – 69,9 D+ 60,0 – 64,9 D	Faible	L'ensemble de son travail est faible. Le niveau de maîtrise des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage n'est pas atteint. Il y a plusieurs lacunes.
59,9 – 0,0 E	Échec	Plusieurs de ses travaux sont inacceptables. Les productions sont incomplètes. Une incapacité à développer les compétences attendues a été observée par la superviseure ou le superviseur du stage ou par l'enseignante associée ou l'enseignant associé.

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LANGUE ÉCRITE

Important : La qualité de la langue écrite est évaluée dans toutes les productions (Projet et Rapport de stage), et ce, jusqu'à concurrence de 15 %. Cette évaluation s'effectue à la toute fin, sur la cote globale attribuée à l'ensemble du stage lors du jugement sommatif. L'échelle suivante est utilisée pour l'évaluation de la qualité de la langue écrite et s'applique lors du jugement global : 1 à 8 erreurs = même intervalle (max. 4 %); 9 à 14 erreurs = 1 intervalle en moins (max. 7 %); 15 à 20 erreurs = 2 intervalles en moins (max. 10 %); 21 à 28 erreurs = 3 intervalles en moins (max. 14 %); 29-30 erreurs = 4 intervalles en moins (max. 15 %).

EN RÉSUMÉ... ÉLÉMENTS PRESCRIPTIFS RELATIFS AU COURS-STAGE II

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT

- Cinq (5) séminaires obligatoires à l'université de 3 heures chacun (à date fixe), dont :
 - Un avant la 1^{re} journée de présence en milieu scolaire secondaire
 - Un après les 15 journées de présence en milieu scolaire secondaire
- Quinze (15) jours de présence dans le milieu scolaire, soit trois semaines consécutives
- Rencontre en dyade à l'université (stagiaire et superviseure, superviseur) pour valider le projet ou un retour formatif par courriel à propos du projet
- Une lettre envoyée en début de trimestre à l'EA et à la direction d'école pour présenter les exigences du cours-stage et l'évaluation

- Une rencontre préalable au stage (enseignante ou enseignant associé et superviseure, superviseur) afin de présenter les objectifs, compétences et exigences relatifs au cours-stage
 - Des copies du document d'information sur les stages (en version électronique), du plan de cours et du guide d'évaluation sont transmises à l'enseignante ou l'enseignant associé, par courrier postal ou par le biais du stagiaire, en début de trimestre
 - **Au moins une visite de supervision de la personne responsable du cours-stage de l'université dans le milieu scolaire, comprenant l'observation d'une situation d'enseignement-apprentissage animée par la ou le stagiaire (période de cours complète), suivie d'une rencontre-synthèse en triade à l'école secondaire : stagiaire, enseignant(e) associé(e) et superviseur(e)**
- ➔ La présence de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé en classe est requise la plupart du temps (70 à 80 %) : une partie de la **prise en charge graduelle** des groupes-classes par les stagiaires s'effectue toutefois en l'absence des EA (20 à 30 %)

SYNTHÈSE DU COURS-STAGE II

Activités de formation

- Activités d'apprentissage (**accent mis sur l'intervention éducative et la gestion de la classe**)
 - Trois (3) activités d'observation (**O**)
 - Activités de collaboration et de participation active (**P**), incluant des coanimations (*team teaching*) et l'animation d'au moins **deux (2) situations d'enseignement-apprentissage (SEA) par la ou le stagiaire**
 - Activités de réflexion (**R**), dont **deux (2) analyses réflexives** tenant compte des étapes de la démarche et articulant théorie-pratique

Productions réalisées par les stagiaires

- Projet de stage évalué par la ou le superviseur
- Rapport ou bilan de stage évalué par la ou le superviseur
- Travail de réflexion sur les lectures
- Évaluation effectuée par l'enseignant(e) associé(e) (guide d'évaluation)
- Autoévaluation du stagiaire (guide d'évaluation)
- Poursuite du portfolio électronique de développement professionnel (obligatoire)

DESCRIPTION

ESE 383 20 Stage III : Intervention et analyse de la pratique (3 crédits)

Objectifs

Approfondir l'intégration du savoir disciplinaire à sa pratique d'enseignement, développer des habiletés d'intervention spécifiques et intégrer ses apprentissages dans le cadre de son développement professionnel.

Contenu

Participation progressive à la planification des activités pédagogiques, à l'intervention en classe et à l'évaluation des apprentissages. Prise en charge des classes. Mise en pratique des habiletés d'enseignement et mobilisation des connaissances disciplinaires. Poursuite des objectifs personnels. Intégration des apprentissages pédagogiques et didactiques. Analyse réflexive de la pratique. Approfondissement de son projet professionnel et de formation. Analyse de compétences liées à la profession.

Règlement pédagogique particulier : Pour s'inscrire au cours ESE 383 20, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 380 20 et tous les cours du plan de formation précédant le stage III. De plus, elle ou il doit également avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), à défaut de quoi elle ou il sera soumis aux mesures en vigueur.

L'application de ce règlement pourra être suspendue exceptionnellement pour les étudiantes ou les étudiants qui ont un cheminement atypique approuvé par la direction du module, qui ont réussi le TECFÉE et n'ont pas plus d'un échec dans le bloc disciplinaire ou le bloc psychopédagogique. La demande d'autorisation de s'inscrire au cours-stage ESE 383 20 devra alors être analysée et approuvée par la direction du module.

INSERTION DU COURS DANS LE PRORAMME

Le cours ESE 383 20 : *Stage III Intervention et analyse de la pratique* fait partie des cours obligatoires du programme et ce, pour les six profils (français, mathématique, musique, science et technologie, univers social, développement personnel). Il constitue le troisième d'une série de quatre stages répartis sur l'ensemble des quatre années de formation.

Le cours-stage III permet à l'étudiant(e) de participer activement à la planification des activités pédagogiques, d'intervenir en classe et de procéder à l'évaluation des apprentissages. Il ou elle prendra en charge des classes en enseignement secondaire et mettra en pratique ses habiletés d'enseignement en mobilisant ses connaissances disciplinaires. Il ou elle approfondira son projet professionnel et de formation et fera l'analyse de ses compétences liées à la profession.

Lors du sixième trimestre, l'étudiante ou l'étudiant aura acquis neuf crédits en sciences de l'éducation, soit : *ESE 315 02 Gestion du groupe-classe*, *SCE 200 22 Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté*, *SCE 301 17 Évaluation des compétences*. Ainsi, les notions apprises pourront être mises en pratique au cours du stage et permettront à l'étudiante ou à l'étudiant de développer ses compétences en matière de gestion de classe, d'évaluation des apprentissages et de pratiques éducatives inclusives dans le but d'atteindre les objectifs du cours-stage III.

Attentes de fin de cours – stage III

Au terme de ce cours-stage, la ou le stagiaire doit :

1. Avoir observé et analysé des planifications et des interventions pédagogiques (préparation, interaction et évaluation);
2. Avoir effectué des interventions pédagogiques planifiées en accord avec l'enseignant(e) associé(e), en sa présence ainsi qu'en son absence;
3. Avoir communiqué clairement, efficacement et authentiquement avec les élèves (individuellement et en groupe-classe);
4. Avoir piloté des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans des contextes variés;
5. Avoir évalué les apprentissages des élèves et défini une approche pédagogique personnelle;
6. Avoir exploité la différenciation pédagogique dans son enseignement;
7. Avoir intégré les outils numériques tant du côté de sa planification que de son enseignement;
6. Avoir faire preuve d'éthique professionnelle, s'être engagé dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
7. Avoir demandé et reçu des rétroactions de l'enseignant(e) associé(e) et du superviseur(e) de l'université.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le cheminement parcouru par les stagiaires durant ce stage doit les amener à poursuivre le développement des habiletés et des aptitudes professionnelles propres au travail enseignant. Ces gestes professionnels, regroupés en cinq catégories, proviennent du référentiel de compétences de la profession enseignante proposé par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ, 2020). Le guide d'évaluation du stage III et son annexe fournissent à cet effet des exemples pour préciser le niveau de développement des compétences professionnelles que l'on s'attend à observer chez les stagiaires au terme du troisième stage. Toutefois, il est important de noter que ces documents s'appuient sur les douze compétences du référentiel de compétences de la profession enseignante élaboré en 2001 (MÉQ, 2001). Le référentiel de compétences actuel comprend treize compétences puisque la compétence « Soutenir le plaisir d'apprendre » (C8) s'est ajoutée. Or, dans l'ensemble, les compétences présentées demeurent sensiblement les mêmes.

Ce nouveau référentiel de compétences de la profession enseignante (MÉQ, 2020) est mis en application dans le cadre du stage I de l'hiver 2023 et s'étendra aux autres stages du programme par la suite.

Compétences professionnelles regroupées en cinq catégories

Compétences fondatrices

- Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture (C1)
- Maîtriser la langue d'enseignement (C2)

Champ 1 : compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves

- Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage (C3)
- Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage (C4)
- Évaluer les apprentissages (C5)
- Gérer le fonctionnement du groupe-classe (C6)
- Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves (C7)
- Soutenir le plaisir d'apprendre (C8)

Champ 2 : compétences à la base du professionnalisme collaboratif

- S'impliquer activement au sein de l'équipe-école (C9)
- Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté (C10)

Champ 3 : compétence inhérente au professionnalisme enseignant

- S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession (C11)

Compétences transversales

- Mobiliser le numérique (C12)
- Agir en accord avec les principes éthiques de la profession (C13)

FORMAT DU COURS-STAGE

Le Stage III est prévu pour les étudiantes et les étudiants de troisième année du baccalauréat en enseignement secondaire. Il se déroulera durant le trimestre d'hiver à raison de **20 jours consécutifs** dans le milieu scolaire. Durant les quatre semaines de stage, les 20 journées⁷ pourraient être réparties comme suit :

- Une à deux journées d'observation, participation et collaboration;
- Environ deux journées de coenseignement (« team teaching »);
- Ensuite, pendant 17 jours, prise en charge progressive des groupes-classes allant jusqu'à 100 % de la tâche de l'enseignant(e) associé(e).

La présence de l'enseignant(e) associé(e) en classe se fait plus discrète et parcimonieuse (65 %) : une part de la **prise en charge graduelle et continue** des groupes-classes par les stagiaires s'effectue donc en l'absence des EA (35 %).

Le présent cours-stage inclut également **cinq (5) rencontres collectives obligatoires à l'université de 3 heures chacune** pour l'intégration des apprentissages et des compétences professionnelles. Ces rencontres (séminaires) se déroulent dans une perspective d'analyse réflexive au regard des apprentissages et de la pertinence de l'orientation professionnelle. De plus, ils permettent aux étudiantes et aux étudiants de préparer leurs activités de formation, de partager leurs expériences de familiarisation avec la profession enseignante et de réaliser une synthèse de leur stage.

⁷ Si la ou le stagiaire doit s'absenter en cours de stage ou qu'une journée de stage est annulée, il est fortement recommandé de reprendre cette journée, dans la mesure du possible, et ce, après entente avec l'enseignant(e) associé(e). Il faut également aviser la ou le superviseur(e) de la date de reprise choisie.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

- L'élaboration du projet personnel de stage
- La planification globale de la prise en charge du stage (2 semaines)
- La planification et l'élaboration de situations d'enseignement-apprentissage (SEA) prévues lors du Stage III
 - Au moins une SEA qui met l'accent sur l'innovation pédagogique, présentant un modèle d'enseignement inspiré de la théorie socioconstructiviste et incluant une utilisation du numérique.
 - Au moins une SEA qui met l'accent sur la diversité des élèves, sur la différenciation pédagogique et incluant une utilisation du numérique.
- La démarche d'analyse réflexive (articulation théorie-pratique) et le portfolio de développement professionnel (approfondissement)
- Réalisation du stage
- L'élaboration du rapport de stage
- L'analyse réflexive des interventions pédagogiques et un retour réflexif sur l'expérience du stage

PORTFOLIO DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dès la première année de formation à l'enseignement secondaire, les stagiaires doivent s'inscrire dans un processus d'apprentissage continu qui les incite à prendre en main leur développement personnel et professionnel. Dans cette perspective, les étudiantes et les étudiants sont invités à élaborer un portfolio qui témoigne de la qualité de leur cheminement tout au long de leur formation initiale. L'élaboration de ce dossier professionnel doit leur permettre de nommer les savoirs acquis ou à acquérir, de préciser les valeurs et les croyances qui les interpellent et de faire des choix pour la continuité de leur formation en fonction de leurs forces et des compétences à développer. Il est donc demandé aux stagiaires d'amorcer leur portfolio lors du premier stage et d'en poursuivre l'élaboration au cours des stages subséquents (à cet égard, il s'avère utile de consulter le « Guide pour l'élaboration du portfolio de développement professionnel » via la page *Moodle* intitulée « Stages – Baccalauréat enseignement secondaire »).

Sur le plan de la forme, les étudiantes et étudiants **doivent concevoir leur portfolio à l'aide d'un support en format numérique. Nous recommandons fortement l'utilisation de Google Sites.** Toutefois, il est aussi possible d'utiliser un autre support numérique (par exemple : via les outils de l'UQAR Office 365 tels que **Sway, OneNote**, ou bien d'autres plateformes telles que **Padlet, Jimdo, Wix...**).

FORMULES PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

La stratégie proposée dans ce cours tient plus du séminaire que du cours magistral. Plusieurs modalités de fonctionnement seront proposées:

- Cinq (5) séminaires obligatoires** de préparation et d'intégration : exposés formels et informels, réflexion et échange en groupe et en sous-groupes;
- Réflexion individuelle et travail personnel;
- Réflexion et travail réalisé avec l'enseignant(e) associé(e) en milieu scolaire;
- Projet de stage;
- Rapport de stage;

- ❑ Rencontre à l’université en dyade (superviseure et stagiaire) suite à la remise de la version provisoire⁸ du Projet de stage par courriel;
- ❑ Une rencontre obligatoire avec l’enseignant(e) associé(e) afin de préparer le projet de stage;
- ❑ Au moins une visite du superviseur(e) durant la période du stage, comprenant l’observation d’une situation d’enseignement-apprentissage animée par les stagiaires (période de cours complète);
 - Lors de cette visite, une rencontre-synthèse en dyade est prévue suite à l’observation du stagiaire [stagiaire et superviseur(e)], puis en triade [stagiaire, enseignant(e) associé(e) et superviseur(e)] pour permettre un retour sur l’activité et sur le déroulement du stage;
- ❑ Rencontre d’évaluation orale à la fin du stage (portfolio à l’appui);
- ❑ D’autres rencontres individuelles peuvent s’ajouter selon les besoins tant de la part du stagiaire que du superviseur(e).

ÉVALUATION DANS LE CADRE DU COURS-STAGE III – JUGEMENT GLOBAL

L’évaluation finale s’appuie sur l’autoévaluation du stagiaire, l’évaluation de l’enseignant(e) associé(e), la qualité de l’ensemble des productions écrites (projet et rapport de stage), la poursuite du portfolio de développement professionnel, la présence dans le milieu de stage en respectant le calendrier prévu, la présence ainsi que la participation aux rencontres universitaires (obligatoires) et la qualité de la présentation lors de la rencontre d’évaluation orale à la fin du stage. Le respect des échéanciers et la ponctualité sont aussi des éléments considérés. La notation du cours-stage s’exprime au relevé de notes de façon littérale et consiste en une évaluation globale reposant sur la qualité de l’ensemble du travail réalisé ainsi que sur l’évaluation de l’atteinte des attentes de fin de cours. Cette évaluation globale se réfère à l’échelle d’appréciation qui apparaît à la page suivante.

La ou le superviseur(e) universitaire assume la responsabilité de la note finale en considérant les éléments d’évaluation mentionnés ci-dessus ainsi que ceux indiqués dans le guide d’évaluation. Il s’agit donc d’une évaluation globale qui tient compte de toutes les composantes de l’agir professionnel du stagiaire. C’est pourquoi un(e) étudiant(e) doit se retrouver en situation de réussite dans les deux contextes de formation (universitaire et pratique).

Échelle d’appréciation – Stage III

Note chiffrée et littérale	Qualité de l’ensemble du travail	Pour le stade où la stagiaire ou le stagiaire est rendu...
96,0 – 100,0 A+ 93,0 – 95,9 A 90,0 – 92,9 A-	Excellent	L’ensemble de son travail est remarquable. L’organisation des activités de formation est excellente de même que la démarche d’analyse réflexive et l’engagement dans le processus d’apprentissage de la profession. Un excellent niveau de maîtrise des compétences a pu être observé.
86,0 – 89,9 B+ 83,0 – 85,9 B 80,0 – 82,9 B-	Très bien	L’ensemble de son travail est conforme aux exigences du stage. L’organisation des activités de formation est adéquate de même que la démarche d’analyse réflexive et l’engagement dans le processus d’apprentissage de la profession. Un très bon niveau de maîtrise des compétences a pu être observé.
76,0 – 79,9 C+ 73,0 – 75,9 C 70,0 – 72,9 C-	Bien	L’ensemble de son travail est bon. Toutefois, plusieurs compétences essentielles à la pratique enseignante sont à travailler.

⁸ Il est à noter que la correction de la version provisoire porte sur le contenu du projet de stage et non sur le français. Il est donc du ressort de l’étudiant(e) de corriger les erreurs de français.

65,0 – 69,9 D+	Faible	L'ensemble de son travail est faible. Le niveau de maîtrise des compétences que l'on s'attend à observer au terme du stage n'est pas atteint. Il y a plusieurs lacunes.
60,0 – 64,9 D		
59,9 – 0,0 E	Échec	Plusieurs de ses travaux sont inacceptables. Les productions sont incomplètes. Une incapacité à développer les compétences attendues a été observée par la superviseure ou le superviseur du stage ou par l'enseignante associée ou l'enseignant associé.

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LANGUE ÉCRITE

Important : La qualité de la langue écrite est évaluée dans toutes les productions (Projet et Rapport de stage), et ce, jusqu'à concurrence de 15 %. Cette évaluation s'effectue à la toute fin, sur la cote globale attribuée à l'ensemble du stage lors du jugement sommatif. L'échelle suivante est utilisée pour l'évaluation de la qualité de la langue écrite et s'applique lors du jugement global : 1 à 8 erreurs = même intervalle (max. 4 %); 9 à 14 erreurs = 1 intervalle en moins (max. 7 %); 15 à 20 erreurs = 2 intervalles en moins (max. 10 %); 21 à 28 erreurs = 3 intervalles en moins (max. 14 %); 29-30 erreurs = 4 intervalles en moins (max. 15 %).

EN RÉSUMÉ... ÉLÉMENTS PRESCRIPTIFS RELATIFS AU COURS-STAGE III

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT

- Cinq (5) séminaires obligatoires à l'université de 3 heures chacun, dont :
 - Un avant la 1^{re} journée de présence en milieu scolaire secondaire
 - Un après les 20 journées de présence en milieu scolaire secondaire
- Vingt (20) jours de présence dans le milieu scolaire, soit quatre semaines consécutives
- Rencontre en dyade à l'université (stagiaire et superviseure, superviseur) pour valider le projet ou un retour formatif par courriel à propos du projet
- Une rencontre préalable au stage (enseignante ou enseignant associé et superviseure, superviseur) afin de présenter les objectifs, compétences et exigences relatifs au cours-stage
- Une lettre envoyée en début de trimestre à l'EA et à la direction d'école pour présenter les exigences du cours-stage et l'évaluation
- Des copies du document d'information sur les stages (en version électronique), du plan de cours et du guide d'évaluation sont transmises à l'enseignante ou l'enseignant associé, par courrier postal ou par le biais du stagiaire, en début de trimestre
- **Au moins une visite de supervision de la personne responsable du cours-stage de l'université dans le milieu scolaire, comprenant l'observation d'une situation d'enseignement-apprentissage animée par la ou le stagiaire (période de cours complète), suivie d'une rencontre-synthèse en triade à l'école secondaire : stagiaire, enseignant(e) associé(e) et superviseur(e)**
- ➔ **La présence de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé en classe se fait plus discrète et parcimonieuse (65 %) : une part de la prise en charge graduelle et continue des groupes-classes par les stagiaires s'effectue donc en l'absence des EA (35 %)**

SYNTHÈSE DU COURS-STAGE III

Activités de formation

- Activités d'apprentissage (**accent mis sur l'innovation pédagogique et la différenciation**) :
 - Une planification globale de la prise en charge (deux semaines)
 - Planifier, réaliser et analyser deux (2) situations d'enseignement-apprentissage (SEA) par la ou le stagiaire tenant compte de la différenciation et de l'innovation pédagogique
 - Création de matériel didactique
 - Activités d'évaluation des apprentissages (E)
 - Activités de réflexion (R), dont une (1) analyse réflexive tenant compte des étapes de la démarche et articulant théorie-pratique

Productions réalisées par les stagiaires

- Projet de stage évalué par la ou le superviseur
- Rapport ou bilan de stage évalué par le ou le superviseur
- Exposé oral évalué par la ou le superviseur, portfolio à l'appui
- Évaluation effectuée par l'enseignant(e) associé(e) (guide d'évaluation)
- Autoévaluation du stagiaire (guide d'évaluation)
- Poursuite du portfolio électronique de développement professionnel (obligatoire)

DESCRIPTION

ESE 483 21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire (15 crédits)

Objectif

Maîtriser ses compétences professionnelles en enseignement secondaire, personnaliser son approche pédagogique et intégrer ses apprentissages dans le cadre de son développement professionnel.

Contenu

Consolidation des compétences disciplinaires, psychopédagogiques et didactiques de la profession enseignante en milieu scolaire. Connaissance de l'ensemble des dimensions du milieu scolaire (observation, cueillette des données) et intégration à ce milieu; collaboration, planification, mise en oeuvre et analyser des situations d'enseignement et d'apprentissage; gestion des groupes-classes et construction d'une relation positive avec les élèves; évaluation des apprentissages des élèves et mise en pratique d'une approche pédagogique personnelle. Analyse réflexive continue de ses pratiques et de ses apprentissages et analyse de ses interventions pédagogiques et relationnelles à la lumière des principes éthiques liés à sa profession.

Règlement pédagogique particulier : Pour s'inscrire au cours ESE 483 21, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi le cours ESE 383 20 et tous les cours de didactique du profil choisi.

INSERTION DU COURS DANS LE PROGRAMME

Le cours ESE 483 21 : *Stage IV Prise en charge d'une tâche d'enseignement au secondaire* fait partie des cours obligatoires du programme et ce, pour les six profils (français, mathématique, musique, science et technologie, univers social, développement personnel). Il constitue le dernier d'une série de quatre stages répartis sur l'ensemble des quatre années de formation. Celui-ci a lieu à la session d'automne de la quatrième année de la formation en enseignement au secondaire. Les stagiaires poursuivent les activités des stages antérieurs: observation participante, planification ainsi qu'intervention et évaluation, et ce, dans une perspective d'approfondissement et de créativité. Ce cours a pour objectif général de permettre à l'étudiant-e de consolider ses habiletés d'intervention dans le cadre d'une prise en charge relativement longue et continue. Ce quatrième stage est un moment important et privilégié dans la formation des futur-es enseignant-es. Le fait d'assumer les responsabilités professionnelles dévolues à un-e enseignant-e et ce, dans toutes leurs dimensions et composantes, raffermis les acquis antérieurs, donne de l'assurance, permet l'intégration des savoirs et encourage une analyse réflexive sur des actions concrètes d'intervention. Ce stage, d'une durée de quatre mois, est structuré en trois étapes complémentaires. À chaque étape, l'accent est mis sur un thème particulier.

ATTENTES DE FIN DE COURS – STAGE IV

Au terme de ce cours-stage, la ou le stagiaire doit être en mesure de :

De manière plus générale : maîtriser ses compétences professionnelles liées au métier d'enseignant(e) en milieu scolaire.

De manière plus spécifique:

- Connaître l'ensemble des dimensions du milieu scolaire (observation, cueillette de données) et s'intégrer à ce milieu;
- Collaborer, planifier, réaliser et analyser des interventions pédagogiques et relationnelles;
- Évaluer les apprentissages des élèves et mettre en pratique une approche pédagogique personnelle;
- Développer une analyse réflexive continue de ses pratiques et de ses apprentissages et analyser ses comportements pédagogiques à la lumière des principes éthiques liés à sa profession.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le cheminement parcouru par les stagiaires durant ce stage doit les amener à poursuivre le développement des habiletés et des aptitudes professionnelles propres au travail enseignant. Ces gestes professionnels, regroupés en cinq catégories, proviennent du référentiel de compétences de la profession enseignante proposé par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ, 2020). Le **guide d'évaluation du stage IV et son annexe** fournissent à cet effet des exemples pour préciser le niveau de développement des compétences professionnelles que l'on s'attend à observer chez les stagiaires au terme du quatrième stage. Toutefois, il est important de noter que ces documents s'appuient sur les douze compétences du référentiel de compétences de la profession enseignante élaboré en 2001 (MÉQ, 2001). Le référentiel de compétences actuel comprend treize compétences puisque la compétence « Soutenir le plaisir d'apprendre » (C8) s'est ajoutée. Or, dans l'ensemble, les compétences présentées demeurent sensiblement les mêmes.

Ce nouveau référentiel de compétences de la profession enseignante (MÉQ, 2020) a été mis en application dans le cadre des stages I et II de l'année 2023 et s'étendra aux autres stages du programme par la suite.

Compétences professionnelles regroupées en cinq catégories

Compétences fondatrices

- Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture (C1)
- Maîtriser la langue d'enseignement (C2)

Champ 1 : compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves

- Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage (C3)
- Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage (C4)
- Évaluer les apprentissages (C5)
- Gérer le fonctionnement du groupe-classe (C6)
- Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves (C7)
- Soutenir le plaisir d'apprendre (C8)

Champ 2 : compétences à la base du professionnalisme collaboratif

- S'impliquer activement au sein de l'équipe-école (C9)
- Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté (C10)

Champ 3 : compétence inhérente au professionnalisme enseignant

- S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession (C11)

Compétences transversales

- Mobiliser le numérique (C12)
- Agir en accord avec les principes éthiques de la profession (C13)

FORMAT DU COURS-STAGE

Ce stage se déroule lors du septième trimestre et s'échelonne sur **quatre mois**. La formule souhaitée est que la ou le futur-e enseignant-e commence ce stage avec l'entrée au travail des enseignant-es en milieu scolaire, soit vers la troisième semaine du mois d'août, en fonction des calendriers des centres de services scolaires. Elle ou il termine le stage à la fin décembre. Cela lui permet d'ajouter à ses expériences antérieures le vécu d'une rentrée scolaire et celui d'une fin d'étape. Le stage comporte également **trois séminaires obligatoires de durée variable (représentant en tout 15 heures de séminaire universitaire)**, lesquels permettent de se préparer adéquatement au stage et d'en faire une synthèse. Ces séminaires favorisent également la réflexion individuelle et collective en regard des expériences vécues dans le milieu de pratique.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Durant ce stage, la ou le futur(e) enseignant(e) assume graduellement la prise en charge complète des groupes-cours. Avec le support de plus en plus discret de l'enseignant(e), associé(e) et de façon continue, la ou le stagiaire poursuit les activités des stages antérieurs (activités d'observation et de cueillette de données, activités de participation et de collaboration active, situations d'enseignement-apprentissage, activités d'évaluation des apprentissages, activités de réflexion, etc.), dans une perspective d'approfondissement, de raffinement et même d'innovation. **Ce stage est structuré en trois étapes complémentaires à savoir :**

1^e étape :	Familiarisation avec le milieu, observation, participation et collaboration (du 23 août au 17 septembre)
2^e étape :	Interventions progressives, observation, participation et collaboration (du 20 septembre au 22 octobre)
3^e étape :	Interventions continues auprès des groupes-classes (du 25 octobre au 16 décembre)

Pour chacune de ces étapes, des objectifs spécifiques, des activités d'apprentissage et des éléments d'évaluation y sont liés. Bien qu'à chaque étape l'accent soit mis sur un thème en particulier, ceci n'empêche pas l'étudiante ou l'étudiant d'explorer les autres composantes de la profession enseignante. À titre d'exemple, dès la première étape, la ou le stagiaire participe et collabore aux activités de l'école et de la classe même si l'accent n'est pas d'abord mis sur l'intervention éducative. Le fait d'intervenir auprès du groupe d'élèves peut d'ailleurs constituer un moyen de s'intégrer dans les différents groupes-classes. De même, durant la prise en charge à la troisième étape, plusieurs facettes du milieu scolaire, encore inexplorées, seront à découvrir. Les activités proposées pour chacune des étapes peuvent prendre des formes variées selon les stagiaires et selon les milieux concernés. Ce n'est donc pas limitatif ni dans un sens ni dans l'autre.

PORTFOLIO DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dès la première année de formation à l'enseignement secondaire, les stagiaires doivent s'inscrire dans un processus d'apprentissage continu qui les incite à prendre en main leur développement personnel et professionnel. Dans cette perspective, les étudiantes et les étudiants sont invités à élaborer un portfolio numérique qui témoigne de la qualité de leur cheminement tout au long de leur formation initiale. L'élaboration de ce dossier professionnel doit leur permettre de nommer les savoirs acquis ou à acquérir, de préciser les valeurs et les croyances qui les interpellent et de faire des choix pour la continuité de leur formation en fonction de leurs forces et des compétences à développer. Il est donc demandé aux stagiaires d'amorcer leur portfolio lors du premier stage et d'en poursuivre l'élaboration au cours des stages subséquents (à cet égard, il s'avère utile de consulter le « Guide pour l'élaboration du portfolio de développement professionnel » via la page Moodle intitulée « Stages – Baccalauréat enseignement secondaire »). Au terme de chacun des stages, une grille d'appréciation (voir annexe IV) sera remplie par la ou le superviseur-e et pourra ensuite être jointe en annexe au portfolio numérique. Il va sans dire que l'élaboration du portfolio numérique est requise pour tous les groupes de stagiaires

Sur le plan de la forme, les étudiantes et étudiants **doivent concevoir leur portfolio à l'aide d'un support en format numérique**⁹. **Nous recommandons fortement l'utilisation de Google Sites**¹⁰. Toutefois, il est aussi possible d'utiliser un autre support numérique (par exemple : via les outils de l'UQAR Office 365 tels que **Sway, OneNote**, ou bien d'autres plateformes telles que **Padlet, Jimdo, Wix...**).

FORMULES PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

- Réflexion individuelle et collective, échanges en groupe lors des séminaires.
- Travail réalisé individuellement et/ou en collaboration avec l'EA en milieu de stage.
- Recherche et exploitation de documents pédagogiques et didactiques, lecture et analyse.

⁹ Des liens vers des capsules vidéo explicatives sont déposées sur Moodle dans le Guide d'élaboration du portfolio de développement professionnel si vous optez pour Sway ou Google Sites.

¹⁰ L'étudiante ou l'étudiant donne un consentement à Google pour l'utilisation de la plateforme en se créant un compte. L'inscription se fait sur une base individuelle, l'UQAR n'ayant pas d'entente avec Google pour l'utilisation de son service.

- Exploitation d'outils numériques.
- Journal de réflexion.
- Une (1) rencontre-échange en dyade (EA et superviseur-e) dans les premières journées de stage pour clarifier les objectifs, les exigences et le déroulement
- Au moins trois (3) rencontres de groupe à l'université (séminaires), avant et pendant le stage.
- Au moins trois (3) observations en classe de stage par la ou le superviseur-e de situations d'enseignement-apprentissage (SEA) complètes animées par la ou le stagiaire et rétroaction.
- Rencontres-synthèse en triade à l'école à la suite de l'observation du stagiaire : EA, stagiaire, superviseur-e universitaire.
- Rencontres individuelles avec la ou le superviseur-e en milieu de stage et en tout temps, selon les besoins.
- Utilisation du téléphone et du courriel pour des questions sur le déroulement du stage et pour l'envoi des Rapports d'étape et du portfolio à la ou le superviseur-e.

QUALITÉ DE LA LANGUE ÉCRITE ET PARLÉE

Puisque la qualité de la langue parlée et écrite correspond à la compétence professionnelle n° 2 du référentiel du MEQ (2001), une attention particulière sera portée à cet aspect dans toutes les productions liées au stage et une rétroaction claire sera offerte à l'étudiant(e) quant à la qualité de son français.

- Les exigences liées au français représentent un incontournable pour la réussite du stage, la compétence n° 2 étant considérée comme une compétence transversale.
- La qualité de la langue écrite est évaluée dans toutes les productions, selon la démarche suivante : 1 à 15 erreurs : même intervalle; 16 à 31 erreurs : 1 intervalle en moins; 32 à 44 erreurs : 2 intervalles en moins; 45 à 50 erreurs : 3 intervalles en moins; 51 erreurs et plus : échec en stage. Cette évaluation est réalisée à la toute fin du stage, lors du jugement sommatif, mais une rétroaction est donnée tout au long de celui-ci dans les productions de l'étudiant(e).
- Ainsi, une ou un étudiant(e) qui se voit retirer tous les intervalles liés au français écrit peut se retrouver en situation d'échec.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ÉTAPES DU STAGE IV

PREMIÈRE ÉTAPE

Familiarisation avec le milieu, observation, participation, collaboration.

À cette étape du stage, il s'agit pour l'étudiant-e de **se familiariser** avec le milieu de stage, de **participer activement** aux diverses activités des groupes-classes, de **connaître et d'analyser** les diverses composantes de la réalité de l'enseignement, de **s'intégrer** à l'école où se réalise le stage.

I - **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAPE 1**

1. Se familiariser avec son milieu de stage, l'explorer et connaître les différentes composantes de la réalité scolaire de ce milieu.
 - 1.1 Définir ses objectifs individuels de stage et ses objectifs spécifiques de l'Étape 1.

- 1.2 Se familiariser avec l'organisation et le fonctionnement des différentes composantes de son milieu de stage, décrire ces différentes composantes.
 2. Observer, recueillir et analyser les données pertinentes pour l'intervention future concernant les élèves, le début d'année, les pratiques pédagogiques (aspects didactiques et pédagogiques) ainsi que le cheminement professionnel et personnel de la ou du stagiaire.
 - 2.1 Identifier le but visé par l'observation.
 - 2.2 Choisir et utiliser l'instrument d'observation adéquat.
 - 2.3 Décrire l'objet de l'observation.
 - 2.4 Dégager, à partir des faits observables, une signification pour ses futures interventions.
 3. Participer activement à la vie des groupes-classes et de l'école et réfléchir sur l'intervention pédagogique et sur sa participation.
 - 3.1 Assumer complètement, ou y collaborer avec l'EA, des activités entourant l'enseignement proprement dit : par exemple, accueil, installation au travail, explication du travail personnel à faire, surveillance d'examen, correction de travaux, préparation de matériel didactique, etc.
 - 3.2 Assumer complètement, ou y collaborer avec l'EA, aux activités d'enseignement : par exemple, soutien à des élèves en particulier, support au travail d'équipe, explication à des sous-groupes, etc.
 - 3.3 Collaborer à des activités d'enseignement et de gestion de classe : par exemple, participer à la planification annuelle, d'étape, de cycle, à la préparation des activités pour les 9 ou 10 jours et participer à la co-animation d'une SEA : leçon ou correction en classe d'un travail ou d'exercices.
 - 3.4 Participer à des activités de l'école et aux activités pédagogiques de l'EA : par exemple, journées pédagogiques, réunions du personnel, réunions pédagogiques, syndicales, sociales, comités de travail, tâches demandées par la direction, collaborer aux services d'aide personnelle aux élèves, collaborer à l'élaboration et à l'application d'un plan d'intervention adapté aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (s'il y a lieu).
 4. Faire preuve d'éthique professionnelle dans ses relations, ses attitudes, ses comportements « professionnels » et développer une analyse réflexive de ses pratiques et de ses comportements à la lumière des principes éthiques liés à sa profession.
 - 4.1 Établir une relation professionnelle avec l'enseignant·e, avec les membres du personnel de l'école et avec les élèves des groupes-classes.
 - 4.2 Échanger, discuter et verbaliser sur son action pédagogique avec l'enseignant·e et les collègues stagiaires.
 - 4.3 Demander et recevoir des rétroactions de l'enseignant·e, des collègues stagiaires et de la personne responsable du cours-stage de l'université.
 - 4.4 Organiser son analyse et sa réflexion continue dans un rapport de stage et réaliser une synthèse d'étape.
 5. Effectuer des interventions pédagogiques planifiées en accord avec l'EA.
 - 5.1 Planifier et réaliser des situations d'enseignement-apprentissage ainsi que des interventions pédagogiques.

- 5.2 Communiquer clairement, efficacement et de manière authentique avec les élèves (individuellement et en groupe-classe).
 - 5.3 Organiser l'espace, le matériel et le temps des SEA.
 - 5.4 Identifier, installer et assumer le maintien des normes de comportements désirées.
 - 5.5 Établir un climat propice à l'apprentissage en suscitant des interactions productives et stimulantes en classe.
 - 5.6 Observer et analyser des situations pédagogiques qui font appel à la gestion de classe.
 - 5.7 Évaluer de façon formative et sommative les apprentissages des élèves.
6. Faire preuve de maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

II - ATTENTES DE FIN D'ÉTAPE – PREMIÈRE ÉTAPE

- 1. Réfléchir et élaborer son *Projet de stage*.
- 2. Se présenter et rencontrer la direction de l'école.
- 3. Échanger avec la personne enseignante associée et s'entendre avec elle (en juin et en août).
- 4. Établir des relations positives avec les membres du personnel de l'école et avec les élèves des groupes-classes et de l'école.
- 5. Être obligatoirement présent-e à l'école selon l'horaire de l'école et se considérer comme un-e « enseignant-e » soumis au régime de l'école.
- 6. Planifier les observations à faire et les données à recueillir dans le but d'intervenir adéquatement; réaliser son projet.
- 7. Participer aux activités de l'Étape 1.
- 8. Planifier avec l'EA le partage des tâches d'enseignement pour la deuxième étape.
- 9. Participer aux rencontres avec l'enseignant-e et la personne responsable du cours-stage de l'université.
- 10. Préparer et remettre le Rapport de l'Étape 1 (par courriel).

III - ÉVALUATION DE L'ÉTAPE 1 EN FONCTION DES OBJECTIFS

Objectif 1 : Intégration et familiarisation avec son milieu de stage et connaissance des différentes composantes de la réalité d'une école secondaire.

Objectif 2 : Observation et cueillette des données concernant le début d'année, les élèves, les pratiques pédagogiques et son cheminement professionnel et personnel en tant que stagiaire.

Objectif 3 : Participation à la vie des groupes-classes et de l'école et réflexion sur sa participation.

Objectif 4 : Respect de l'éthique professionnelle dans ses relations et attitudes, comportement professionnel et analyse réflexive; maîtrise du français.

Objectif 5 : Interventions planifiées (en co-enseignement et en individuel). Évaluation formative.

DEUXIÈME ÉTAPE

Interventions progressives, participation et collaboration

À la deuxième étape du stage, il s'agit pour l'étudiant-e d'apprendre à planifier, à réaliser des interventions avec différents groupes-classes dans le milieu de stage et à les évaluer en fonction d'objectifs préalablement établis.

Les **interventions intermittentes et en alternance** touchant environ 50 % de la tâche de l'enseignant-e sont préparées en étroite collaboration avec l'EA. Celles-ci pourront être réalisées en présence ou en l'absence de l'enseignant-e dans un climat d'apprentissage et de rétroaction.

I - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAPE 2

1. Définir les principes pédagogiques qui pourraient être à la base de ses interventions; définir ses objectifs individuels de l'Étape 2.
2. Poursuivre l'exploration et la connaissance des différentes composantes de la profession enseignante.
3. Poursuivre la collaboration active avec l'enseignant-e.
4. Planifier et préparer des SEA ainsi que des interventions pédagogiques pour un certain nombre de groupes-classes ou préparer un certain nombre de SEA pour les réaliser auprès de tous les groupes-classes (50 % de la tâche).
5. Expérimenter et réaliser des SEA en tenant compte de la démarche d'apprentissage : interventions planifiées et spontanées.
 - 5.1 Communiquer clairement, efficacement et authentiquement avec les élèves (individuellement et en groupe-classe).
 - 5.2 Établir un climat propice à l'apprentissage en suscitant des interactions productives et stimulantes en classe.
 - 5.3 Organiser l'espace, le matériel et le temps des SEA.
6. Assurer la gestion de classe, identifier, installer et assurer le maintien des normes de comportements désirées, appliquer différentes stratégies ou résoudre efficacement les problèmes occasionnels de discipline.
7. Évaluer les apprentissages des élèves.
 - 7.1 Utiliser les instruments d'évaluation en fonction des objectifs poursuivis.
 - 7.2 Tirer des conclusions des résultats de l'évaluation et ajuster ses interventions.
8. Poursuivre l'analyse réflexive de ses pratiques et de ses comportements et faire preuve d'éthique professionnelle.
 - 8.1 Poursuivre les échanges concernant l'agir pédagogique avec l'EA.
 - 8.2 Préparer ou utiliser des moyens d'évaluation de ses interventions.
 - 8.3 Évaluer ses interventions de façon continue et utiliser la rétroaction de l'EA et de la personne responsable du cours-stage et ses évaluations pour se réajuster et poursuivre l'intervention.
 - 8.4 Faire l'évaluation synthèse de l'Étape 2.

- 8.5 Organiser sa réflexion continue dans un rapport de stage et son portfolio numérique.
- 8.6 Faire preuve d'éthique professionnelle dans ses relations, ses attitudes et ses comportements.
- 9. Faire preuve de maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

II - ATTENTES DE FIN D'ÉTAPE – DEUXIÈME ÉTAPE

- 1. Définir ses objectifs de prise en charge graduelle du ou des groupes-classes.
- 2. Poursuivre la collaboration avec l'EA auprès des groupes-classes dont l'étudiant-e n'a pas la charge complète.
- 3. Planifier avec l'EA la prise en charge partielle des groupes.
- 4. Préparer une planification d'activités (selon les modalités de partage de tâches choisies).
- 5. Réaliser des activités d'enseignement et des interventions pédagogiques et les évaluer par des moyens adéquats.
- 6. Évaluer les apprentissages des élèves.
- 7. Échanger continuellement avec l'EA sur les différentes activités effectuées lors de ce stage et échanger avec la personne responsable du cours-stage de l'université lors de rencontres dans le milieu.
- 8. Participer aux diverses réunions qui se tiennent à l'école.
- 9. Organiser l'objectivation de son enseignement et de ses interventions pédagogiques dans un portfolio numérique de développement professionnel – Inscrire les éléments suivants :
 - 1) les objectifs individuels de l'Étape 2;
 - 2) les données de réflexion pour l'intervention future;
 - 3) les activités de planification et de réalisation d'interventions planifiées (SEA) et leur évaluation; l'évaluation des apprentissages des élèves;
 - 4) la synthèse de l'Étape 2.
- 10. Planifier avec l'enseignant-e les objectifs et le contenu de la troisième étape.
- 11. Participer aux rencontres avec l'enseignant-e et la personne responsable du cours-stage.
- 12. Rédiger le Rapport de l'Étape 2 (le commenter oralement lors de la visite en milieu de stage, portfolio à l'appui, certaines pièces sont à remettre par écrit dans un seul document).

III - ÉVALUATION DE L'ÉTAPE 2 EN FONCTION DES OBJECTIFS

- Objectifs 2-3 :* Observation continue et collaboration avec l'EA.
- Objectif 4 :* Planification et préparation de SEA et d'interventions pédagogiques.
- Objectif 5 :* Interventions pédagogiques : réalisation des activités pédagogiques, interventions planifiées et spontanées.
- Objectif 6 :* Réalisation de la gestion de classe et de la gestion des comportements.
- Objectif 7 :* Évaluation des apprentissages des élèves.
- Objectifs 1-8-9 :* Analyse réflexive continue et de synthèse et respect de l'éthique professionnelle dans ses relations, attitudes, comportements, maîtrise du français.

TROISIÈME ÉTAPE

Interventions continues auprès de tous les groupes-classes, planification-interaction-évaluation

Pendant cette étape, il s'agit pour l'étudiant-e de prendre en charge, **de façon continue et complète**, les groupes-classes, de personnaliser son approche pédagogique et d'analyser cette approche personnelle.

Les interventions sont continues et sont préparées en collaboration avec l'enseignant-e (celle-ci ou celui-ci a la responsabilité première de sa classe). **Rappel** : La majeure partie de la **prise en charge continue** des groupes-classes par les stagiaires s'effectue en l'absence des EA (au moins 80 %) : la présence de l'EA en classe se fait donc de plus en plus rare et occasionnelle (au plus 20 %).

I - OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTAPE 3

1. Redéfinir les principes pédagogiques qui pourraient être à la base de son intervention; définir ses objectifs individuels de l'Étape 3.
2. Planifier et préparer des SEA ainsi que des interventions pédagogiques pour tous les groupes-classes. Préparation à court et à long terme.
3. Réaliser toutes les SEA et les interventions pédagogiques dans une approche personnelle.
 - 3.1 Communiquer clairement, efficacement et authentiquement avec les élèves (individuellement et en groupe-classe).
 - 3.2 Établir un climat propice à l'apprentissage en suscitant des interactions productives et stimulantes en classe.
 - 3.3 Organiser l'espace, le matériel et le temps SEA.
4. Assurer la gestion de classe, identifier, installer et assurer le maintien des normes de comportements désirées, appliquer différentes stratégies pour résoudre efficacement les problèmes occasionnels de discipline.
5. Évaluer les apprentissages des élèves.
 - 5.1 Utiliser les instruments d'évaluation en fonction des objectifs poursuivis.
 - 5.2 Tirer des conclusions des résultats de l'évaluation et ajuster ses interventions.
 - 5.3 Faire des liens entre l'évaluation formative et sommative et la notation dans le bulletin.
6. Poursuivre l'analyse réflexive de ses pratiques et de ses comportements et faire preuve d'éthique professionnelle.
 - 6.1 Poursuivre les échanges concernant l'agir pédagogique avec l'EA.
 - 6.2 Évaluer ses interventions et utiliser la rétroaction de l'EA et de la personne responsable du cours-stage et ses évaluations pour se réajuster et poursuivre l'intervention.
 - 6.3 Organiser sa réflexion continue dans le Rapport de stage de l'Étape 3.
 - 6.4 Analyser son approche pédagogique personnelle et définir sa conception des rôles de l'enseignant-e en enseignement secondaire.
 - 6.5 Faire preuve d'éthique professionnelle dans ses comportements, ses relations et ses attitudes.
7. Faire preuve de maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit.

II - ATTENTES DE FIN D'ÉTAPE – TROISIÈME ÉTAPE

1. Définir ses objectifs de prise en charge complète des groupes-classes.
2. Planifier à long terme l'organisation des activités de la période de la prise en charge. Faire preuve d'initiative et de créativité.
3. Préparer ses activités pédagogiques quotidiennes en privilégiant des méthodes actives, favorisant la participation active des élèves à leurs apprentissages, et des activités signifiantes.
4. Assumer la gestion des groupes et réaliser les activités d'enseignement de façon personnelle et les évaluer.
5. Échanger continuellement avec l'EA sur les différentes activités et interventions effectuées lors de ce stage. Échanger avec la personne responsable du cours-stage de l'université lors de la rencontre d'une période d'observation dans le milieu.
6. Participer aux diverses réunions qui se tiennent à l'école et, si possible, aux activités de formations offertes à l'EA.
7. Organiser l'objectivation de son enseignement et de ses interventions pédagogiques dans un rapport de stage. Inscrire les éléments suivants :
 - 1) Les objectifs individuels de l'Étape 3 et ses principes pédagogiques;
 - 2) Activités de préparation, de réalisation, d'évaluation, d'interventions planifiées (SEA) et d'évaluation des apprentissages des élèves;
 - 3) Synthèse de l'Étape 3;
 - 4) L'analyse de son approche pédagogique personnelle et l'analyse du rôle de l'enseignant-e en enseignement secondaire.

III - ÉVALUATION DE L'ÉTAPE 3 EN FONCTION DES OBJECTIFS

Objectifs 1-2 : Réflexion, planification et préparation à court terme.

Objectif 3 : Réalisation des activités d'enseignement.

Objectif 4 : Réalisation de la gestion de classe et des comportements.

Objectif 5 : Évaluation des apprentissages des élèves. Évaluation formative et sommative.

Objectifs 6-7 : Analyse réflexive continue et analyse-synthèse de son approche pédagogique personnelle. Maîtrise du français écrit.

IV - ÉVALUATION SOMMATIVE DES 3 ÉTAPES DE STAGE – NOTATION DE TYPE « SUCCÈS-ÉCHEC »

- Évaluation par la ou le superviseur-e des activités réalisées et décrites dans le Projet et les Rapports de stage (Étapes 1, 2 et 3).
- Évaluation effectuée par l'EA (guide d'évaluation).
- Autoévaluation du stagiaire (guide d'évaluation).
- Les conditions d'obtention de la note « S » sont précisées dans le guide d'évaluation et à celles-ci s'ajoutent les éléments suivants : présence dans le milieu de stage en respectant le calendrier prévu; respect des échéanciers et ponctualité; projet et rapports de stage complétés, poursuite du portfolio numérique de développement professionnel;

participation aux séminaires ainsi qu'aux rencontres de fin d'étape. L'étudiant·e doit évidemment effectuer l'ensemble des activités liées à la réalisation du stage de prise en charge.

EN RÉSUMÉ... ÉLÉMENTS PRESCRIPTIFS RELATIFS AU COURS-STAGE IV

ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT

- Au moins trois (3) séminaires obligatoires à l'université de 3 heures chacun (à date fixe), dont :
 - Un avant la 1^{re} journée de présence en milieu scolaire secondaire, en août (une journée complète)
 - Un vers la fin de la troisième étape du stage, en décembre (une journée et demie)
- Quatre mois de présence dans le milieu scolaire, à partir de l'entrée des enseignants du secondaire en août et jusqu'à la mi-décembre, dont huit semaines de prise en charge continue (fin octobre, novembre et décembre)
- Une (1) rencontre-échange en dyade (EA et personne responsable du cours-stage de l'université) dans les premières journées de stage pour clarifier les objectifs, les exigences et le déroulement
- Au moins trois (3) visites de supervision de la personne responsable du cours-stage de l'université dans le milieu de stage, comprenant chacune l'observation d'une situation d'enseignement- apprentissage animée par la ou le stagiaire suivie d'une rencontre-synthèse en triade à l'école secondaire : stagiaire, enseignant(e) associé(e) et superviseur(e)
- Rencontres individuelles (stagiaire et responsable du cours-stage) selon les besoins et pour la présentation des rapports d'étape
- Des copies du document d'information sur les stages (en version électronique), du plan de cours et du guide d'évaluation sont transmises à l'enseignante ou à l'enseignant associé par la poste ou par le biais du stagiaire, en début de stage
- Une lettre envoyée durant l'été aux stagiaires, à l'EA et à la direction d'école pour présenter les exigences du cours-stage et l'évaluation ou un entretien téléphonique
- ➔ La majeure partie de la prise en charge continue des groupes-classes par les stagiaires s'effectue en l'absence des EA (80 %) : la présence de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé en classe se fait donc de plus en plus rare et occasionnelle (20 %)

SYNTHÈSE DU COURS-STAGE IV

Activités de formation

- Activités d'apprentissage (**accent mis sur la consolidation des compétences professionnelles**) :
 - Activités d'observation (O)
 - Activités de collaboration et de participation active (P)
 - Planification, réalisation et évaluation d'au moins **trois (3) situations d'enseignement-apprentissage (SEA) par la ou le stagiaire**
 - Une planification globale de la troisième étape du stage
 - Activités d'évaluation des apprentissages (E)
 - Activités de réflexion (R), dont une **(1) analyse réflexive** tenant compte de la démarche
 - Une communication orale autour d'un thème clé du stage

Productions réalisées par les stagiaires

- Évaluation par la ou le superviseur des activités réalisées et décrites dans le Projet et les Rapports de stage (étapes 1, 2 et 3)
- Évaluation effectuée par l'enseignant(e) associé(e) (guide d'évaluation)
- Autoévaluation du stagiaire (guide d'évaluation)
- Poursuite et raffinement du portfolio électronique de développement professionnel (obligatoire)

ANNEXE I Information concernant l'utilisation de la notation « S » en stage IV

À sa réunion du 4 décembre 2013, le conseil de module d'enseignement secondaire a adopté une résolution (ESE-201-R4) concernant l'utilisation de la notation « S » pour le cours ESE 483 21 *Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire*. À la suite d'une consultation qui fut menée auprès des étudiantes et étudiants ainsi qu'auprès des superviseuses et superviseurs, il s'avère que l'utilisation d'une notation de type « Succès-Échec » est plus adéquate compte tenu du caractère particulier que revêt le cours-stage IV, lequel nécessite quatre mois de présence en milieu scolaire, dont au moins deux mois où l'étudiante ou l'étudiant doit démontrer sa capacité de prendre en charge les différents groupes-classes en effectuant des interventions continues auprès de ces groupes. Il faut par ailleurs mentionner que l'attribution de la note « S » s'effectuera à l'aide de critères bien précis, reposant sur la maîtrise des compétences professionnelles par la ou le stagiaire;

Les annexes I et II de ce document d'information précisent les conditions d'obtention de la note « S » en stage IV au baccalauréat en enseignement secondaire.

Critères pour l'obtention de la note « S »

Les conditions d'obtention de la note « S » pour le cours ESE 483 21 *Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire* sont les suivantes.

La notation « S » pour le cours-stage IV indique que l'étudiant(e) a rempli les conditions exigées en développant toutes les compétences nécessaires à l'enseignement secondaire. Un échec à l'une des compétences entraîne un échec du stage;

- Ainsi, pour la réussite du cours-stage IV, l'étudiant(e) doit faire la preuve qu'il maîtrise ces compétences professionnelles, et ce, à partir des niveaux établis dans le *Guide d'évaluation*;
- Les conditions d'obtention de la lettre « S » sont donc précisées dans le guide d'évaluation et à celles-ci s'ajoutent les éléments suivants : autoévaluation du stagiaire (incluant l'évaluation formative interactive, le bilan écrit et l'évaluation sommative); évaluation de l'enseignant(e) associé(e); présence dans le milieu de stage en respectant le calendrier prévu; respect des échéanciers et ponctualité; projet et rapports de stage complétés et de qualité; poursuite et raffinement du portfolio de développement professionnel; participation aux séminaires ainsi qu'aux rencontres de fin d'étape. L'étudiant(e) doit évidemment effectuer l'ensemble des activités liées à la réalisation du stage de prise en charge;
- La ou le superviseur(e) universitaire assume la responsabilité de la note finale en considérant les éléments d'évaluation mentionnés ci-dessus ainsi que ceux indiqués dans le guide d'évaluation. Il s'agit donc d'une évaluation globale qui tient compte de toutes les composantes de l'agir professionnel de la ou du stagiaire. C'est pourquoi un(e) étudiant(e) doit se retrouver en situation de réussite dans les deux contextes de formation (universitaire et pratique).

ANNEXE II Niveaux de maîtrise attendus en stage IV

L'étudiante ou l'étudiant doit avoir développé les compétences suivantes au terme du stage IV.

Fondements de la profession
Compétence disciplinaire et culturelle (C1)
<ol style="list-style-type: none">1. Prend des moyens pour enrichir sa culture personnelle2. Connaît le ou les programmes et les contenus disciplinaires à enseigner3. Cherche à approfondir sa culture pédagogique4. Accueille, comprend et respecte la culture des élèves5. Développe une approche culturelle de l'enseignement et s'assure que la classe est un lieu culturel ouvert à la pluralité
Compétence de la langue d'enseignement (C2)
<ol style="list-style-type: none">1. Emploie une langue orale appropriée dans ses interventions auprès des élèves, des collègues ou autres intervenantes ou intervenants (direction, parents...)2. Démonstre une maîtrise de la langue écrite dans toutes ses productions (écriture au tableau, travaux et documents remis aux élèves, aux collègues ou autres intervenantes ou intervenants (direction, parents...))3. Se préoccupe de la maîtrise de la langue parlée et écrite par les élèves (repère les erreurs, intervient adéquatement, agit comme modèle)4. Peut prendre position et soutenir ses idées d'une manière cohérente, constructive et respectueuse lors de discussions5. Cherche constamment à améliorer son expression orale et écrite
Acte d'enseigner
Compétence à planifier des situations d'enseignement-apprentissage (C3)
<ol style="list-style-type: none">1. Prépare des situations d'enseignement-apprentissage signifiantes qui tiennent compte des élèves et du développement des compétences visées dans le programme de formation2. Mobilise ses savoirs pédagogiques et didactiques dans la préparation de situations d'enseignement-apprentissage variées3. Intègre ses situations d'enseignement-apprentissage dans la planification à long terme de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé
Compétence à réaliser des situations d'enseignement-apprentissage (C4)
<ol style="list-style-type: none">1. Mobilise la motivation des élèves et les amène à se représenter la tâche à réaliser (phase de préparation)2. Supervise et soutient les démarches d'apprentissage des élèves (phase de réalisation)3. Aide les élèves à verbaliser les stratégies, les découvertes, les difficultés et l'utilisation possible des acquis dans d'autres contextes (phase d'intégration)4. Habilite les élèves à travailler en coopération
Compétence à évaluer la progression des apprentissages (C5)
<ol style="list-style-type: none">1. Prend des informations au cours de la situation d'enseignement-apprentissage afin de vérifier la compréhension des élèves et d'adapter son enseignement en conséquence2. Établit un bilan des acquis afin de porter un jugement sur le degré de développement des compétences3. Communique des données précises quant à la progression des apprentissages des élèves par rapport aux résultats attendus

Compétence à gérer la classe (C6)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Planifie un mode de fonctionnement des groupes-classes (en collaboration) 2. Met en place un mode de fonctionnement des groupes-classes qui favorise l'apprentissage et la socialisation des élèves (en collaboration) 3. Supervise le mode de fonctionnement des groupes-classes de manière à maintenir un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation
Contexte social et scolaire
Compétence à adapter l'enseignement (C7)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Favorise l'intégration pédagogique et sociale des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, de comportement ou un handicap 2. Présente aux élèves des tâches d'apprentissage, des défis et des rôles qui les font progresser dans leur cheminement, à la suite d'une recherche d'information en lien avec les besoins des élèves 3. Collabore avec les autres intervenantes et intervenants (ressources diverses, parents) en vue de développer des interventions adaptées aux besoins des élèves
Compétence à intégrer les TIC (C8)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Porte un jugement éclairé sur l'utilisation des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage 2. Explore et utilise les TIC dans son enseignement et dans les différentes facettes de sa formation
Compétence à coopérer avec les partenaires (C9)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Coopère avec l'équipe-école et les différents partenaires sociaux en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école 2. Établit une relation de confiance et de collaboration avec les parents et les autres intervenantes et intervenants de l'école 3. Soutient les élèves dans leur participation aux diverses activités et aux projets de l'école
Compétence à collaborer avec les collègues (C10)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Établit une relation d'apprentissage et de travail positive avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé 2. Collabore au travail de l'enseignante associée ou de l'enseignant associé et contribue aux travaux de l'équipe pédagogique concernée (de niveau ou de cycle)
Identité professionnelle
Compétence à s'engager dans une démarche de développement professionnel (C11)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Établit un bilan de ses compétences, met en œuvre les moyens pour les développer et se donne des priorités 2. Discute de ses choix pédagogiques et didactiques 3. Se documente, réfléchit sur sa pratique et réinvestit les résultats de sa réflexion dans l'action pour améliorer sa pratique
Compétence à agir de façon éthique et responsable (C12)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Discerne les valeurs en jeu dans ses interventions 2. Met en pratique une pédagogie qui soutient le développement éthique des élèves 3. Fait preuve de professionnalisme 4. Manifeste des attitudes d'autonomie professionnelle et d'engagement dans son travail

CALENDRIER DES STAGES I à IV – 2023-2024

AUTOMNE 2023 :

ESE-380-20 Stage II : Observation participante et intervention

Trois semaines consécutives : du 30 octobre au 17 novembre 2023

Cinq (5) séminaires à l'université de 3 heures chacun accompagnent ce stage.

AUTOMNE 2023 :

ESE-483-21 Stage IV : Prise en charge d'une tâche en enseignement secondaire

Début : dès la rentrée scolaire des enseignants (lors des journées pédagogiques), en août 2023

Fin : 15 décembre 2023

Durée du stage : Quatre mois (dès la rentrée scolaire des enseignants, lors de journées pédagogiques en août 2023, jusqu'au 15 décembre inclusivement). Veuillez noter que les dates du début et de la fin du stage sont présentées à titre indicatif, vous devez vous référer au calendrier du centre de services scolaire où se déroule le stage afin de connaître les dates exactes de celui-ci. Il est à noter que le stage commence obligatoirement avec les journées pédagogiques et qu'un séminaire d'une journée à l'université a lieu avant le début du stage. Trois autres séminaires sont prévus durant le stage, en septembre, octobre et décembre.

Au cours des quatre mois du stage, l'étudiante ou l'étudiant dispose d'une banque de cinq (5) journées flottantes qui pourront être employées à sa discrétion, incluant maladie, suppléance et rendez-vous.

HIVER 2024 :

ESE-181-08 Stage I : Familiarisation avec la profession enseignante dans les écoles secondaires

MUS-101-08 Stage I : Familiarisation avec le milieu scolaire et initiation à la profession enseignante au primaire

Janvier : 18-19-25-26

Février : 1-2, la semaine intensive du 5 au 9 février inclusivement et 15-16-22-23 février 2024

Cinq (5) séminaires à l'université de 3 heures chacun accompagnent ce stage.

HIVER 2024 :

ESE-383-20 Stage III : intervention et analyse de la pratique

Du 25 mars au 23 avril 2024 inclusivement

(Horaire intensif pour les cours du trimestre 6 – 4 heures et 5 minutes de cours)

8 h 30 à 12 h 35 – 13 h 30 à 17 h 35

Cinq (5) séminaires à l'université de 3 heures chacun accompagnent ce stage, dont un se déroule après le stage.

Début du trimestre : lundi 8 janvier 2024

Fin du trimestre : vendredi 26 avril 2024

QUELQUES REFERENCES UTILES POUR L'ACCOMPAGNEMENT

- Acheson, K.A. et Damien Gall, M. (1993). *La supervision pédagogique*. Les Éditions Logiques. Traduit par : Jacques Heynemand et Dolorès Gagnon.
- Boutet, M. et Pharand, J. (2008). *L'accompagnement concerté des stagiaires en enseignement*. Presses de l'Université du Québec.
- Correa Molina, E. et Gervais, C. (2008). *Les stages en formation à l'enseignement. Pratiques et perspectives théoriques*. Presses de l'Université du Québec.
- Correa Molina, E., Gervais, C. et Rittershaussen, S. (dir.) (2008). *Vers une conceptualisation de la situation de stage : explorations internationales*. Éditions du CRP.
- Desbiens, J.-F., Borges, C. et Spallanzani, C. (2012). *J'ai mal à mon stage. Problèmes et enjeux de la formation pratique en enseignement*. Presses de l'Université du Québec.
- Dion I. et Laferrière, G. (2012). *Demain, j'enseigne. Ce qu'on aimerait savoir avant d'ouvrir la porte de sa classe*. Pearson.
- Dufour, F., Portelance, L., Van Nieuwenhoven, C. et Vivegnis, I. (2018). *Préparer à l'insertion professionnelle pendant la formation initiale en enseignement*. Presses de l'Université du Québec.
- Forest, L. et Lamarre, A. M. (2008). *Accompagner des stagiaires vers la maîtrise des compétences en enseignement*. Chenelière Éducation.
- Gervais, C. et Desrosiers, P. (2005). *L'école, lieu de formation d'enseignants. Questions et repères pour l'accompagnement des stagiaires*. Les Presses de l'Université Laval.
- Guillemette, F. et L'Hostie, M. (2011). *Favoriser la progression des stagiaires en enseignement*. Presses de l'Université du Québec.
- L'Hostie, M. et Boucher, L.-F. (2004). *L'accompagnement en éducation*. Presses de l'Université du Québec.
- Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec (2001). *La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles*. Québec : Ministère de l'Éducation. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/formation_titularisation/formation_enseignement_orientations_EN.pdf
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Gouvernement du Québec (2008). *La formation à l'enseignement. Les orientations relatives à la formation en milieu de pratique*. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/formation_titularisation/FormationEnsFormMilieuPratique_f.pdf
- Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) (2020). *Référentiel de compétences professionnelles. Profession enseignante*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel_compétences_professionnelles_profession_enseignante.pdf?1606848024
- Mukamurera, J., Desbiens, J.-F. et Perez-Roux, T. (2018). *Se développer comme professionnel dans les professions adressées à autrui. Conditions, modalités et perspectives*. ÉditionsJFD.
- Rondeau, K. et Jutras, F. (2019). *L'accompagnement du développement personnel et professionnel en éducation. S'accompagner, accompagner et être accompagné*. Presses de l'Université du Québec.
- Rousseau, N. et Boutet, M. (2003). *La pratique de l'enseignement. Outils pour la construction d'une théorie personnelle de l'action pédagogique*. Guérin.
- Van Nieuwenhoven, C., Colognesi, S. et Beusaert, S. (2018). *Accompagner les pratiques des enseignants. Un défi pour le développement professionnel en formation initiale, en insertion et en cours de carrière*. Presses universitaires de Louvain.

